

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO-TOME ET PRINCIPE

Ministère du Plan et du Développement

## Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (P.N.S.A.N)



# DOCUMENT PRINCIPAL

VERSION DEFINITIVE APRES ATELIER DE VALIDATION

(19 Juillet 2012)

## PLAN DETAILLE DU DOCUMENT DU PNSAN/RDSTP

<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>1</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>II.CONTEXTE.....</b>	<b>8-19</b>
Cadre général.....	8
Cadre sectoriel.....	13
Cadre institutionnel .....	18
<b>III. ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....</b>	<b>19-30</b>
Situation alimentaire.....	19
Situation nutritionnelle .....	21
Facteurs de risques aggravants et mécanismes d'atténuation .....	23
Résultats et impacts des programmes/projets liés à la sécurité alimentaire .....	25
Atouts, Contraintes, Potentialités et Défis liés à la sécurité alimentaire .....	27
<b>IV.LE PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN).....</b>	<b>30-41</b>
Justification du programme par rapport à la sécurité alimentaire .....	30
Objectifs .....	33
Approche méthodologique et conception du programme.....	34
Axes stratégiques d'intervention.....	36
Bénéficiaires.....	37
Durée et Localisation.....	38
Contenu du programme .....	38
<b>Sous programme I : Intensification durable des productions végétale, halieutique et animale et diversification agricole.....</b>	<b>42-48</b>
Composante 1.1: Amélioration de la productivité des productions végétales.....	42
Composante 1.2: Développement de l'élevage à cycle court .....	44
Composante 1.3: Développement des Pêches et de l'aquaculture .....	45
Composante 1.4 : Promotion et Développement de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière .....	46
Composante 1.5 : Valorisation des Ressources naturelles de base.....	47

Composante 1.6 : Mécanisation/motorisation agricole .....	48
<b>Sous-Programme II: Valorisation et commercialisation des productions agricoles..</b>	<b>49-53</b>
Composante 2.1: Stockage et conservation des produits agricoles .....	49
Composante 2.2: Transformation des produits agricoles .....	49
Composante 2.3: Appui à la promotion et au développement de la qualité .....	51
Composante 2.4: Commercialisation des produits agricoles.....	51
Composante 2.5 : Aménagement ou réhabilitation des structures marchandes.....	52
Composante 2.6: Amélioration du transport et des communications .....	53
<b>Sous-Programme III: Amélioration du régime alimentaire dans les écoles.....</b>	<b>54-56</b>
Composante 3.1: Développement de la production agricole en milieu scolaire.....	54
Composante 3.2: Promotion et développement des cantines scolaires.....	54
Composante 3.3: Amélioration de l'hygiène sanitaire dans les établissements scolaires .....	55
<b>Sous-Programme IV: Gestion de la vulnérabilité alimentaire.....</b>	<b>57-59</b>
Composante 4.1: Prévention et Gestion des Crises Alimentaires .....	57
Composante 4.2: Amélioration de l'état nutritionnel des populations.....	57
Composante 4.3: Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale .....	59
<b>Sous-Programme V: Renforcement des capacités des structures d'appui.....</b>	<b>60-64</b>
Composante 5.1: Amélioration du cadre législatif et réglementaire pour l'expansion du secteur agroalimentaire.....	60
Composition 5.2 : Renforcement des capacités d'appui conseil.....	61
Composante 5.3: Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche .....	61
Composante 5.4: Mesures d'accompagnement du PNSAN.....	62
Composante 5.5: Mise en œuvre du PNSAN et arrangements institutionnels .....	63
<b>V.COOUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME.....</b>	<b>65-67</b>
Coût du programme .....	65
Financement du programme.....	65
<b>VI.COMMUNICATION, INFORMATION ET SUIVI/EVALUATION DU PNSAN.....</b>	<b>67-70</b>
Production des rapports et exécution de différentes revues. ....	67

Suivi et évaluation.....	68
<b>VII.RISQUES ET MESURES D’ATTENUATION.....</b>	<b>70</b>
<b>VIII.REFORMES DE POLITIQUE ET MESURES PREALABLES.....</b>	<b>71-73</b>
Mesures incitatives .....	71
Mesures de soutien pour un environnement favorable.....	72
<b>IX.IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DURABILITE DU PROGRAMME.....</b>	<b>74</b>
<b>X.CONCLUSION.....</b>	<b>74</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>76</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>78</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>80</b>

## ***RESUME EXECUTIF***

La République Démocratique de São Tomé est un archipel situé dans le Golfe de Guinée à quelques 300 Kms au large du Gabon. Le pays est caractérisé par une insularité fragmentée sur deux principales îles et des îlots. Il couvre au total, une superficie de 1 001 km<sup>2</sup> (l'île de Sao Tomé et ses îlots couvrent 859 km<sup>2</sup>, et celle de Principe et ses îlots, 142 km<sup>2</sup>) avec une population d'environ 164 000 habitants estimée en 2010 et dont près de 95% vit sur l'île de Sao Tomé. Le taux de croissance annuel de la population est estimé à 2,5% (INE). De part la taille de sa population et de sa superficie, Sao Tomé et Principe est l'un des plus petits pays d'Afrique et du monde.

La taille réduite du pays, son insularité, sa base productive réduite et sa forte dépendance par rapport à l'aide extérieure constituent notamment des facteurs qui rendent l'économie très vulnérable à différents types d'aléas. L'économie est davantage structurée en faveur des services : le secteur secondaire participe pour environ 20% au PIB, à peu près au même titre que l'agriculture, pêche, chasse et forêt qui contribuent à 19%, alors que les services en constituent près de 61%<sup>1</sup>. En dépit des relatives bonnes performances macroéconomiques réalisées au cours des six dernières années, Sao Tomé et Principe demeure un des pays les plus pauvres de la planète (classé 144ème sur 187 selon le rapport de développement humain de 2011). Ainsi, l'incidence de la pauvreté demeure forte et la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté était estimée à 53,8% en 2001. L'espérance de vie est de 67 ans et le taux d'alphabétisation est estimé à 83%<sup>2</sup>.

Du point de vue de l'organisation administrative, la RDSTP est subdivisée en sept (7) entités territoriales :

- (i) six districts dans l'île de Sao Tomé (Água Grande, Mé Zochi, Cantagalo, Caué, Lembá et Lobata), chaque district étant dirigé par un maire élu ; et
- (ii) une région autonome : l'île de Principe qui est dirigée par un gouvernement régional.

São Tomé et Príncipe fait face à des défis économiques importants ; le pays est très vulnérable aux chocs exogènes. La hausse des prix des denrées alimentaires a affecté les populations les plus vulnérables, la crise énergétique a alourdi la facture liée aux produits pétroliers, et la crise économique et financière internationale a refroidi l'investissement direct étranger (IDE) et menacé les flux d'aides au pays.

Même si la croissance économique a été au-delà de 5% en moyenne au cours des cinq dernières années, aucune donnée fiable n'indique une amélioration significative des conditions de vies des populations les plus défavorisées depuis une dizaine d'années. Les données sur la pauvreté en 2010 selon l'INE se présentent comme suit par district : Agua Grande (68,3%) ; Mé-Zochi (56,6%) ; Cantagalo (65,9%) ; Caué (84,5%) ; Lemba (73,7%) ; Lobata (67,8%) et RAP (71,4%).

---

<sup>1</sup> Cf Document Profil STP, PNUD Novembre 2011

<sup>2</sup> Cf Document Profil STP, PNUD Novembre 2011

Les causes de l'insécurité alimentaire en RDSTP sont :

- **Conjoncturelles** : Elles se rapportent : (i) aux facteurs biophysiques tels que les maladies des animaux, le tarissement des cours d'eau, les maladies et ennemis des cultures, la sécheresse/les vents violents et l'ensablement, les glissements de terrains, l'érosion ou la dégradation des sols. Les incendies, les inondations causées par les pluies orageuses et enfin les feux de brousse sont moins importants ; (ii) aux facteurs économiques tels que les spéculations des commerçants, le pillage, le chômage, l'inflation, l'écoulement difficile de la production. La fermeture des structures économiques employant une main d'œuvre est de moindre importance ; (iii) aux facteurs socio-politiques tels que l'épidémie et la fermeture d'une structure de santé, les déplacements forcés de la population, la fermeture des frontières et les violences électorales.
- **Structurelles** marquées par le déficit d'infrastructures socio-économiques de base (voies de dessertes rurales, réseau d'irrigation, marchés, transport, etc.) ; la déforestation accélérée par l'utilisation du bois pour les constructions et l'énergie domestique ; l'insuffisance des ressources financières pour l'exploitation des terres ; la baisse de la fertilité du sol par endroit ; la recherche agricole insuffisante ; l'absence de filières organisées des produits vivriers ; l'insuffisance des infrastructures de transformation, de stockage et de conservation ; la tendance migratoire forte des membres du ménage (en particulier les jeunes vers les villes ou les pays étrangers) ; les insuffisances dans la mise en œuvre des stratégies disponibles pour le développement du secteur de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches ; le poids des traditions et des habitudes alimentaires ; la formation et l'encadrement défaillant, la faible allocation budgétaire au secteur agricole, les difficultés d'accès au crédit.

La persistance de ces causes a entraîné un état de pauvreté généralisée de la population et des problèmes généraux de développement rural. De telles conditions exacerbées plus tard par des facteurs socioculturels suite à la redistribution des terres sans mesures d'accompagnement ont conduit à des groupes aux moyens d'existence sociale complexes, dont certains sont extrêmement fragiles et vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Pour apporter une solution à ces différents blocages, le Gouvernement a élaboré et adopté en décembre 2002 la première Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (PRS) actuellement en cours de mise en œuvre.

La PRS a été révisée en 2005 pour intégrer un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour la période 2006-2008. Des rapports de suivi de sa mise en œuvre ont été produits en 2006, 2007 et 2008.

Depuis, les multiples changements de gouvernements ont retardé la production d'un nouveau PAP pour le plan triennal suivant. Ainsi, la décision a été récemment prise pour lancer l'élaboration de la PRS de deuxième génération (PRS II), qui est actuellement en cours de préparation. Cette stratégie de seconde génération sera fondée sur un nouveau profil de pauvreté qui est dans sa phase de finalisation. Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement a fait réaliser : (i) l'actualisation de la lettre de politique agricole, de développement rural et des pêches de 2005 à 2006 ; (ii) la formulation du Programme d'Aide au Développement Durable

du Secteur de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et des Pêches – PRODESE en 2006 et (iii) l'élaboration d'une politique nationale de microfinance en Juin 2006 suivie d'un plan d'action 2007-2012 en Décembre 2006.

Pour le Gouvernement, le Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle qui fait l'objet du présent rapport de formulation, répond au souci de l'atteinte des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Au plan national, le PNSAN permettra : (i) d'entreprendre des actions visant l'augmentation de la production vivrière de base et l'amélioration du système de commercialisation, limitant de ce fait les importations de denrées alimentaires, (ii) de redresser l'économie de subsistance du pays et (iii) de poursuivre la lutte contre la pauvreté. Le PNSAN constituera la référence pour les priorités à retenir lors de la formulation du Cadre d'Assistance Pays (CAP) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, les priorités d'investissement qui seront définies dans le PNSAN seront versées au processus du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

L'objectif global du PNSAN vise à contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à améliorer la qualité de vie des populations.

Les objectifs spécifiques du Programme devant permettre l'atteinte de cet objectif global sont :

- Accroître les volumes des productions agricoles grâce à l'amélioration de la productivité, la diversification des productions et la sécurisation des systèmes de production agricole ;
- Valoriser les produits végétaux, halieutiques, animaux par l'amélioration des techniques de stockage, de conservation, de transformation et de distribution ;
- Accroître les revenus des producteurs pour améliorer leur qualité de vie ;
- Améliorer les capacités des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en leur sein et dans la communauté.

*Le PNSAN a l'ambition de constituer un cadre **de mise en cohérence et d'intégration des actions** qui seront menées par les différents Ministères techniques en vue de la pleine réalisation des quatre dimensions principales de la sécurité alimentaire<sup>3</sup> : **la disponibilité physique des aliments, l'accessibilité économique et physique des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.***

Le PNSAN est prévu pour s'étendre sur une période de 10 ans selon une approche programme articulée sur 2 phases de 5 ans et couvrir l'ensemble du territoire (Sao Tomé et la Région Autonome de Principe). Les 5 premières années du programme viseront surtout à relancer la production vivrière dans toutes les zones à fortes potentialités tout en développant les actions d'amélioration de la commercialisation, d'accès aux marchés, de l'état nutritionnel

---

<sup>3</sup> Document Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire FAO 2008 publié par le Programme CE-FAO « Sécurité alimentaire l'information pour l'action »

et sanitaire des populations en général et des groupes vulnérables en particulier en fonction des besoins dans tous les districts en insécurité alimentaire selon l'analyse globale de la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (CSFVA). Les 5 dernières années seront consacrées à la consolidation des mesures d'accompagnement engagées dans la première phase, à savoir l'accompagnement et l'encadrement des producteurs, l'amélioration de l'accès aux marchés et le renforcement des filières, l'accroissement de la valeur ajoutée par des dispositifs d'accompagnement des promoteurs dans la transformation des produits alimentaires.

Les principaux bénéficiaires du programme sont :

1. les ménages vulnérables dépourvus d'activités économiques ou de sources de revenu et dépendant des services socio collectifs ou de la solidarité communautaire ;
2. les petits producteurs, particulièrement les femmes (chefs de famille et bénéficiant de terres agricoles) et les exploitants à base communautaire ou associative dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales ;
3. les élèves du préscolaire et du primaire, les associations de parents d'élèves et le corps des enseignants associés au programme nutritionnel dans l'enseignement préscolaire et primaire ;
4. les petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires ;
5. les organisations de producteurs et leurs associations faitières ;
6. les institutions publiques (services agricoles et ruraux) ;
7. les ONG partenaires.

Le PNSAN comprend 4 axes stratégiques d'intervention, déclinés en 5 sous-programmes, 23 composantes et 70 volets/résultats, qui visent à répondre aux contraintes identifiées lors des concertations thématiques et à atteindre les objectifs du programme.

**Il s'agit des axes suivants :**

**Axe stratégique N°1 :** Amélioration de la productivité et accroissement des Productions agricoles

**Axe stratégique N°2 :** Amélioration du système de commercialisation et d'accès aux marchés

**Axe stratégique N°3 :** Amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire de la population

**Axe stratégique N°4 :** Renforcement institutionnel

**Et, des sous-programmes qui suivent :**

**Sous-programme 1 :** Intensification durable des productions végétale, halieutique et Animale et diversification agricole

**Sous-programme 2 :** Valorisation et commercialisation des productions agricoles



**Sous-programme 3 :** Amélioration du régime alimentaire dans les écoles

**Sous-programme 4 :** Gestion de la vulnérabilité alimentaire

**Sous-programme 5 :** Renforcement des capacités des structures d'appui

Chaque sous-programme comprend : le contexte et la justification, les volets/résultats (composantes), les actions à mener et les coûts.

Globalement, les résultats attendus de la mise en œuvre du programme sur les 10 années sont :

- L'atteinte d'un niveau de production vivrière sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 6% d'environ: 3.166 tonnes pour le manioc ; 3.076 tonnes pour le maïs ; 13.744 tonnes pour le taro ; 34.715 tonnes pour la banane plantain ; 1.088 tonnes pour le haricot ;
- La réhabilitation/construction de 6 Bassins d'irrigation;
- L'installation et l'encadrement de 20 exploitations avicoles, 10 exploitations ovines, 30 exploitations caprines, 40 exploitations porcines. Ces exploitations installées et encadrées seront individuelles ou communautaires selon le niveau d'organisation locale des bénéficiaires. La production en viande sera de 1000 tonnes ; celle des œufs de consommation sera de 201 tonnes avec un poids moyen de 60 grammes l'œuf.
- La production halieutique atteindra 5200 tonnes.
- Le programme permettra également de produire 2000 plants d'essences diverses pour l'agroforesterie et 3000 plants d'arbres fruitiers pour l'arboriculture fruitière.
- La réhabilitation/construction et équipement de 6 marchés à Sao-Tomé, 1 marché à Principe ainsi que de 3 entrepôts ;
- La réhabilitation de 30 kms de pistes principales et de desserte rurale. De même, l'entretien de 50 kms de pistes principales et de desserte rurale ; 32 GIME (brigades de cantonniers) seront formés et équipés dans le cadre des mesures d'accompagnement ;
- L'aménagement d'une adduction gravitaire-réseau 3 km pour l'alimentation en eau potable.

**Le coût global des actions du programme sur 5 ans est évalué à 9.973.500 \$US, non compris les imprévus physiques et financiers (cf. tableaux N°17 et N°17 bis en annexe pour le récapitulatif des coûts et document intitulé coûts détaillés des composantes par sous-programme du PNSAN).**

## I. INTRODUCTION

Le processus d'élaboration du Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN), initiative du Gouvernement de la République de Sao Tomé et Príncipe appuyée techniquement par la FAO, vise à faciliter l'internalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tant que domaine prioritaire d'investissement. Il répond au souci de l'atteinte des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Au plan national, le PNSAN permettra : (i) d'entreprendre des actions visant l'augmentation de la production vivrière de base et l'amélioration du système de commercialisation, limitant de ce fait les importations de denrées alimentaires, (ii) de redresser l'économie de subsistance du pays et (iii) de poursuivre la lutte contre la pauvreté. Le PNSAN constituera la référence pour les priorités à retenir lors de la formulation du Cadre d'Assistance Pays (CAP) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, les priorités d'investissement qui seront définies dans le PNSAN seront versées au processus du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe.

Le document du PNSAN dont la contribution est déterminante dans la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être approprié par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population. Cette appropriation a nécessité une démarche participative associant tous les acteurs (publics ou privés) concernés autour des thématiques fondamentales de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'exercice de formulation du PNSAN a été conduit techniquement par une équipe nationale<sup>4</sup> appuyée par un consultant international et coordonné localement sur le plan institutionnel par le Directeur Général de l'Agriculture et de la Pêche (DGAP).

La formulation du PNSAN, supervisée également par un Comité interministériel d'orientation et de supervision présidé en personne par le Ministre du Plan et du Développement, a suivi les différentes étapes suivantes :

- 1- Réunion élargie d'information pour lancer le démarrage du processus de la formulation du PNSAN
- 2- Identification, sélection et recrutement du Consultant National, Chef de l'équipe nationale de formulation du PNSAN
- 3- Désignation des points focaux au regard des différentes thématiques retenues pour constituer l'équipe nationale de formulation du PNSAN

---

<sup>4</sup> L'équipe nationale est composée d'un Consultant national, chef d'équipe, d'un consultant national spécialiste en investissement agricole et de 5 cadres nationaux considérés comme points focaux dans les domaines suivants : agriculture, élevage, pêche, nutrition et genre/développement)

- 4- Revue documentaire prenant en compte notamment la stratégie régionale de sécurité alimentaire de la communauté des pays de langue portugaise (CPLP)<sup>5</sup>, la lettre actualisée de politique agricole de développement rural et des pêches, la première Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (PRS), le programme d'Aide au Développement Durable du Secteur de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et des Pêches – PRODESE, la politique nationale de microfinance et son plan d'actions 2007-2012.
- 5- Concertations avec les différentes institutions publiques/privées et les partenaires techniques et financiers selon un calendrier établi
- 6- Visites de terrain dans certains districts de Sao Tomé et dans la Région Autonome de Principe
- 7- Elaboration du cadre logique du PNSAN
- 8- Réunion du Comité interministériel d'orientation et de supervision du processus d'élaboration du PNSAN pour recueillir les observations et recommandations qui ont permis d'améliorer la formulation des objectifs, de s'assurer de la pertinence des axes stratégiques et de construire le cadre logique final du PNSAN
- 9- Rédaction du document du PNSAN
- 10- Atelier national de validation des documents du PNSAN (**atelier programmé initialement pour le 04 juin 2012 mais qui s'est tenu finalement le 18 juin 2012**)

L'ensemble de ce processus technique et institutionnel a débouché sur l'élaboration d'un document principal pourvu d'un plan d'actions et de 9 programmes/projets d'investissement.

---

<sup>5</sup> La communauté des pays de langue portugaise compte au total 8 pays dont 5 de l'Afrique (RDSTP, Angola, Mozambique, Cap Vert et Guinée Bissau), 1 pays de l'Asie (Timor Oriental), 1 pays de l'Amérique du Sud (Brésil) et 1 pays de l'Europe (Portugal). La Guinée Equatoriale a le statut de pays observateur en attendant son adhésion.

## II. CONTEXTE

### II.1. Cadre Général

La République Démocratique de São Tomé et Príncipe (RDSTP) est un archipel d'origine volcanique, situé dans le Golfe de Guinée à quelques 300 Kms au large du Gabon. Le pays est caractérisé par une insularité fragmentée sur deux principales îles et des îlots. Il couvre au total, une superficie de 1 001 km<sup>2</sup> (l'île de Sao Tomé la plus accidentée, dont le point le plus élevé atteint 2024 m (Pic de Sao Tomé) et ses îlots couvrent 859 km<sup>2</sup>, et celle de Príncipe et ses îlots, 142 km<sup>2</sup>).

La disposition du relief, caractérisée par l'existence de pentes très raides rendent inaccessibles certaines zones des îles, ce qui favorise, naturellement, au moins en partie, la préservation de la diversité biologique.

Les différents types de sols identifiés sont le résultat de la transformation de la roche mère basalte et présentent tous, une fertilité moyenne, voire élevée et une bonne capacité de rétention de l'eau. Les principaux types de sols présents à Sao Tomé et Príncipe sont les paraferaliques, les fersialitiques tropicaux bruns et les sols noirs.

Le climat est tropical humide, caractérisé par l'existence de deux saisons, dont la saison des pluies avec de fortes précipitations qui perdure pendant toute l'année (environ neuf mois plus exactement), tandis que la *gravana*, la saison sèche ne dure que trois mois (vers la mi-juin jusqu'à la mi-septembre). La pluviosité moyenne annuelle varie entre les 2.000 et les 3.000 mm. L'humidité relative est très élevée, pouvant atteindre 90%. La température moyenne annuelle est de 26°C.

La population de la RDSTP, estimée à 154 875 habitants en 2007 et 163 784 habitants en 2010 et dont près de 95% vit sur l'île de Sao Tomé, est inégalement répartie sur l'étendue du territoire national. La densité moyenne est actuellement d'environ 154,7 habitants par km<sup>2</sup>. La densité démographique par district et/ou région varie de 48,48 habitants par km<sup>2</sup> dans la Région Autonome de Príncipe à 3 485 habitants par km<sup>2</sup> dans le district d'Agua Grande (cf. tableau N°1 en annexe). Le taux de croissance annuel de la population est estimé à environ 2,5% (cf tableau N°5 en annexe).

De part la taille de sa population et de sa superficie, Sao Tomé et Príncipe est l'un des plus petits pays d'Afrique et du Monde. Malgré sa petite étendue, le pays dispose d'une richesse biologique unique. Cette diversité biologique n'est pas uniquement du fait de la richesse des espèces et d'endémismes mais elle se manifeste aussi au niveau de ses écosystèmes. Quatre écosystèmes dans lesquels prédominent différentes formes de vie ont été définis au plan national : l'écosystème côtier et marin ; l'écosystème des eaux ; l'écosystème forestier et l'écosystème agricole.

Du point de vue de l'organisation administrative, la RDSTP est subdivisée en sept (7) entités territoriales :

(i) six districts dans l'île de Sao Tomé (Água Grande, Mé Zochi, Cantagalo, Caué, Lembá et Lobata), chaque district étant dirigé par un maire élu ; et

(ii) une région autonome : l'île de Principe qui est dirigée par un gouvernement régional.

La taille réduite du pays, son insularité, sa base productive réduite et sa forte dépendance par rapport à l'aide extérieure constituent notamment des facteurs qui rendent l'économie très vulnérable à différents types d'aléas. L'Aide Publique au Développement (APD) représente une partie significative du PIB et contribue fortement au programme d'investissement public. Toutefois, il n'existe aucun mécanisme institutionnel qui puisse permettre de connaître avec exactitude l'APD total et l'accompagnement de son exécution. Les autorités nationales estiment que chaque année entre USD 20 millions et USD 25 millions de l'APD prévue sont effectivement réalisés, ce qui représente un taux de réalisation pour les cinq dernières années de l'ordre des 50%. Les prévisions relatives aux flux d'APD indiquent une croissance continue de l'aide extérieure, malgré la faible capacité d'absorption. Comparant les flux d'APD exécutés annuellement avec le PIB à prix courants on note que depuis 2007, l'APD n'a pas dépassé les 15% du PIB (cf. tableau ci-dessous). De plus, l'APD réalisée s'établit en moyenne (avec pour base les années de 2005 à 2008) à environ 143 USD par habitant chaque année. Toutefois, l'APD prévue pour 2009 aurait surpassé la barrière des USD 85 millions et celle pour 2010 une valeur proche des USD 95 millions.

**Tableau :** APD prévue et réalisée entre 2003 et 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
APD prévue (USD)	34,890,000	41,940,000	39,350,000	46,540,000	41,740,000	52,147,000	86,773,000
APD réalisée (USD)	26,840,000	27,940,000	18,730,000	24,906,000	19,249,000	25,200,000	
Degré de réalisation face aux prévisions (%)	76.9%	66.6%	47.6%	53.5%	46.1%	48.3%	
PIB à prix courants (USD)	98,000,000	108,000,000	115,000,000	125,000,000	145,000,000	175,000,000	191,000,000
APD prévue / PIB (%)	35.6%	38.8%	34.2%	37.2%	28.8%	29.8%	45.4%
APD réalisée / PIB (%)	27.4%	25.9%	16.3%	19.9%	13.3%	14.4%	
Population (habitants)	143,189	146,056	148,968	151,912	154,875	157,847	160,820
APD prévue / capita (USD)	243.66	287.15	264.15	306.36	269.51	330.36	539.57
APD réalisée / capita (USD)	187.44	191.30	125.73	163.95	124.29	159.65	

Source : INE, DPE et FMI ; estimations

**Au plan politique :** Après une phase de parti unique qui a géré le pays après son indépendance (1975) Sao Tomé et Principe a initié en 1990 un processus de démocratisation qui a abouti à l'instauration du pluralisme politique, l'adoption d'une nouvelle constitution et celle d'une charte des partis politiques. Ce système démocratique se conforte progressivement à travers la tenue d'élections régulières et l'existence d'une liberté d'opinion et d'expression.

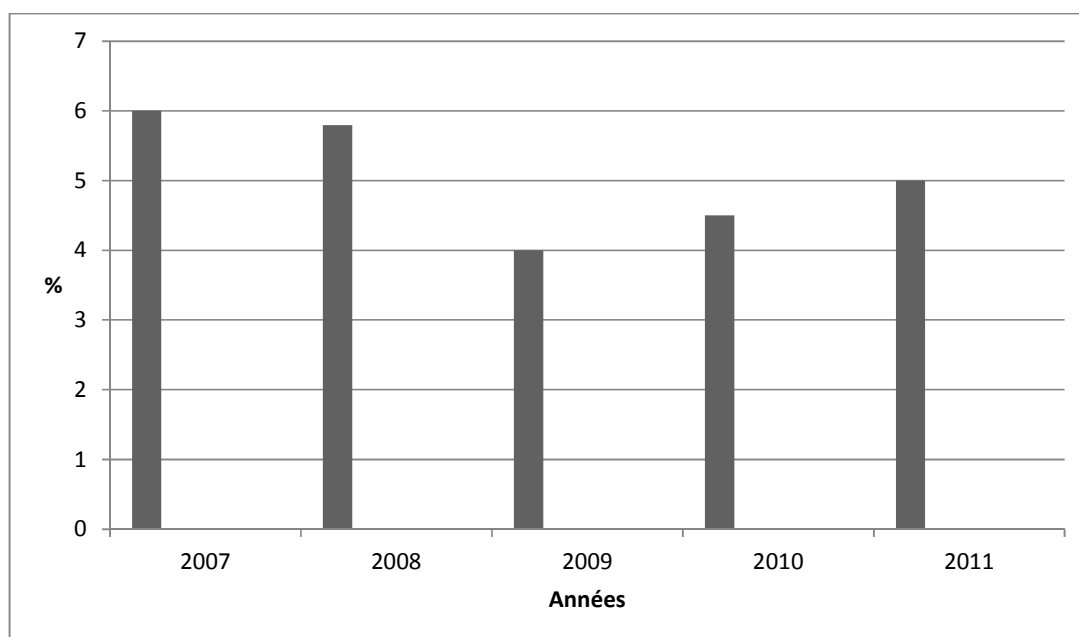
En août 2010 et en juillet 2011 la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe a connu respectivement : (i) des élections législatives et locales et ; (ii) des élections présidentielles. Depuis sa formation en Août 2010, le Gouvernement actuel a élaboré et présenté au parlement un programme pour donner une visibilité à ses actions sur la période 2011-2014 et créé une synergie associant toutes les parties prenantes en vue d'une plus grande efficacité de l'action publique en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations.

**Au plan économique :** Après une longue crise économique au cours des années 1990, Sao-Tomé et Príncipe a entrepris la mise en œuvre d'une série de réformes économiques à partir de 1999 afin d'achever le passage du modèle économique fondé sur la planification centrale vers l'économie de marché. Le pays a atteint le point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2000 et le point d'achèvement en mars 2007.

São Tomé et Príncipe fait face à des défis économiques importants. Le pays est caractérisé par une faible base de production et d'exportation et son déficit extérieur est principalement financé par les transferts officiels et l'investissement direct étranger. L'économie est davantage structurée en faveur des services : le secteur secondaire participe pour environ 20% au PIB, à peu près au même titre que l'agriculture, pêche, chasse et forêt qui contribuent à 19%, alors que les services en constituent près de 61% (tourisme principalement). Malgré l'allégement/annulation de la dette obtenue (314 millions de dollars US) avec l'initiative PPTE renforcée, le poids de la dette demeure important (69,7% du PIB en 2008 et 52,2% en 2009 après les négociations avec les non-membres du Club de Paris). En 2010, le Produit intérieur brut (PIB) était estimé à 196 millions de dollars US avec un revenu par tête de 1881 en parité de pouvoir d'achat.

Le PIB réel a cru de 4% en 2009 contre 5,8% en 2008 et 6% en 2007. Selon les dernières estimations, la reprise économique observée en 2010 semble se confirmer en 2011 avec un taux de croissance du PIB réel qui pourrait atteindre 5% contre 4,5% en 2010. Cette croissance serait essentiellement tirée par l'aide extérieure et le secteur tertiaire – notamment le tourisme, les constructions. Quant à l'inflation, après avoir connu une hausse continue de 2003 à 2007 selon les données de l'INE comme suit : 9,9% en 2003 ; 15,2% en 2004 ; 17,2% en 2005 ; 24,6% en 2006 ; 27,6% en 2007 mais une légère baisse 24,8% en 2008 suite à la combinaison de l'effet des prix internationaux des denrées alimentaires, de ceux des hydrocarbures, une saison des pluies plus courte, elle a amorcé ensuite une tendance à la baisse continue passant de 16,1% en 2009 à 12,9% en 2010 et 11,9% en 2011.

### Graphique : Croissance du PIB réel en %



Source : Graphique reconstruite par l'auteur à partir du Profil STP (PNUD, Novembre 2011)

Depuis janvier 2010, la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe est passé d'un régime de change flexible à un régime de parité fixe entre le dobra (la monnaie nationale) et l'euro. Ceci a été rendu possible grâce à un accord signé en Juillet 2009 entre les Autorités Saotoméennes et le Portugal.

**Au plan social :** En dépit des relatives bonnes performances macroéconomiques réalisées au cours des six dernières années, Sao Tomé et Principe demeure un des pays les plus pauvres de la planète (classé 144ème sur 187 selon le rapport de développement humain de 2011). Ainsi, l'incidence de la pauvreté demeure forte et la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté était estimée à 53.8% en 2001. L'espérance de vie est de 67 ans et le taux d'alphabétisation est estimé à 83%.

Même si la croissance économique a été au-delà de 5% en moyenne au cours des cinq dernières années, aucune donnée fiable n'indique une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus défavorisées depuis une dizaine d'années. Les données sur la pauvreté en 2010 selon l'INE se présentent comme suit par district : Agua Grande (68,3%) ; Mé-Zochi (56,6%) ; Cantagalo (65,9%) ; Caué (84,5%) ; Lemba (73,7%) ; Lobota (67,8%) et RAP (71,4%).

Les déterminants de la pauvreté<sup>6</sup> peuvent être résumés en: (i) baisse de la production et de la productivité, (ii) inflation rampante ; (iii) incapacité de générer des nouveaux emplois ; (iv) monnaie nationale instable ; (v) incapacité d'assurer continuellement les mécanismes de

<sup>6</sup> Sur la base des données de 2001. Un nouveau profil de pauvreté (2011) est actuellement en cours de finalisation

stabilité financière, (vi) insuffisance des infrastructures socioéconomiques, (vii) exode rural et inégalité d'accès aux ressources nationales.

La première Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (PRS) actuellement en cours de mise en œuvre a été adoptée en décembre 2002. Elle formule une série de recommandations stratégiques qui ont pour but de promouvoir la croissance économique et de réduire la prévalence de la pauvreté, tout en mettant l'accent sur l'accès aux services sociaux de base prioritaires pour le développement du pays. La stratégie a défini cinq axes prioritaires : (i) la réforme des institutions publiques, le renforcement des capacités et la promotion d'une politique de bonne gouvernance ; (ii) la croissance accélérée et distributive ; (iii) la création d'opportunités d'augmentation et de diversification de revenus pour les plus pauvres ; (iv) le développement des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base ; et (v) l'adoption d'un mécanisme de suivi, d'évaluation et de mise à jour de la stratégie. Le PRS a été révisée en 2005 pour intégrer un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour la période 2006-2008 qui a été soumis à la Table Ronde de décembre 2005 à Bruxelles où les partenaires bi et multilatéraux se sont engagés à supporter sa mise en œuvre.

Depuis, les multiples changements de gouvernements ont retardé la production d'un nouveau PAP pour le plan triennal suivant. Ainsi, la décision a été récemment prise pour lancer l'élaboration du PRS de deuxième génération (PRS II), qui est actuellement en cours de préparation. Cette stratégie de seconde génération sera fondée sur un nouveau profil de pauvreté qui est dans sa phase de finalisation.

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement a fait réaliser : (i) l'actualisation de la lettre de politique agricole, de développement rural et des pêches de 2005 à 2006 ; (ii) la formulation du Programme d'Aide au Développement Durable du Secteur de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et des Pêches – PRODESE en 2006 et (iii) l'élaboration d'une politique nationale de microfinance en Juin 2006 suivie d'un plan d'action 2007-2012 en Décembre 2006. La situation des OMD est retracée dans l'encadré ci-dessous :

#### **Situation des OMD**

Compte tenu des tendances actuelles, STP ne pourra par atteindre tous les objectifs du millénaire pour le développement : (i) les progrès en faveur d'une réduction significative de la pauvreté semblent avoir été modestes ; (ii) les progrès dans le domaine de l'éducation universelle sont réels et largement au dessus de la moyenne en Afrique au sud du Sahara ; (iii) des avancées significatives ont été obtenues en matière de protection des femmes même si des défis demeurent dans le domaine de leur situation économique et financière ; (iv) des améliorations dans le domaine des conditions sanitaires et les progrès réels dans le domaine de la lutte contre le paludisme pourraient permettre d'atteindre l'objectif relatif au taux de mortalité infantile ; (v) la mortalité maternelle et le taux de prévalence du VIH/SIDA sont relativement faibles mais présentent des risques : Sao Tomé et Principe pourrait donc être en ligne pour atteindre les OMD 4, 5 et 6 ; (vi) le potentiel existe pour atteindre l'OMD 7 mais un engagement plus ferme des autorités du pays est nécessaire pour ce faire.

Source : extrait du document sur le profil de STP produit en Novembre 2011 par le PNUD



## II.2. Cadre sectoriel

São Tomé et Príncipe est relativement riche en ressources naturelles, et possède un fort potentiel pour le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche, avec des sols de bonne qualité, ayant des disponibilités en eau durant la saison sèche, des températures moyennes proches des 25°C et une variété de microclimats, permettant la production de plusieurs produits.

Malgré la petite étendue du pays, la diversité des écosystèmes existants est aussi très grande, notamment dans les domaines forestier et agricole. Le tableau ci-dessous donne une idée de la diversité des formations végétales dans le pays.

Tableau : Diversité des Formations Végétales à Sao Tomé et Príncipe	
Type de Formation	Description
Forêt de Brouillard	Fait partie de la forêt dense africaine qui se concentre principalement dans la zone guinéo-congolaise. Appelée aussi forêt de brouillard, à cause de la présence quasi fréquente des nuages, elle est caractérisée par la présence d'espèces telles que <i>Podocarpus mannii</i> , le seul gymnosperme endémique (Pin de Sao Tomé); <i>Phyllippia thomensis</i> et <i>Lobelia barnsii</i> (lobélie géante endémique), plantes rencontrées de façon isolée dans les régions du Pic de Sao Tomé (altitude 2024 m)
Forêt d'Altitude (entre 1800 et 2000 m)	Elle se caractérise par l'existence d'une précipitation très élevée, avec des brouillards presque constants et une température faible (mais inférieure à 0°C). Les arbres sont petits et les épiphytes sont nombreuses.
Forêt d'Altitude (entre 1000 et 1800 m)	Se situe dans une zone de transition progressive entre les limites des plantations avec des zones de forêt dense. Elle se caractérise par la prépondérance des espèces de Rubiacée et des Euphorbiacées, tandis que les Fabacées et les Asteracées sont plus rares. Il y a une abondance des épiphytes, notamment des Orchidacées et des mousses. Elle est constituée par des espèces arborées endémiques
Forêt de Basse Altitude	C'est la Forêt pluvieuse qui se localise depuis la côte jusqu'à 800 mètres d'altitude. Elle est entièrement cultivée ou se trouve dans une étape secondaire de succession, à l'exception des petits endroits dans le sud de l'île. L'une des essences caractéristiques de la forêt primaire de basse altitude est la mangrove d'obô, <i>Uapaca guineensis</i> (Euphorbiacée).
Forêt Secondaire	Occupe des surfaces qui étaient auparavant de formation primaire, et qu'au cours des années 1880 ont été abattues au profit des plantations de cacao. Elles ont été postérieurement abandonnées et se sont transformées en forêts secondaires. La composition floristique est caractérisée principalement par l'existence d'espèces exotiques cultivées et par des espèces pionnières à croissance rapide.
Forêt d'Ombrage pour le Cacao et le Café	Cette formation résulte des actions, qui depuis les années 60, avaient pour but d'intensifier et moderniser les plantations de cacaoyers ( <i>Theobroma cacao</i> ) et de caféier ( <i>Coffea sp.</i> ). Elle est composée par des espèces introduites et des espèces

	spontanées pour des effets d'ombrage.
Forêt Sèche	Se localise au niveau des régions à pluviosité comprise entre 1.000 et 1.500 mm par an, avec une période sèche bien marquée.
Savane	Formation édapho-climatique qui occupe le rivage côtier de Sao Tomé et qui s'étend quelques fois vers l'intérieur. Ce sont des zones à climat semi-aride à aride, avec des précipitations inférieures à 700 mm par an (quelques fois 500 mm par an). Les sols, sombres ou noirs, quelques fois avec des affleurements caillouteux et de sous-sols compacts, supportent une végétation herbacée. Ces savanes seraient le résultat des dévastations de la végétation originaire, au profit des plantations du cycle de la canne à sucre du siècle dernier.
Mangroves	Elles se développent dans les côtes basses ou dans des lagunes séparées de terre ferme, à l'embouchure des rivières. Dans les zones interstitielles, les racines sont couvertes par une association de plusieurs espèces d'algues.

(Source: extrait du SNPAB-Forêts 2002)

Le caractère insulaire de Sao Tomé et Principe a permis le développement de nombreuses espèces endémiques de la flore et de la faune. Toutefois, ce caractère rend également les écosystèmes forestiers et agricoles des îles particulièrement vulnérables à l'action de l'homme.

Au niveau de l'écosystème agraire, on ne connaît toujours pas la capacité des ressources technologiques disponibles pour satisfaire la demande d'aliments et autres produits de base pour la population saotoméenne en croissance permanente. En prenant comme critère de base la finalité du produit commercial, les différentes espèces végétales existantes à Sao Tomé et Principe (espèces cultivées ou espèces spontanées), peuvent être regroupées, en fonction de leur utilisation, de la façon suivante: espèces industrielles, espèces alimentaires, espèces aromatiques, espèces médicinales et espèces décoratives.

**Les espèces industrielles** concernent les espèces de plantes dont le produit final est la matière-première pour l'industrie. Compte tenu du faible niveau de développement industriel du pays, ces produits sont orientés presque dans leur totalité vers l'extérieur, sans obtention de la valeur ajoutée (outre le séchage) et se transforme ainsi en source immédiate de devise pour la satisfaction des besoins internes en matière de monnaie convertible. Sont inclus dans ce groupe: le *Theobroma cacao* (cacaoyer), le *Cocus nucifera* (cocotier), l'*Elaeis guineensis* (palmier), le *Coffea arabica* (caféier), la *Pipper negrum* (poivre) et la canne à sucre.

**Les espèces alimentaires** sont toutes celles produisant des biens qui entrent directement dans la composition de l'alimentation humaine, qu'il s'agisse de fruits, de semences, de feuilles, de racines, de tubercules ou encore de tiges. Les espèces alimentaires, en fonction du cycle de vie de la plante, peuvent se subdiviser en annuelles et pérennes, et, en fonction des caractéristiques du fruit agricole ou de la partie de la plante qui est consommée comme aliment : (i) en cultures horticoles (légumes) installées dans des Zones de Forêt Secondaire ; (ii) en cultures fruitières abondantes dans toute la Zone de Forêt d'Ombre mais aussi de façon

spontanée dans la Forêt Secondaire et dans les Zones de la Savane ; **(iii)** les tubercules cultivés dans toute la Forêt d’Ombrage, généralement en association avec les plantations du cacao et café ( cas du taro), dans les altitudes de la Forêt d’Ombrage, ainsi que dans des parcelles de Zones de Forêt Secondaire ( cas de la pomme de terre), dans les Zones de Savane (cas de la patate douce) ; **(iv)** les racines dont principalement le manioc facile d’identification dans les Zones de Savane et dans les parcelles spécifiques de la Zone d’Ombrage et **(v)** les céréales cultivées généralement, dans de petites parcelles, dans toutes les zones agricoles des deux îles (cas du maïs) et par contre le riz de séchage se trouve en phase expérimentale dans les régions de Pinheira, Água Izé, Milagrosa, Porto Alegre, Agostinho Neto et Principe.

**Les espèces aromatiques** sont toutes les plantes comme la *Vanila planifolia* (la vanille), la *Cinnamomum zeylanicum* (la cannèlle), l’ylang-ylang et le *Vetiveria zizanoides* (vétiver). Cette tranche de marché n’a pas encore été exploitée (obtention d’essences pour la production de parfums et autres cosmétiques).

**Les espèces médicinales** sont des plantes ayant un effet curatif et utilisées pour le traitement des maladies, telles que l’asthme, le paludisme, les plaies, la toux, le diabète. Ces espèces poussent bien dans les Zones de Forêt Secondaire et Primaire, bien qu’elles se disséminent un peu partout dans d’autres zones.

Enfin **les espèces décoratives** (communs dans les Zones de Forêts d’Ombrage et Forêt Secondaire) sont remarquables par la beauté de leurs fleurs et de leurs feuilles et pour cette raison, elles sont utilisées dans l’embellissement et la décoration des espaces, aussi bien intérieures qu’extérieures. Les orchidées, le bec-de-perroquet et les roses de porcelaine sont de bons exemples,

La couverture forestière est très importante pour l’économie essentiellement agricole du pays. Un accent particulier doit être mis sur la forêt d’ombrage, qui abrite les cultures du cacao, principal produit de l’économie saotoméenne. Malgré le fait que la culture du cacao soit le plus important mode d’utilisation de la terre au pays (voir Tableau ci-dessous), elle a besoin du maintien de la couverture forestière pour apporter l’ombrage aux plantes. Le Tableau ci-dessous établit le rapport existant entre les principaux types de couverture végétale du sol et l’usage de la terre à Sao Tomé et Principe.

<b>Tableau : Couverture du Sol et Principales Formes d’Usage de la Terre à Sao Tomé et Principe</b>		
ECOSYSTÈME	USAGE	AIRE OCCUPÉE (hectares)
Savane	Maïs sec, canne à sucre, manioc, papaye, mangue	4.000
Forêt d’Ombrage	Cacao, café, banane, palmier, cocotier	32.000

Forêt Secondaire (généralement sur les bassins versants)	Terres dans lesquelles l'agriculture a été abandonnée produisant la génération naturelle de la forêt	30.000
Forêt Primaire	Forêts naturelles	28.000
Association Agro-forestière	Espèces boiseuses, fructifères (arborées et arbustives), bananiers, cacao, café, cocotiers, taros, igname	8.000
Pâturage	Graminées et légumineuses pour le pâturage	3.000

(Source: ENPAB- Sylviculture 2002)

Sao Tomé et Príncipe est un pays essentiellement agricole (25% des familles pratiquent l'agriculture, 40% des ménages santoméens pratiquent l'élevage). Le cacao est la principale culture d'exportation. La superficie cultivable est estimée à moins de 5% de la superficie du territoire. L'exploitation des ressources poissonnières et forestières est aussi importante. L'agriculture est pratiquée à São Tomé et Príncipe sur environ 44760 hectares de terre (Cabinet de la Réforme Agraire, 2002) avec une surface totale cultivable de 41367 hectares (Recensement Agricole, 1990).

La répartition des surfaces cultivables en fonction des cultures se présente comme suit : culture du cacao: 26076 hectares; culture du café : 984 hectares ; culture du cocotier: 7676 hectares, cultures alimentaires: 2110 hectares ; bananiers : 592 hectares. Le reste des terres agricoles est occupé par des cultures diverses et des pâturages.

L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'agro-industrie contribuant pour environ 20% du PIB et occupant 60% de la population active, doivent être toujours considérées comme domaines prioritaires d'investissements. En plus, le secteur primaire et les agro-industries constituent des bases importantes pour augmenter la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale dans le pays. Les cultures vivrières les plus cultivées sont le plantain (85% des ménages), le taro, le manioc, le maïs et la tomate. La quasi-totalité des productions vivrières provient de petites et moyennes exploitations privées. Les systèmes de production en agriculture familiale apparus avant la réforme foncière sont l'association cacao-banane et l'aménagement de parcelles de maraîchage en plaine et en altitude. Sur les parcelles distribuées lors de la réforme foncière, les petits paysans ont appliqué essentiellement une logique de réhabilitation et de reproduction des systèmes de production mis en place par les entreprises à savoir l'association cacao-banane qui est du reste la plus répandue; et l'association cocotier-bananier, essentiellement sur la côte sud-est de Sao Tomé.

Depuis les origines de la colonisation, l'agriculture à São Tomé et Príncipe a été dominée par la monoculture qui a commencé avec la culture de la canne à sucre (16 ième et 17ième siècles), ensuite avec la culture du café (18ième siècle), et finalement avec la culture du cacao, qui a été introduite en 1890 et qui persiste jusqu' aujourd'hui. La nationalisation des plantations de cacao (qui a commencé dans la décennie de 1980) a eu pour objectif de changer les rapports de la production existants avant l'indépendance et de mettre en œuvre une réforme agraire. Le processus de privatisation agricole entamé depuis 1992 a défini une nouvelle structure de la production, parce qu'il a causé la disparition des grandes entreprises et a fait

émerger des petites et moyennes entreprises agricoles, mettant l'accent sur la diversification des cultures d'exportation.

Actuellement, malgré les difficultés économiques et financières du Pays, la production du cacao (biologique et conventionnel), s'est accrue et continue à être un fait notable de l'agriculture d'exportation du Pays ; les productions de café, copra et huile de palme sont des opportunités d'exportation également à ne pas négliger.

La situation géographique et l'hydrographie de São Tomé et Príncipe sont favorables à la production d'une grande variété de cultures vivrières. On enregistre ainsi une croissance dans la production des cultures vivrières (maraîchères, fruitières, céréales (maïs), tubercules et racines (manioc, patate douce et taro), banane plantain et haricot, et d'autres cultures prometteuses d'exportation comme le poivre et les fleurs.

**Les statistiques de production agricole figurent dans les tableaux N°s 10 et 11 en annexe.**

Concernant l'élevage, on a constaté une augmentation du nombre de têtes de gros bétail et de la production de quelques espèces animales à cycle court (porcins, caprins, ovins et volaille) avec pour effet positif l'augmentation de la consommation de protéine animale par les populations rurales et urbaines. En outre, la situation zoo-sanitaire est positive ; le Pays est libre de maladies contagieuses.

**L'évolution du cheptel figure dans les tableaux N°s 12, 13 et 14 en annexe.**

Au niveau du sous-secteur des pêches, la zone côtière du Pays est comprise parmi la limite de la Zone Economique Exclusive (ZEE), qui s'étend jusqu'aux 200 milles maritimes, et la limite continentale, situé à 100 m d'altitude, à partir de la ligne de la côte. Cette zone possède une grande biodiversité en faune et flore, ainsi que les ressources minérales et hydriques ; il y a aussi des espèces rares (buccin). La plate-forme continentale est très réduite, avec 1500 km<sup>2</sup>. Deux tiers, 1.023 km<sup>2</sup>, appartiennent à l'Île de Príncipe et 436 km<sup>2</sup> appartiennent à l'île de São Tomé. Les études élaborées indiquent que le potentiel de la pêche est plus grand autour de l'île de Príncipe où la production peut varier de 3800 tonnes (avril) à 7000 tonnes (août). Le total de la biomasse autour des îles est estimé à 12 000 tonnes. Enfin, la flotte de la pêche se trouve dans trois zones différentes: la pêche côtière ou artisanale, la pêche artisanale avancée (semi-industrielle) et la pêche industrielle. La pêche artisanale fournit 90% des captures totales. Les pêcheurs sont disséminés sur 23 plages, dont 19 à Sao Tomé (2 700 pêcheurs) et 4 à Príncipe (200 pêcheurs). Le principal centre de pêche est à Neves (district de Lemba), situé à 27 km de la capitale. Plus de 80% du poisson capturé par les pêcheurs artisanaux est consommé à l'état frais. Le reste est salé, séché et, dans une moindre mesure, fumé. Le niveau de consommation de poisson varie entre 50 kilogrammes par personne et par an, dans la zone côtière de Sao Tomé, et 10 kg/personne/an à l'intérieur de l'île de Príncipe. La consommation moyenne est de l'ordre de 27,7 kg/personne/an. Le poisson fournit près de 60% des disponibilités totales en protéines animales. Les importations ne dépassent pas 15 à 20 tonnes de conserve par an et les exportations sont pratiquement inexistantes.

**L'évolution des captures figure dans le tableau N° 9 en annexe**

Dans le domaine forestier, le dernier inventaire réalisé en 1999, a révélé qu'il y avait sur l'archipel de São Tomé et Príncipe un total de 12,8 million de m<sup>3</sup> du bois debout, dont 2,7 million de m<sup>3</sup> correspondraient à des espèces de plus grande valeur commerciale. Il y avait encore environ 6,8 million de m<sup>3</sup> de bois aux normes commerciales, mais de qualité inférieure et de faibles possibilités d'usage. La coupe clandestine des arbres et l'usage inadéquat des scies à moteur pour faire des planches ont engendré de grandes pertes, parce qu'ils donnent lieu à un taux de gaspillage de 2 à 3 fois plus élevés qu'à celui des sciages efficaces. L'inventaire forestier de 1999 a révélé aussi qu'il n'y avait pas encore une surexploitation forestière au Pays, parce que le taux de l'extraction ne dépassait pas celui d'augmentation annuelle. Le massif forestier centre- sud-ouest, formé des forêts primaires et secondaires, des anciennes plantations du cacao et du café, des forêts d'ombrage et des plantations de cacao et de café d'aujourd'hui, couvre environ 90% de la surface du Pays. Cette richesse forestière, qui résulte de la situation favorable du relief, des sols et du climat, fait que le pays ait des réserves forestières de grand potentiel, associées à sa biodiversité. Le climat favorable dans presque la totalité des districts assure un taux élevé de régénération des forêts, tout en facilitant le reboisement forestier.

### **II.3. Cadre institutionnel**

***Institutions publiques :*** Le Ministère du Plan et Développement (MPD) est actuellement l'institution gouvernementale responsable pour le secteur agricole. Il compte 3 Directions Générales (Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche – DGAP ; Direction Générale de la Planification ; Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie). Le MPD doit être prêt pour conduire au nom du Gouvernement, la politique de modernisation du secteur agricole et rural. La DGAP (voir organigramme en annexe), sous l'orientation de Ministère du Plan et du Développement doit préparer et matérialiser la politique du Gouvernement dans les secteurs d'agriculture, élevage, forêts, pêches, développement rural et réforme agraire. Les principales attributions de la DGAP consistent à: (i) participer dans la formulation, l'accompagnement et l'évaluation de la politique agricole et du développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts, (ii) appuyer l'exécution de programmes spécifiques d'appui à l'organisation et le développement rural ainsi que la valorisation des productions agricoles. Selon l'organigramme de la DGAP on trouve :

**Au niveau supérieur**, les organes de consultation (stratégique) tels que Conseil Technique, Conseil de Direction, Cabinet de planification Agricole.

**Au niveau opérationnel**, quatre Directions Techniques: Direction de l'Agriculture et Développement Rural, Direction des Forêts, Direction de l'Elevage et Direction de la Pêche, constituées de différents départements. A ce niveau aussi s'ajoutent des structures techniques spécialisées : CIAT, CATAP, FIC-PAPAFPA, Parc-OBÔ, CADR (PRONER).

L'organigramme présente aussi la perspective d'une politique de décentralisation du secteur à travers la mise en place de six délégations régionales: Nord, Centre, Centre Nord, Centre Sud, Sud et Principe.

Les principaux projets développés dans le secteur sont aussi sous tutelle de la DGAP. Le présent programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle devra être exécuté sous sa supervision générale. Mais il faudrait, compte tenu de l'instabilité institutionnelle au plan national, doter la DGAP d'une large autonomie d'actions et procéder à son renforcement.

Cependant, d'autres Ministères jouent également un rôle important au niveau de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population ; il s'agit de : Ministère des Finances et de la Coopération internationale en terme d'investissement public ; Ministère de la Santé et des affaires sociales en terme de prévention des maladies, la nutrition et la solidarité sociale et Ministère des Infrastructures, Travaux Publics, Ressources Naturelles et Environnement, en terme d'aménagement physique du territoire.

**Institutions privées :** Les principales Organisations non gouvernementales de développement liées à la sécurité alimentaire sont: ZATONA-ADIL (action pour le développement des initiatives locales) ; FONG- Fédération des ONG ; MARAPA ( pêche et environnement) ; FENAPA (Fédération Nationale des petits agriculteurs familiaux) ; ADAPA (agriculture développement, environnement, élevage) ; REDE DE Segurança Alimentar (sécurité alimentaire) ; ALISEI (ONG italienne) et Quà-Tèla (ONG nationale pour la transformation alimentaire), ZOOVET (Elevage) et CMA (prestation de service de santé animale).

### III. ETAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

#### III.1. Situation alimentaire

**L'alimentation de base** de la population de Sao Tomé et Principe est constituée essentiellement de banane, riz, macabo, haricot, légumes et pain que l'on accompagne de viande (porc, poulet) ou de poisson. La production vivrière n'est pas assez pour l'approvisionnement du marché intérieur, et de ce fait le déficit est couvert par des importations. La production de la viande répond à peu près à 59% de la demande locale<sup>7</sup>. Le Pays est déficitaire en production du lait. Le déficit des produits d'origine animale au marché interne, est comblé par des importations, principalement des poulets congelés, du lait et ses dérivés (beurre, fromage, yogourts) et des produits transformés d'origine animale (saucisses, jambons).

Le Gouvernement a adopté des politiques de diversification de la structure productive pour élargir la variété et la disponibilité des produits de la production interne, en particulier celui des cultures alimentaires. Ces politiques ont favorisé l'expansion de ces cultures, principalement dans les petites et moyennes entreprises, par des systèmes de production de

---

<sup>7</sup> Cf : Charte actualisée de politique agricole de la RDSTP, septembre 2006 Chapitre 4.3 : Le sous-secteur Elevage

niveau technologique bas, destinés en général, à la subsistance, et, dans certains cas, à la commercialisation d'éventuels surplus. Les systèmes de production en place incluent aussi des activités de récolte, principalement, du fruit à pain qui pousse naturellement, de la banane et du taro (matabala) qui exigent peu de soin après avoir été planté. Malgré la croissance des cultures alimentaires, le Pays continue à dépendre fortement de l'importation des produits, tel que le riz, blé, maïs, lait, huiles, sucre et viande. En revanche, la liste des produits locaux, même si elle est plus large aujourd'hui, comprend des produits de faible qualité et le niveau du traitement limité est dû au faible développement de l'agro-industrie.

Malgré l'inexistence d'inventaire des systèmes productifs à São Tomé et Príncipe, on constate que le système en vigueur dans une grande partie des petites et moyennes entreprises rurales inclut les cultures alimentaires suivantes: taro (matabala), fruit à pain, banane, « mamão », « jaca », orange et « anona ». Un nombre plus réduit d'exploitations cultive non seulement ces produits mais aussi d'autres fruits (ananas, orange, citron, mandarine, cajamanga, papaye, fruit de la passion), le maïs, le manioc et quelques légumes (tomate, chou, pomme de terre, carotte, chou pommé). Il existe aussi un troisième système productif utilisé par un nombre relativement plus restreint d'entreprises rurales dont la production est marquée par l'exploitation à plus grande échelle des fruits et des légumes. Parallèlement à ces systèmes productifs, le Pays compte aussi avec des essais d'adaptation d'arbres fruitiers et des légumes qui ont démontré un potentiel tout à fait encourageant.

La consommation alimentaire des ménages est par ailleurs un élément fondamental dans l'analyse des données sur la sécurité alimentaire. Dans son rapport sur l'Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité de septembre 2007, le PAM s'est appuyé sur le score de consommation alimentaire qui se base sur la diversité de la diète, la fréquence de consommation des aliments et leur mode d'acquisition (propre production, achat, don, aide alimentaire...). Le score est un indicateur de mesure de la quantité et qualité de la consommation au niveau des ménages. Trois classes de consommation alimentaire ont été ainsi déterminées comme suit: Consommation alimentaire pauvre, Consommation alimentaire limite et Consommation alimentaire acceptable.

Les ménages ayant le profil de consommation alimentaire pauvre ont une alimentation basée essentiellement sur la consommation des céréales et la banane accompagnées de légumes, principalement à travers la sauce quasiment tous les jours. Les ménages ont un accès faible aux protéines animales qui dans certains cas ne sont consommées qu'une fois par semaine. Le régime alimentaire des ménages n'intègre pas les légumineuses et les oléagineux. Les fruits et les produits laitiers sont aussi consommés. L'équilibre alimentaire est loin d'être atteint. Les ménages de cette classe consomment rarement plus de deux repas par jour.

Les ménages ayant le profil de consommation alimentaire limite ont une alimentation basée essentiellement sur la consommation des céréales et la banane accompagnées de légumes et de légumineuses tous les jours. L'accès aux protéines animales est très faible et dans certains cas ne sont consommées que 2 ou 3 fois par semaine. L'huile et le sucre sont une partie intégrante du régime alimentaire et sont consommés pratiquement tous les jours. Le régime alimentaire des ménages n'intègre pas, sinon très faiblement, les oléagineux. Les fruits et les produits laitiers sont faiblement consommés. L'équilibre alimentaire n'est pas atteint ; certains ménages de cette catégorie sont vulnérables et par conséquent, courent le risque de se retrouver dans la catégorie à consommation alimentaire pauvre en cas de choc. Il est à noter que certains ménages de cette classe arrivent à consommer plus de 2 repas par jour.



Les ménages ayant le profil de consommation alimentaire acceptable ont leur régime alimentaire assez varié et les fréquences de consommation des aliments sont plus élevées. Le régime alimentaire repose sur tous les groupes d'aliments. Les céréales constituant l'alimentation de base, sont consommées tous les jours, accompagnés de protéines animales en sauce. Les légumineuses et oléagineux sont consommés de 2 à 7 jours par semaine et les légumes de 5 à 7 jours. Le sucre et l'huile sont consommés tous les jours. Les fruits et le lait sont faiblement consommés. Les aliments consommés sont riches et sensés couvrir les besoins nutritifs.

### III.2. Situation nutritionnelle.

Les données récentes issues des Enquêtes MICS III (2006) révèlent que malgré la volonté politique affichée et les énormes ressources allouées par les institutions sanitaires, le gouvernement, les agences des Nations Unies et les ONGs, les enfants et les autres groupes vulnérables restent confrontés à des problèmes nutritionnels. La malnutrition globale aigue ou émaciation est de 7,8%, dont 1,2% sous la forme sévère alors que le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale est de 9,3%.

La malnutrition protéino-énergétique chronique ou encore sous-nutrition chronique se traduit par une taille trop petite pour l'âge et correspond à un retard de croissance.

La taille pour âge est révélatrice de la qualité de l'environnement et, d'une manière générale, du niveau de développement socio-économique d'une population.

Selon les résultats de l'enquête MICS III de la RDSTP portant sur l'indice taille pour âge, on constate que 23,3 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de sous nutrition chronique modérée et 10,3 % de la forme sévère. En 2008-2009, une autre étude révèle les chiffres de 29% contre 12%. Selon l'âge, on observe des variations importantes de la prévalence de la sous-nutrition chronique (46% pour les enfants de 6 à 8 mois contre 20% pour les enfants de 36 à 37 mois). Selon le milieu de résidence, 28,5% des enfants du milieu rural souffrent de la malnutrition chronique contre 19,3 % dans les villes.

La répartition par région/district montre que le taux de prévalence de la malnutrition chronique est très variable : généralement très élevé dans la Région Autonome de Principe (34,9%), les districts de Caué (30,3%) et Cantagalo (30,6%). Cette prévalence est élevée dans le district de Mé-Zochi (27,4%) et Lemba (22,7%) et modérée dans les districts de Agua Grande (15,6%) et Lobata (20,8%).

Régions/Districts	Taux de prévalence de la malnutrition chronique (%)	Classification de la prévalence
RAP	34,9	Très élevée
Cantagalo	30,6	Très élevée
Caué	30,3	Très élevée
Mé-Zochi	27,4	Elevée
Lemba	22,7	Elevée
Lobata	20,8	Modérée
Agua-Grande	15,6	Modérée

Selon une étude plus récente (2008-2009)<sup>8</sup> en RDSTP, 10 % d'enfants de moins de 5 ans sont atteints de la malnutrition aiguë modérée et 4 % sont sévèrement affectés. Ces proportions sont le résultat de facteurs multiples tels que des pratiques alimentaires inappropriées, un accès insuffisant à une alimentation diversifiée, des conditions sanitaires et une couverture médicale défaillante favorisant l'apparition de maladies comme des infections. Par rapport au sexe de l'enfant, les prévalences de malnutrition aiguë globale sont de 9,8% pour les filles et 8,8% pour les garçons. Par ailleurs, les enfants vivant en milieu rural (14%) sont plus fréquemment atteints de malnutrition aiguë globale par rapport à ceux qui vivent dans les milieux urbains où le taux est de 10%.

La répartition par région/district montre que le taux de prévalence de la malnutrition aiguë est généralement élevé dans les districts de Lobata (9,7%) Agua Grande et Mé-Zochi (8,8%). Les taux sont plus faibles dans les districts de Lemba 7,0%), Caué (5,1%), Cantagalo (4,3%) et dans la Région Autonome de Principe (3,3%).

Régions/Districts	Taux de prévalence de la malnutrition aiguë (%)	Classification de la prévalence
Lobata	9,7	Elevée
Agua-Grande	8,8	Elevée
Mé-Zochi	8,8	Elevée
Lemba	7,0	Modérée
Caué	5,1	Modérée
Cantagalo	4,3	Modérée
RAP	3,3	Modérée

En RDSTP, l'insuffisance pondérale touche 9,3% des enfants de 5 à 59 mois sous sa forme modérée et 1,3 % sous sa forme sévère ; ces chiffres sont passés respectivement à 13% et 3% selon l'étude récente faite en 2008-2009. Les différences selon le sexe sont faibles (10,9 % pour le masculin et 10,2 % pour le féminin). En milieu rural, on constate que près d'un quart des enfants (14 %) sont atteints par l'insuffisance pondérale contre seulement 12% dans les villes. La répartition par région/district montre que le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale est faible dans le district d'Agua Grande (7,1%) et la Région Autonome de Principe (8,6%). La prévalence est modérée à Lobata (9,3%). Il est au dessus de la moyenne nationale dans les districts de Cantagalo (10,0%), Mé-Zochi et Lemba (10,9%) et Caué (11,4%).

Régions/Districts	Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (%)	Classification de la prévalence
Agua-Gande	7,1	Faible
RAP	8,6	Faible
Lobata	9,3	Modérée
Cantagalo	10,0	Elevée
Mé-Zochi	10,9	Elevée
Lemba	10,9	Elevée
Caué	11,4	Elevée

<sup>8</sup> Inquerito Demografico (IDSSTP) e sanitario 2008-2009

La situation nutritionnelle est aussi très préoccupante sur l'ensemble de la RDSTP et varie par district ou région/zone. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces variations du taux de malnutrition: les conditions écologiques et environnementales, les facteurs socioéconomiques, le manque de services sociaux de base. Les enfants les plus exposés se retrouvent dans la tranche d'âge 12-35 mois quel que soit le type de malnutrition. Ces enfants sont victimes le plus souvent de sevrage précoce, d'allaitement et de pratiques alimentaires irrégulières ainsi que des conditions de vie précaire. Environ 60% des enfants de moins de 6 mois ont reçu l'allaitement exclusif et seulement 54,6% des enfants ont des apports alimentaires suffisants. Pour ces derniers, les taux d'allaitement exclusif sont au dessus de la moyenne nationale dans les districts d'Agua Grande (69%) et Caué (61%) mais en dessous de la moyenne nationale dans les districts de Mé-Zóchi (59%), Lembá (48%) et 46% dans Cantagalo. Cependant, les enfants des mères moins instruites ou analphabètes ont un taux élevé de 80% contre 60% pour les mères plus instruites, avec le niveau secondaire ou plus.

Les taux de mortalité infantile et de mortalité infanto-juvénile<sup>9</sup> sont estimés à 45 et 66 pour mille respectivement. Ces taux sont plus bas dans les districts de Mé-Zochi et Agua Grande. Dans le district de Lobata et dans la Région Autonome de Príncipe, ces taux ont presque doublés.

Une étude du Ministère de la Santé en collaboration avec le PNUD, l'UNFPA, l'OMS, l'UNICEF et le PAM sur la prévalence du VIH réalisée dans 27 centres de santé en 2005 montre que la prévalence du VIH dans la RDSTP est de 1,5%. Par ailleurs, on a noté une hausse considérable au cours des 5 dernières années de l'incidence de la tuberculose qui a augmenté à 460 pour 100.000 en 2003 alors qu'elle était à 106 pour 100.000 en 1998.

### **III.3 Facteurs de risques aggravants et mécanisme d'atténuation**

São Tomé et Príncipe est très vulnérable aux chocs exogènes. Entre 2003 et 2008, la croissance du PIB a été de 6% par an en moyenne. Toutefois, la hausse des prix des denrées alimentaires a affecté les populations les plus vulnérables, la crise énergétique a alourdi la facture liée aux produits pétroliers, et la crise économique et financière internationale a refroidit l'investissement direct étranger (IDE) et menacé les flux d'aides au pays.

Les crises au plan international se sont traduites pour le pays par une forte réduction des recettes fiscales, une baisse des entrées de devises liées au tourisme et à l'aide internationale, une réduction des transferts privés et un report des décisions en ce qui concerne l'investissement direct étranger.

Les perspectives à plus long terme restent largement tributaires du potentiel encore incertain du secteur pétrolier (le démarrage de la production n'étant pas attendu avant 2016). L'encadré ci-dessous reproduit la Loi-cadre des recettes pétrolières approuvée par le parlement en Décembre 2004.

---

<sup>9</sup> Source : INE/UNICEF Inquérito de Indicadores Múltiplos (MICS) III São Tomé e Príncipe, Septembre 2006

### Loi-cadre des Recettes Pétrolières

Le 29 décembre 2004, le Président de la République a promulgué la Loi-Cadre des Recettes Pétrolières, approuvée par la plénière à l'Assemblée Nationale. Cette loi-cadre régleme le paiement et l'utilisation des recettes pétrolières se rapportant aux opérations d'exploitation pétrolières aussi bien dans la Zone de Développement Conjoint (ZDC) São Tomé e Príncipe/Nigeria, que dans la Zone Economique Exclusive de São Tomé e Príncipe.

La loi tire leçons de l'expérience internationale, de façon à assurer que le peuple saotoméen soit le principal bénéficiaire de cette richesse minérale. A cet effet, la loi a établi un compte - le compte national du pétrole - où toutes les recettes pétrolières y seront directement déposées. Il a été défini les mécanismes destinés à assurer que les recettes seront utilisées au profit du développement national, tout en évitant qu'elles soient canalisées à d'autres comptes. Les recettes ne seront déposées que dans les comptes du trésor de l'Etat ou en comptes ouverts à cet effet, sous l'autorisation de l'Assemblée Nationale, au nom de l'Etat.

De même, il a été introduit des limites quantitatives et qualitatives aux recettes pouvant être canalisées aux dépenses budgétaires annuelles. Les premières définissent avec une certaine amplitude les montants maximums des dépenses annuelles financées par les recettes pétrolières. Les deuxièmes limites établissent les principes de base devant orienter le calcul des dépenses dans les limites fixées. Nonobstant, le principe réglant l'utilisation des recettes pétrolières doit être une **politique fiscale prudente**. Le n°. 5 de l'article 8 prévoit que l'allocation annuelle soit toujours en conformité avec les objectifs d'inflation. Ce montant sera établi par le Ministère du Plan et Finances, en consultation avec la Banque Centrale, et, tenant en compte la capacité d'absorption de l'économie. La loi interdit également l'emprunt public, sous la couverture des recettes actuelles ou celles futures du pétrole.

Il revient à l'Assemblée Nationale d'approuver la somme annuelle qui doit être transférée du Compte National du Pétrole au Compte du Trésor, lors de l'approbation du Budget Général de l'Etat, tout en assurant qu'elle sera utilisée fondamentalement pour financer les objectifs et programmes définis dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.

La nature épuisable des ressources pétrolières et le besoin d'introduction de mécanismes ont été également pondérés dans la loi-cadre de façon à permettre que São Tomé e Príncipe puisse faire face à l'ère postérieure au pétrole, avec un minimum de répercussions économiques. A ce titre, il a été créé un sous-compte de réserve -le **Fonds Permanent** de São Tomé e Príncipe - où une partie des recettes pétrolières devra être déposée et dont l'utilisation est conditionnée davantage, sauf pour les revenus à être générés par ses applications. Il est donc prévu que, lorsque les ressources pétrolières épuiseront, le peuple saotoméen puisse continuer à bénéficier des recettes des revenus générés par les applications de ce sous-compte.

La gestion et les investissements des recettes pétrolières sont à la charge d'un **comité de Gestion et Investissements**, l'institution avec la compétence en la matière, attribuée par la loi, devant agir en conformité avec les procédures et les règles de l'investisseur prudent, selon les principes établis par la loi proprement dite et par la politique de gestion des investissements.

Un autre ensemble d'aspects dans la loi est centré sur la transparence. Il est donc envisagé de mettre en place des mécanismes d'audit, publicité et fiscalisation de la gestion des recettes pétrolières.

Deux audits annuels sont prévus aux comptes du pétrole (où sont déposées les recettes pétrolières) : un audit mené par le Cour de Comptes et l'autre par une entreprise d'audit de réputation internationale.

Relativement à la **transparence et publicité**, il est établi des règles claires sur tous les actes et documents se rapportant à l'exercice de l'activité pétrolière. D'une part, des mécanismes limitant la confidentialité des contrats qui font l'objet de ressources ou recettes pétrolières, et l'enregistrement et publicité obligatoires de tous les documents et informations ayant trait au secteur. D'autre part, le droit de tous les citoyens à l'accès à l'information.

La loi crée également une **Commission de Fiscalisation du Pétrole**, dont les caractéristiques sont l'indépendance et l'autonomie administrative et financière, pour lui assurer une action efficace, avec pouvoirs de fiscalisation, d'investigation et de sanction.

Finalement, la loi établit une série d'incompatibilités à l'exercice de fonctions dans les organes créés et l'aggravation d'un tiers, au minimum, des sanctions prévues par la loi générale, en ce qui concerne la punition aux conduites mettant en cause ses dispositions.

### **III.4. Résultats et impact des programmes/projets liés à la sécurité alimentaire.**

Dans le cadre des diverses tentatives de solution de la problématique de développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en général et plus singulièrement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à São Tomé et Príncipe, nombreux sont les Programmes et Projets mis en œuvre, ayant pour objectif la création de conditions pour l'augmentation de la production et de la productivité du secteur agricole ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Une analyse des objectifs et des résultats de chacune de ces interventions permet de tirer des enseignements utiles en la matière. Parmi celles-ci, on peut citer :

- **Projets de Coopération Technique de la FAO, 2007-2011.** Actuellement la FAO finance neuf projets de coopération d'aide technique à Sao-Tomé et Príncipe, dont notamment :

-Projet d'Aide pour la Mise à jour de la Législation foncière, 2007-2009 et 2010-2011 (projet en cours).

-Projet TCP Facility d'Aide à la Préparation du PRODESE, 2007-2008 (projet n'ayant jamais démarré).

-Projet d'Aide au Renforcement Institutionnel du Secteur Public de l'Agriculture, du Développement Agricole et de la Pêche, 2008-2009 (projet terminé). Toutefois, ce projet a donné lieu à l'assistance de la FAO dans le Recensement Agricole/élevage et Forestier de São Tomé et Príncipe. Ce recensement se déroulera en trois phases : (i) élaboration de tous les documents d'enquête en cours ; (ii) constitution de la base de données à partir du recensement général de la population qui se déroule simultanément jusque fin Mai 2012 pour faire l'échantillonnage et (iii) déroulement du recensement agricole Mai/Juin 2012 jusqu'en Juillet 2013.

-Projet TCP de Renforcement des capacités du laboratoire central vétérinaire, 2009-2011

- **Programme d'Aide à la Petite Agriculture Familiale et à la Pêche Artisanale PAPAFA 2002 – 2014 :** Le PAPAFA, conçu pour être exécuté en 12 ans, divisé en quatre cycles de trois ans, est apparu comme une suite du PNAPAF mais couvrant aussi le secteur de la pêche artisanale. Ce projet, financé par le FIDA avec un complément d'appui technique de l'Agence Française de Développement, donne des résultats positifs, surtout au niveau de la production du cacao biologique, de la pêche artisanale et de l'alphabétisation. De même, les cultures nouvelles non traditionnelles (poivre biologique et autres) en expérimentation dans le cadre de la diversification agricole ont montré un potentiel encourageant. Néanmoins, il faut noter que ce projet ne touche pas tout le territoire national.

- **Projet de Développement de l'Élevage (PADE) - Phase II 2008-2012.** Le PADE II est apparu suite à l'évaluation du PADE I. Il a pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire en RDSTP, moyennant l'amélioration de la productivité de l'élevage sur une base durable. Financé par la Banque Africaine de Développement - BAD - à hauteur de 4 millions de UC, il sera réalisé sur 5 ans. La mise en œuvre du projet devrait renforcer le secteur de l'élevage national et augmenter significativement la production et la consommation de protéines animales en RDSTP.
- **Projet de Réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire (PRIASA)** sur financement de la BAD pour un montant de 5 millions d'unité de compte soit 7 millions de dollars EU. Ce projet qui vient de démarrer au mois de juillet 2011 pour une durée de 5 ans comporte trois composantes : (i) réhabilitation et constructions d'infrastructures rurales au niveau de la pêche et de l'agriculture ; (ii) renforcement de capacité des structures de production et (iii) unité de gestion du projet qui travaillera avec différents partenaires (FIC, MARAPA, CATAP, CIAT, Laboratoire des pêches et Direction Générale de l'Environnement).
- **Projet de Développement des Ressources Humaines.** Ce projet initié récemment dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté a été approuvée par le Fonds Africain de Développement - FAD - de la BAD pour un montant de 4,74 millions US\$. L'objectif du projet comprend la réduction de la pauvreté par l'amélioration significative de la qualité des ressources humaines, des possibilités de création d'emplois et d'amélioration des revenus. Plus spécifiquement, le projet propose d'améliorer la capacité et la productivité des structures responsables du développement des ressources humaines; de renforcer et de diversifier les opportunités de formation et d'insertion professionnelle des jeunes et des travailleurs, ainsi que de renforcer les connaissances et le professionnalisme des femmes pauvres, chefs de famille, dans les régions les plus défavorisées du pays. On ne dispose pas encore d'informations qui permettent de tirer des leçons des actions du projet.
- **Projet d'Aide à l'éducation primaire et au Système de Santé en faveur des Groupes Vulnérables - PAM 2006-2011 ;** Le Projet qui s'exécute en partenariat avec le Brésil et le Japon, vise à soutenir le Gouvernement dans son effort de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté des familles à faible revenu. Les bénéficiaires du projet sont les préscolaires, les élèves des écoles primaires, les femmes enceintes, les mères en phase d'allaitement, les enfants mal nourris, les malades du VIH/SIDA, les orphelins, les personnes du troisième âge et les enfants abandonnés. Le Projet permettra d'aider environ 40100 bénéficiaires par an, en fournissant 1740 tonnes de vivres. Une évaluation du projet est en cours pour permettre de donner une nouvelle vision de l'intervention du PAM à Sao-Tomé et Principe dans le futur.

- **L'agence brésilienne de coopération** poursuit ses interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en partenariat avec plusieurs organismes (FAO, PAM) et avec le Japon.
- **La Chine de Taïwan a financé le Projet intégré de Pinheira** avec une forte composante irrigation. Dans un passé récent, ce pays a aussi intervenu dans les domaines de l'horticulture, de l'arboriculture fruitière et de l'aviculture. Il poursuit également sa coopération dans des projets d'encadrement communautaire à Santa Lousia et Canavial.

### **III.5. Atouts, Contraintes et défis liés à la production agricole pour garantir la sécurité alimentaire de la population**

#### **Atouts**

São Tomé et Príncipe est relativement riche en ressources naturelles et possède un fort potentiel pour le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche aussi bien pour le marché local que pour le marché extérieur. Les sols sont généralement de bonne qualité, avec des disponibilités en eau durant la saison sèche, des températures moyennes proches des 25°C et une variété de microclimats, permettant ainsi la production de plusieurs produits.

La réforme foncière, a permis de distribuer des parcelles de terre à plus de 8.000 familles en milieu rural, où se concentre la plupart de la pauvreté du pays;

La longue expérience saotoméenne avec le cacao, les conditions édapho-climatiques favorables du Pays et les conditions favorables du marché pour le cacao conventionnel de bonne qualité, y compris le cacao biologique, semblent indiquer des opportunités de croissance pour cette culture.

Le caractère insulaire de Sao Tomé et Príncipe a permis le développement de nombreuses espèces endémiques de la flore et de la faune.

Le Pays offre des conditions pour arriver à répondre à la demande interne des produits d'élevage. Le patrimoine génétique local est diversifié et il y a aussi des cadres techniques expérimentés. La situation zoo-sanitaire est aussi positive.

La double insularité de Príncipe a donné un effet positif sur l'environnement qui a été préservé et cette région est riche en potentialités. En ce que concerne l'élevage, la Région Autonome de Príncipe offre des opportunités pour le développement des escargots, de l'élevage des porcs du fait qu'on n'a enregistré aucun signe de la fièvre porcine africaine.

Néanmoins le pays fait face à des problèmes économiques et sociaux importants et se caractérise par une insécurité alimentaire chronique, par une faible capacité de développement durable de son économie, avec environ 54% (cf. tableau N°1ter en annexe) de sa population vivant en dessous du seuil de la pauvreté.

## Contraintes

Les principales contraintes identifiées lors des concertations thématiques à la croissance de la production et de la productivité comprennent : basse échelle de production, marché local limité, coûts de transport élevés (notamment ceux de l'extérieur) ; services d'appui à la production, transformation et à la commercialisation limités ; manque de ressources humaines qualifiées dans les services recherche/développement et de vulgarisation de technologies ; insuffisances dans la mise en œuvre des stratégies disponibles pour le développement du secteur de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches. La vulgarisation publique, en tant que modèle du passé, est en crise profonde et doit être redynamisée.

Les contraintes spécifiques au développement des cultures vivrières sont liées à des questions de mise en œuvre des politiques agricoles et macro-économiques, de manque de crédit et des défaillances au niveau de la commercialisation des intrants et des produits. Cette situation a un impact négatif sur le comportement des prix au marché national, les systèmes d'approvisionnement, l'état des infrastructures d'appui à la production et entraîne l'exode rural. L'absence d'une politique restrictive par rapport aux produits importés a par ailleurs considérablement affecté la production locale. En dehors des importations, il faut prendre aussi en ligne de compte l'aide alimentaire de l'Union européenne et du PAM.

Les difficultés de déplacement à l'intérieur des îles restent encore un facteur d'entrave au développement du commerce des produits de l'agriculture et d'élevage. Quelques communautés n'arrivent à vendre qu'une partie des surplus, avec des pertes élevées après la récolte. L'état actuel de dégradation des voies de communication dans la plupart des deux îles pose des difficultés pour ramener les produits agro-alimentaires au marché, avec des conséquences négatives au niveau des revenus des petits producteurs. Les pistes rurales mal entretenues, les circuits de commercialisation peu efficaces, une faible organisation des producteurs et les produits de faible qualité contribuent à l'augmentation des coûts des transports et, par conséquent, des prix finaux des produits.

Étant donnée la double insularité, la Région Autonome de Principe est un territoire où la complexité des facteurs défavorables à son développement a surmonté l'influence des facteurs positifs. L'irrégularité de cabotage entre les deux îles et les tarifs portuaires appliqués aux produits embarqués à Principe découragent les acheteurs des circuits commerciaux inter îles, principalement du cacao, taro (matabala), banane et poisson sec. Le trafic maritime vers le continent est aussi irrégulier, et comporte des risques élevés parce que le débordement est déficient, principalement dans les ports de Libreville et Luanda. Les coûts de production et le coût de vie en général à Principe sont 40% plus cher qu'à São Tomé. Cette situation met en cause la croissance économique de la Région Autonome de Principe, avec pour conséquence l'abandon des terres agricoles et l'exode rural.

Le manque de cadres qualifiées et d'investissements et l'inefficacité de la gestion ont donné lieu à une déchéance continue et croissante des infrastructures et des équipements des entreprises privatisées. Dans le cadre des réformes agraires mises en œuvre après l'indépendance avec la distribution des terres aux petits et moyens producteurs, la diversification des cultures attendue n'a pas eu lieu, ce qui constitue un facteur d'entrave au développement agricole du Pays



En conclusion, le pays fait face aux contraintes considérables en technologie, ressources humaines, crédit et commercialisation, qu'il doit surmonter.

### **Défis**

Eu égard à ce qui précède, l'agriculture doit être prête pour satisfaire la demande d'aliments et autres produits de base, à travers l'augmentation de la production des terres fertiles disponibles, de façon à éviter la dégradation des terres marginales non fertiles à la culture. L'éradication de la monoculture et la diversification des produits, agricoles et de l'élevage, doit constituer une priorité fondamentale. On note également que face aux nombreuses contraintes énumérées, les potentialités existent pour s'y attaquer. Mais pour que ces potentialités puissent permettre d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, il faudra mettre en place des politiques et stratégies spécifiques s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, plutôt qu'aux manifestations les plus évidentes à première vue. La fonction première de l'agriculture étant de nourrir la population, il va de soi que les politiques agricoles, dans leur finalité, doivent converger vers l'objectif ultime de rendre disponible et accessible, une alimentation saine et équilibrée à la population. Par ailleurs, il est difficile d'envisager une agriculture vivrière à Sao Tomé et Príncipe sans associer le café ou le cacao comme cultures principales ; en outre, l'agriculture de type itinérant sur brûlis classique ne peut également être envisagée à Sao Tomé et Príncipe en référence aux aspects environnementaux et fonciers. Dans ce contexte, le défi consiste à l'intensification et à la diversification de la production de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche, en tenant compte des paramètres précités et en se basant sur le dépassement des limites des politiques économiques, sociales et techniques qui rendent difficile l'augmentation de la productivité. Mais, compte tenu de la faible quantité de terres arables, il est nécessaire d'exploiter de façon rationnelle les ressources naturelles existantes dans le pays et bâtir des systèmes de production intégrés (plantations de palmiers à huile combinées avec l'élevage bovin, plantations d'arbres fruitiers : cirons/orangers combinées avec l'élevage des caprins et ovins ; etc.).

Ainsi, les principaux défis sont l'accroissement des zones cultivées et l'intensification des cultures selon le modèle agricole de base qui se réfère au type agro-forestier à base de café/cacao et association de cultures pérennes compatibles, l'amélioration des paramètres zootechniques et sanitaires au niveau national dans le domaine de l'élevage, la réduction des pertes suite aux récoltes, le traitement et la transformation de produits issus de l'agriculture, de l'élevage et l'augmentation de l'efficacité dans plusieurs fonctions de commercialisation des produits et des consommations, étant donné le grand potentiel en agriculture, en élevage, en forêt et en pêche.

Les interventions devraient être axées plus spécifiquement sur la réduction de l'insécurité alimentaire en réduisant les disparités sociales par le biais de :

- La reconstitution de la capacité de production agricole ;
- La réorganisation des structures d'appui technique (recherche, formation, vulgarisation) ;

- La réhabilitation ou la reconstruction des infrastructures socioéconomiques de base ;
- L'atténuation des facteurs de risque qui affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ;
- L'amélioration des projections et des prévisions, la minimisation des changements climatiques dangereux, l'adaptation face aux répercussions des changements climatiques et l'intégration des changements climatiques dans tous les niveaux pertinents de gouvernance;
- L'amélioration de la productivité des groupes les plus vulnérables à travers l'éducation nutritionnelle et les activités génératrices de revenus ;
- La généralisation de la production vivrière, animale et halieutique autour des écoles pour approvisionner à moindre coût les cantines scolaires ;
- La répartition distributive et équitable du revenu national parmi les diverses couches sociales de la RDSTP au regard des énormes potentialités.

L'élaboration et la mise en œuvre du PNSAN se situent dans les perspectives ci-dessus.

#### **IV. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.**

##### **IV.1. Justification du programme par rapport à la sécurité alimentaire**

La perception des populations face à l'insécurité alimentaire est variable selon la Zone, selon le Genre ou la Catégorie Sociale. Mais l'insécurité alimentaire apparaît aujourd'hui hautement prioritaire pour tous les acteurs qui mettent en place des stratégies de survie variables selon le type de choc, le risque ou le groupe de mode de vie (réduire le nombre de repas journalier ; limiter la quantité de nourriture ; manger des aliments moins coûteux ou moins préférés ; réduire la consommation des adultes pour permettre aux enfants de manger).

La nature de l'insécurité alimentaire est déterminée à la fois par la durée et la sévérité.

Par rapport à la durée, il y a lieu selon les analystes de la sécurité alimentaire, de définir en général deux types d'insécurité alimentaire :

- **Insécurité alimentaire chronique** à long terme ou persistante. Elle résulte souvent des périodes prolongées de pauvreté, d'absence des biens, d'accès inadéquat aux ressources productives ou financières et concerne donc les personnes ou groupes qui ne sont pas capables de satisfaire leurs besoins nutritionnels sur une longue période de temps.
- **Insécurité alimentaire transitoire** à court terme et temporaire, relativement imprévisible, peut survenir soudainement. Elle résulte de chocs et des fluctuations à court terme dans la disponibilité et l'accès aux aliments et qui comprennent des variations annuelles des productions alimentaires internes, du prix des aliments et du revenu des ménages. Elle a lieu quand il ya une diminution soudaine de la capacité de

produire des aliments ou d'avoir accès à suffisamment d'aliments pour maintenir un bon état nutritionnel ; elle concerne les habitants des zones urbaines qui dépendent des marchés très instables et aussi des producteurs agricoles exposés aux catastrophes naturels.

**Le concept d'insécurité alimentaire saisonnière se situe entre l'insécurité alimentaire chronique et celle transitoire.** Elle touche les petits agriculteurs qui ont suffisamment à manger immédiatement après les récoltes, mais qui ont des difficultés à atteindre la récolte suivante.

Par rapport à la sévérité, on peut déterminer l'insécurité alimentaire en RDSTP selon que les causes sont :

**Conjoncturelles**, elles se rapportent : (i) aux facteurs biophysiques tels que les maladies des animaux, le tarissement des cours d'eau, les maladies et ennemis des cultures, la sécheresse/les vents violents et l'ensablement, les glissements de terrains, l'érosion ou la dégradation des sols. Les incendies, les inondations causées par les pluies orageuses et enfin les feux de brousse sont moins importants ; (ii) aux facteurs économiques tels que les spéculations des commerçants, le pillage, le chômage, l'inflation, l'écoulement de production. La fermeture des structures économiques employant une main d'œuvre est de moindre importance ; (iii) aux facteurs sociaux et politiques tels que l'épidémie et la fermeture d'une structure de santé, les déplacements forcés de la population, la fermeture des frontières et les violences électorales. ; ou **Structurelles** marquées par le déficit d'infrastructures socio-économiques de base (voies de dessertes rurales, réseau d'irrigation, marchés, transport, etc.) ; la déforestation accélérée par l'utilisation du bois pour la construction et l'énergie domestique ; l'insuffisance des ressources financières pour l'exploitation des terres ; la baisse de la fertilité du sol par endroit ; la recherche agricole insuffisante ; l'absence de filières organisées des produits vivriers ; l'insuffisance des infrastructures de transformation, de stockage et de conservation ; la tendance migratoire forte des membres du ménage (en particulier les jeunes vers les villes ou les pays étrangers) ; les insuffisances dans la mise en œuvre des stratégies disponibles pour le développement du secteur de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches ; le poids des traditions et des habitudes alimentaires ; la formation et l'encadrement défaillant, la faible allocation budgétaire au secteur agricole, les difficultés d'accès au crédit.

Par rapport à la vulnérabilité, trois dimensions critiques sont considérées : (i) la vulnérabilité par rapport à un résultat ; (ii) à partir d'une variété de facteurs de risque et (iii) à cause d'une incapacité à gérer ces risques. L'analyse de la vulnérabilité suggère deux options d'interventions : diminuer le niveau d'exposition au danger ou augmenter les capacités des populations pour faire face au problème. Les personnes vulnérables sont des personnes capables de maintenir un niveau acceptable de sécurité alimentaire dans le présent mais qui pourraient être à risque de souffrir d'insécurité alimentaire dans le futur. Les principales causes de l'insécurité alimentaire des ménages sont le faible niveau de consommation alimentaire, les activités exercées, le niveau de revenu, le groupe de mode de vie, le niveau d'éducation et le sexe du chef de ménage.

Dans ce contexte, les aspects genre, composition de ménages en termes d'âge, ratio de dépendants par rapport au chef de ménage sont autant de facteurs à considérer dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les difficultés concernant l'égalité du genre peuvent être résumées comme suit: des préjugés qui soutiennent la situation de

l'infériorité de la femme dans la communauté et dans la famille; la distribution inégale des rôles et des fonctions dans la famille et dans la communauté; la division inégale du travail domestique, touchant surtout le milieu rural étant donné la perte d'énergie et du temps (pour chercher de l'eau et rassembler du bois); le faible niveau de l'éducation et de formation technique et professionnelle; le manque d'information sur les potentialités du secteur agricole et des opportunités du financement; et la faible perception de cette situation du côté des décideurs politiques et des planificateurs du développement.

On a donc besoin des informations exactes sur la durée, la sévérité, l'incidence, la nature ou les causes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité pour pouvoir formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à la réduction du nombre des personnes vulnérables (sous-alimentées et mal nourries). Une analyse de la contribution des régions à l'incidence de la pauvreté nationale selon les données de 2010 de l'INE/IOF montre une certaine hétérogénéité. La Région Sud (Caué) enregistre la plus grande incidence de pauvreté avec 84,5% de la population, suivie de la Région Nord (Lemba) avec 73,7% de la population, et la Région Autonome de Principe avec 71,4% de la population. La Région Centre (Mé-Zochi) enregistre la plus faible incidence avec 56,6% de la population.

En l'absence de mécanismes d'atténuation de risques ou l'insuffisance de mesures nationales de protection sociale, les populations ont de moins en moins la capacité de faire face aux besoins quotidiens et aux conséquences des chocs exogènes tels que : la volatilité et le haut niveau des prix mondiaux des intrants et des produits alimentaires, le changement climatique, l'insécurité croissante dans les secteurs de l'eau et de l'énergie et la réduction rapide des terres destinées à la production agricole.

D'une manière générale, il est reconnu que les femmes sont les principales victimes de cette situation, mais elles sont aussi les principales actrices dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, en tant que productrices et responsables de l'alimentation du ménage. A ce titre, les politiques agricoles et de sécurité alimentaire doivent les impliquer et elles doivent être associées dans leur mise en œuvre.

En termes de réforme agraire, il convient de souligner l'effet du projet de privatisation de l'agriculture, le développement de petites propriétés (programme de distribution de terres) sur le secteur rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Mais plusieurs facteurs contraignants ont été soulignés lors des concertations et visites de terrain ; notamment ceux ayant trait à la prédominance de l'agriculture familiale ; la dépendance élevée de l'extérieur par rapport à l'exportation de cacao et l'importation de produits alimentaires ; le marché interne limité pour les produits provenant des cultures alimentaires ; le faible volume de production, la faible capacité technique et de gestion des agriculteurs ; l'accès limité aux moyens de production, aux systèmes de crédit ; l'insuffisance d'accès aux marchés à cause de l'enclavement et des moyens financiers trop faibles des producteurs agricoles. A cela, s'ajoute le poids des traditions et des habitudes alimentaires, qui influencent à leur tour directement la situation alimentaire au sein des ménages.

En outre, la hausse des prix des denrées alimentaires a affecté les populations les plus vulnérables ; la crise énergétique a alourdi la facture liée aux produits pétroliers, et la crise économique et financière internationale a refroidi l'investissement direct étranger (IDE) et menacé les flux d'aides au pays.

Ces faits marquants viennent davantage exacerber le caractère d'urgence de l'insécurité alimentaire qui touche globalement les ménages ou les individus les plus pauvres et vulnérables, mais qui précarisent l'ensemble de la population et l'économie saotoméenne.

Il s'agira de façon spécifique : i) d'améliorer la productivité du secteur agricole (productions vivrière, animale, halieutique et forestière) ; ii) d'améliorer l'accès au marché et la valeur ajoutée des productions agricoles ; iii) de réhabiliter et/ou de renforcer les infrastructures socioéconomiques de base ; iv) de promouvoir les systèmes financiers décentralisés ; v) d'accroître les revenus des producteurs pour améliorer leur qualité de vie ; vi) de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production et enfin vii) d'améliorer la capacité des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire implique d'élaborer un Programme National de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle qui soit à la fois : a) conçu comme un programme transversal, et (b) inscrit en tant que programme important dans les politiques et stratégies agricoles nationales notamment dans l'élaboration (actuellement en phase de finalisation) et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (PRS) de deuxième génération (PRS II) qui sera fondée sur un nouveau profil de pauvreté.

Le programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) exige pour sa mise en œuvre une reconnaissance de son bien-fondé, son appropriation par toutes les parties prenantes (notamment le Gouvernement) et un engagement des autorités politiques à tous les niveaux dans la durée. Ce PNSAN constituera également une référence au niveau du compact PDDAA de la RDSTP, notamment dans son approche spécifique à savoir : (i) le dialogue permanent entre les différents acteurs ; (ii) la transparence dans le processus de formulation des politiques et stratégies de développement ; (iii) le principe d'appropriation par la RDSTP d'exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement avec une bonne coordination de tous ses programmes mis en place ; (iv) le principe d'alignement qui veut que les aides et les appuis accordés aux pays puissent tenir compte des programmes antérieurs ; (v) les principes de la responsabilité et de la transparence aussi bien au niveau des donateurs que des pays partenaires qui sont responsables des résultats obtenus en matière de développement grâce à l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

**Un des enjeux de sa réussite sera de mettre en place des mécanismes de coordination et de gestion suffisamment souples et transparents, axés sur la recherche de synergies et le développement de partenariats.**

## **IV.2. Objectifs**

L'objectif global du PNSAN vise à contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à améliorer la qualité de vie des populations.

Les objectifs spécifiques du Programme devant permettre l'atteinte de cet objectif global sont :

- Accroître les volumes des productions agricoles grâce à l'amélioration de la productivité, la diversification des productions et la sécurisation des systèmes de production ;

- Valoriser les produits végétaux, halieutiques, animaux par l'amélioration des techniques de stockage, de conservation, de transformation et de distribution ;
- Accroître les revenus des producteurs pour améliorer leur qualité de vie ;
- Améliorer les capacités des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en leur sein et dans la communauté.

### **IV.3. Approche méthodologique et conception du programme**

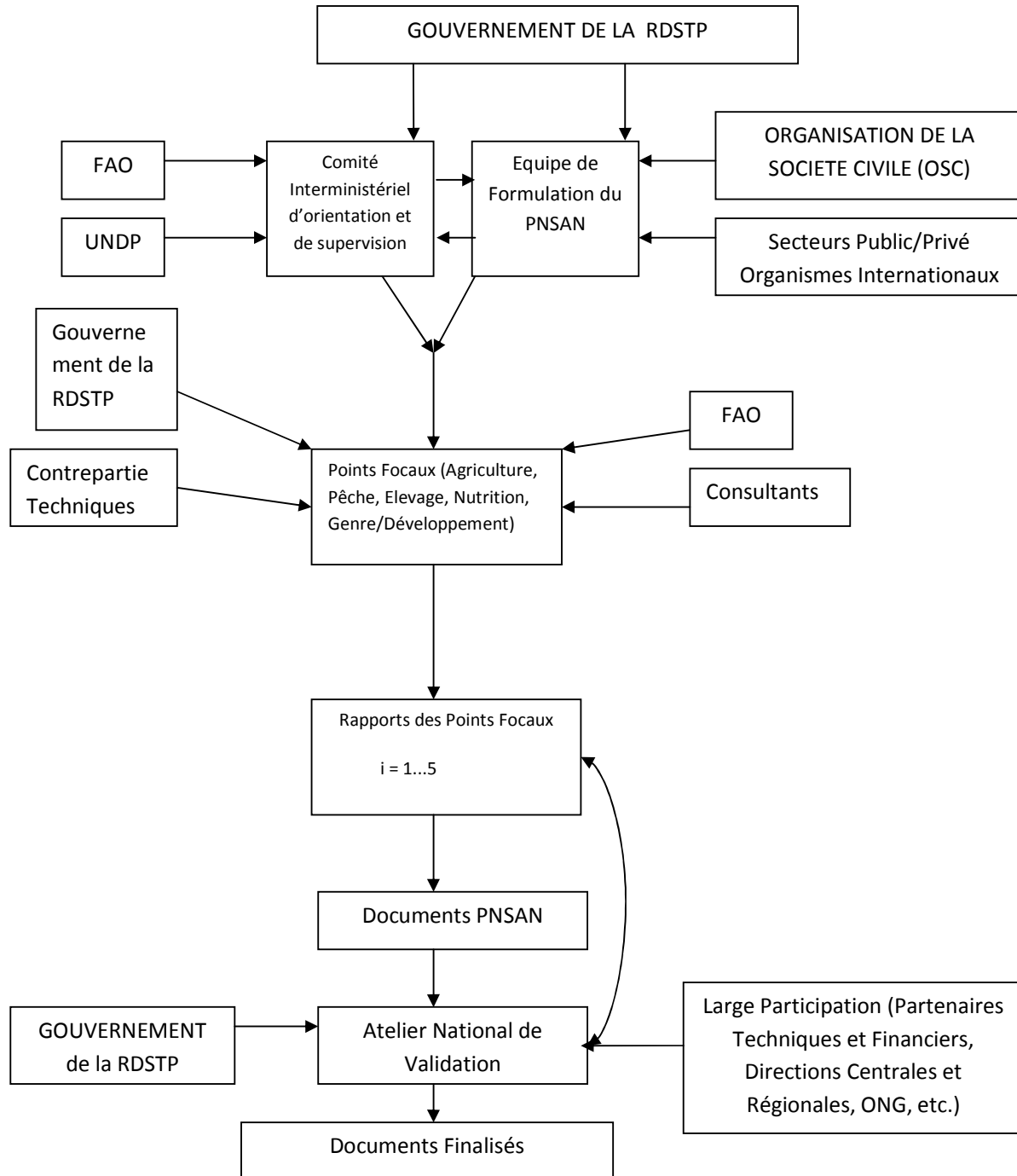
*Le PNSAN a l'ambition de constituer un cadre de mise en cohérence et d'intégration des actions qui seront menées par les différents ministères techniques en vue de la pleine réalisation des quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité physique des aliments, l'accessibilité économique et physique des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.*

Le PNSAN est formulé sur une base participative, en associant à tous les stades du processus de son élaboration les organisations paysannes, le secteur privé, la société civile, les institutions techniques et administratives publiques, les partenaires techniques et financiers de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe et les Organisations non gouvernementales (ONG).

Etant donné la dimension multisectorielle de la sécurité alimentaire, l'implication des acteurs à la base constitue une garantie d'appropriation en vue de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs et pour augmenter les chances de durabilité du Programme (voir figure 1 ci-dessous).

**Figure 1**

**Organisation, Participation et  
Produits de la formulation du PNSAN**



Le concept de sécurité alimentaire est souvent traité en termes de développement des productions vivrières. L'exercice de formulation du PNSAN s'appuyant sur tous les acquis en matière de sécurité alimentaire, permet d'élargir et de prendre en compte :

- les aspects relatifs au développement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- les liens avec les secteurs situés en amont et en aval de la production, à savoir : le stockage, la conservation, la transformation et la commercialisation ;
- la dimension relative à l'accessibilité pour tous, à une nourriture suffisante, équilibrée, dans le temps et dans l'espace en veillant de façon particulière aux ménages les plus pauvres et en tenant compte de l'équité entre zones excédentaires et zones déficitaires ;
- les aspects liés à la santé/nutrition/hygiène et éducation ;
- les aspects Genre et Equité, compte tenu du fait que les femmes et les enfants sont à la fois acteurs dans les systèmes de production et premières victimes de l'insécurité alimentaire ;

En outre, la stratégie de mise en œuvre sera axée sur la participation des services décentralisés du Ministère du Plan et du Développement en charge de l'Agriculture aux côtés d'autres Ministères concernés (Ministères de la Santé, de l'Education notamment), de la Société Civile, des ONG locales et des Organisations de Producteurs. Il faudrait également une bonne coordination avec les agences du système des Nations Unies comme l'UNICEF, le PAM et l'OMS dans l'approche de réduction de la malnutrition.

Enfin, la conduite de la formulation, qui est essentiellement menée par une équipe nationale, laisse présager une appropriation nationale durable. L'engagement du Gouvernement à mobiliser des ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières) pour la mise en œuvre du PNSAN à travers la mise en œuvre d'une stratégie de rencontrer les partenaires techniques et financiers (PTF) combinée à la réalisation future d'une Table Ronde des Donateurs et le suivi du programme est un gage pour l'atteinte de l'objectif principal du programme qui est la sécurité alimentaire pour tous et la réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire national constitué par les deux îles (Sao Tomé et Région Autonome de Principe).

#### **IV.4. Axes stratégiques**

Le PNSAN comprend 4 axes stratégiques d'intervention, déclinés en 5 sous-programmes, 23 composantes et 70 volets/résultats, qui visent à répondre aux contraintes identifiées lors des concertations thématiques et à atteindre les objectifs du programme.

**Il s'agit des axes suivants :**

**Axe stratégique N°1 :** Amélioration de la productivité et accroissement des Productions agricoles ;

**Axe stratégique N°2 :** Amélioration du système de commercialisation et d'accès aux marchés ;

**Axe stratégique N°3 :** Amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire de la population



## **Axe stratégique N°4 : Renforcement institutionnel**

### **IV.5. Bénéficiaires**

Les principaux bénéficiaires du programme sont :

- les ménages vulnérables dépourvus d'activités économiques ou de sources de revenu et dépendant des services socio collectifs ou de la solidarité communautaire ;
- les petits producteurs, particulièrement les femmes (chefs de famille et bénéficiant de terres agricoles) et les exploitants à base communautaire ou associative dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales. L'augmentation du nombre des femmes chefs de famille et de la pauvreté parmi les femmes illustre un changement dans le rôle de la femme au sein de la famille saotoméenne dans ces dernières années. L'enquête sur les conditions de vie des familles réalisée en 2000 a montré que la proportion des femmes chefs de famille était de 32,8% (cf tableau N°3 en annexe). Cependant, les femmes bénéficiant des terres agricoles et qui sont des chefs de famille dans les communautés rurales ne représentent que 25-30%. Tenant compte des responsabilités accrues prises par les femmes dans le processus de gestion de l'économie familiale, leur participation au développement économique du pays est de plus en plus prépondérante. Paradoxalement, cette augmentation de responsabilité n'est pas accompagnée des transformations positives attendues dans le statut social et au niveau des conditions de vie des femmes.
- Les élèves du préscolaire et du primaire, les associations de parents d'élèves et le corps enseignant : D'une manière générale, la sécurité alimentaire est corrélée avec la situation éducative des districts et des ménages. Il s'agira de promouvoir l'éducation de la communauté scolaire, en combinant l'aspect productif avec l'aspect éducatif.
- les petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires : Le secteur agro-alimentaire est peu développé et la transformation artisanale est naissante, avec une technologie rudimentaire.
- les organisations de producteurs et leurs associations faîtières. Le développement d'organisations d'aide à la production, au traitement et à la commercialisation des produits agricoles/élevage et forestiers pour améliorer les conditions et la qualité de vie des familles des communautés agricoles de manière durable est une nécessité pour la modernisation du secteur agricole (Agriculture, Pêches, Elevage et Forêts).
- les institutions publiques (services agricoles et ruraux). Le renforcement de capacités des structures de recherche/développement, de formation et de vulgarisation est nécessaire pour bien accompagner la transformation graduelle du monde rural.
- les ONG partenaires (plus proches des producteurs) doivent également être soutenues pour accompagner, suivre et contrôler les différentes actions de développement agricole et rural en cours sur le terrain. Les ONG sont en effet d'une grande importance pour Sao-Tomé et Príncipe, à cause principalement des activités qu'elles mettent en œuvre dans le monde rural. Néanmoins, l'État devra enregistrer toutes les ONG et prendre en charge la coordination et le contrôle de leurs activités.

Enfin, le développement de l'agriculture et des activités intra et extra communautaires grâce à une amélioration de la productivité agricole, profitera à l'ensemble des ménages ruraux grâce aux effets multiplicateurs de l'accroissement des revenus agricoles.

A ces principaux bénéficiaires énumérés ci-dessus, il faut ajouter les différentes institutions d'appui et de vulgarisation décentralisées, les agents des autres ministères concernés par le secteur rural et les opérateurs privés tels que les fournisseurs d'intrants, les négociants/commerçants des produits agricoles et l'ensemble des consommateurs saotoméens.

#### **IV.6. Durée et Localisation**

Le PNSAN sera réalisé sur une durée de dix (10) ans allant de 2013 à 2023 selon une approche programme articulée sur 2 phases de 5 ans en utilisant les structures nationales décentralisées. Il s'agit de couvrir l'ensemble du pays (Sao Tomé et Région Autonome de Principe) au bout d'une période de dix ans et de réaliser un programme quinquennal, vérifiable chaque année dans les communautés rurales. Les actions viseront surtout dans une première phase de 5 ans de son exécution à relancer la production vivrière dans toutes les zones à fortes potentialités tout en développant les actions d'amélioration de la commercialisation, d'accès aux marchés et de l'état nutritionnel et sanitaire des populations en général et des groupes vulnérables en particulier en fonction des besoins dans tous les districts en insécurité alimentaire selon l'analyse globale de la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (CSFVA) du PAM. Les zones à fortes potentialités tenant compte des différents écosystèmes décrits aux paragraphes II.1 et II.2 pour les différentes spéculations retenues dans le cadre du PNSAN sont mentionnées dans les **tableaux N°s 6, 7 et 8 en annexe**.

Les 5 dernières années seront consacrées à la consolidation des mesures d'accompagnement engagées dans la première phase, à savoir l'accompagnement et l'encadrement des producteurs, l'amélioration de l'accès aux marchés et le renforcement des filières, l'accroissement de la valeur ajoutée par des dispositifs d'accompagnement des promoteurs dans la transformation des produits alimentaires.

#### **IV.7. Contenu du programme**

Le PNSAN dont l'objectif ci-avant met l'accent sur l'accroissement durable de la production alimentaire se composera d'actions prioritaires qui sont synthétisées et regroupées dans les 5 sous-programmes suivants :

**Sous-programme 1 :** Intensification durable des productions végétale, halieutique et animale et diversification agricole

**Sous-programme 2 :** Valorisation et commercialisation des productions agricoles

**Sous-programme 3 :** Amélioration du régime alimentaire dans les écoles

**Sous-programme 4 :** Gestion de la vulnérabilité alimentaire

**Sous-programme 5 :** Renforcement des capacités des structures d'appui

**La présentation synoptique du PNSAN reproduite au tableau N°15 en Annexe donne une claire vision synthétique du contenu de ce programme.**

Par ailleurs, les axes stratégiques d'intervention en rapport avec les sous-programmes, les composantes et les programmes d'investissement<sup>10</sup> du PNSAN sont résumés à travers le **tableau** ci-dessous :

**Tableau : Axes stratégiques d'intervention et sous-programmes du PNSAN**

Sous-programmes  Axes stratégiques	Sous-programme 1 : Intensification Durable des productions et diversification agricole <b>S1A1</b>	Sous-programme 2 : Valorisation et commercialisation des productions agricoles <b>S2A1 et S2A2</b>	Sous-programme 3 : Amélioration du régime alimentaire dans les écoles <b>S3A1 et S3A3</b>	Sous-programme 4 : Gestion de la Vulnérabilité Alimentaire <b>S4A3</b>	Sous-programme 5 : Renforcement Des capacités des structures <b>S5A4</b>
Amélioration de la productivité et accroissement des productions	C1S1A1 : Programme investissement N°s 1, 2, 8 et 9	C1S2A1 : Programme investissement N°1			
Amélioration du système de commercialisation et d'accès aux marchés		C10S2A2 : Programme investissement N°s 4 et 7			
Amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire de la population			C14S3A3 : Programme investissement N°6	C17S4A3 : Programme investissement N°3	
Renforcement institutionnel					C21S6A4: Programme investissement N°5

**Légendes:** S=Sous-programme; A=Axe stratégique; C=Composante. Ainsi par exemple lire **S1A1** indique la liaison du Sous-programme 1 avec l'Axe 1 et **C17S4A3** indique la liaison de la Composante 17 avec le Sous-programme 4 et l'Axe 3 et le programme d'investissement N° 3 qui en découle

Chaque sous-programme comprend : le contexte et la justification, les volets/résultats (composantes), les actions à mener et les coûts.

**Note Explicative sur le calcul des coûts détaillés du PNSAN**

Le Programme National de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), répond au souci de l'atteinte des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des objectifs du

<sup>10</sup> Les 9 programmes/projets d'investissement sont : Programme d'investissement N°1 : Appui au développement du secteur semencier ; Programme d'investissement N°2 : Initiative pour la restauration, le maintien et la gestion de la fertilité des terres ; Programme d'investissement N°3 : Suivi et Gestion de la vulnérabilité ; Programme d'investissement N°4 : Structuration et Renforcement des Organisations et Actions d'aide au développement rural ; Programme d'investissement N°5 : Renforcement institutionnel (Direction des Forêts, CIAT et CATAP) ; Programme d'investissement N°6 : Programme d'amélioration du régime alimentaire dans les écoles ; Programme d'investissement N°7 : Désenclavement participatif des zones de production ; Programme d'investissement N°8 : Appui à la promotion et au développement de l'aquaculture ; Programme d'investissement N°9 : Appui au renforcement du centre avicole de Pinheira

Millénaire pour le développement (OMD) en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Le PNSAN permettra aussi d'entreprendre les actions visant l'augmentation de la production vivrière de base et l'amélioration du système de commercialisation, limitant de ce fait les importations des denrées alimentaires. C'est en tenant compte de ces aspects que le travail a été fait.

Le calcul des coûts détaillés du PNSAN a été fait sur la base d'un travail d'équipe avec les points focaux, le consultant national, le consultant spécialiste des investissements sous la supervision du consultant international.

Après la définition des sous-programmes comme suit :

- 1) Intensification durable des productions et diversification agricole ;
- 2) Valorisation et commercialisation des productions agricoles ;
- 3) Amélioration du régime alimentaire dans les écoles ;
- 4) Gestion de la vulnérabilité alimentaire ;
- 5) Renforcement des capacités des structures d'appui.

Et la définition des 23 composantes et des résultats pour chaque composante, nous avons vérifié les activités pour faire une évaluation des éléments nécessaires pour leur opérationnalisation.

Les éléments évalués pour l'opérationnalisation étaient :

- 1) Ressources humaines nécessaires ;
- 2) Matériels et équipements nécessaires ;
- 3) Moyens logistiques nécessaires ;
- 4) Autres

Sur la base de ces éléments, les coûts minima pour la réalisation des activités, résultats et composantes de chaque sous-programme du PNSAN ont été calculés globalement ; l'éclatement des coûts par année est fait selon une répartition qui respecte la capacité d'absorption des crédits par les institutions parties prenantes et le niveau d'organisation des acteurs.

En ce qui concerne les programmes/projets d'investissement identifiés, à savoir :

- 1) Appui au développement du secteur semencier ;
- 2) Initiative pour la restauration, le maintien et la gestion de la fertilité des terres ;
- 3) Suivi et gestion de la vulnérabilité ;
- 4) Structuration et renforcement des organisations et action d'aide au développement rural ;
- 5) Renforcement/développement institutionnel ;
- 6) Amélioration du régime alimentaire dans les établissements scolaires ;
- 7) Désenclavement participatif des zones de production ;
- 8) Appui à la promotion et au développement de l'aquaculture ;
- 9) Appui au renforcement du centre avicole de Pinheira,

le calcul du coût des intrants et des équipements a été fait sur la base des prix du marché international et des projets en cours d'exécution.

En ce qui concerne les formations et l'élaboration de petites études, les coûts ont été déterminés en se référant aux pratiques dans les projets en cours d'exécution. Enfin, toutes les activités seront menées dans une vision de synergie et de complémentarité des informations au niveau national par rapport aux actions déjà en cours dans les autres projets.

## SOUS-PROGRAMME 1 : INTENSIFICATION DURABLE DES PRODUCTION VEGETALE, HALIEUTIQUE, ANIMALE ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>		
Composante 1.1.	<b>Amélioration de la productivité des productions végétales</b>		
Contexte et justification	<p>La banane, le maïs, le fruit à pain, le manioc, la patate douce, les haricots, le taro, etc., sont considérés comme les produits de base de la nourriture de première nécessité dans le pays. Les systèmes de production en place incluent des activités de récolte, principalement, du fruit à pain et « jaca » qui poussent naturellement, de la banane et du taro (matabala) qui exigent peu de soin après avoir été planté. Ce système dominant de production devrait associer les cultures de rente (cacao, café, palmier à huile et coco) afin de diversifier les sources de revenus des exploitants agricoles. Un nombre plus réduit d'exploitations cultive non seulement ces produits mais aussi d'autres fruits (ananas, orange, citron, mandarine, cajamanga, papaye, fruit de la passion), le maïs, le manioc et quelques légumes (tomate, chou, pomme de terre, carotte, chou pommé). Il existe aussi un troisième système productif utilisé par un nombre relativement plus restreint d'entreprises rurales dont la production est marquée par l'exploitation à plus grande échelle des fruits et des légumes. Parallèlement à ces systèmes productifs, le Pays compte aussi avec des essais d'adaptation d'arbres fruitiers et des légumes qui ont démontré un potentiel tout à fait encourageant. ces différents systèmes nécessitent la production locale de semences adaptées aux différentes zones agro écologiques du pays.</p> <p>L'intensification de la production passera donc par l'utilisation raisonnée des intrants modernes et une amélioration des pratiques culturales. Cela suppose l'organisation de la production et de la distribution des semences et du matériel végétal plus performants, l'appui au secteur privé dans la prise en main de l'approvisionnement et de la distribution des fertilisants, produits phytosanitaires et outillages agricoles. Cet appui porterait sur la mise en œuvre de mesures incitatives d'ordre douanier et fiscal, la facilitation de l'accès au crédit et l'organisation et le renforcement des capacités des intervenants.</p>		
Volets	<b>Production locale et distribution de semences, boutures et rejets sains adaptés aux zones agro écologiques</b>	<b>Approvisionnement et distribution des intrants connexes</b>	<b>Soutien aux cultures d'exportation classique et celles non traditionnelles</b>
Résultats attendus	L'accès aux semences, boutures et rejets sains des variétés améliorées est assuré pour les productions végétales	L'approvisionnement et la distribution des intrants connexes sont organisés pour les productions végétales	Les cultures d'exportation classique et celles non traditionnelles sont soutenues
Actions :	<p>Introduire de nouvelles variétés à haut rendement, résistantes aux maladies, ravageurs et de très bonne adaptabilité aux conditions édapho-climatiques locales</p> <p>Faire la multiplication expérimentale des semences, boutures et rejets adaptés aux zones agro écologiques tout en prenant en compte les aspects de protection phytosanitaire</p> <p>Faire le test de validation des résultats positifs d'expérience dans les champs avec les agriculteurs</p> <p>Réaliser des séances de démonstrations et vulgariser les technologies aux agriculteurs</p> <p>Organiser la distribution des semences, boutures et rejets sains aux agriculteurs, avec le guide sur les caractéristiques de ces intrants végétaux.</p> <p>Créer une banque de germoplasme</p>	<p>Faire une étude des besoins réels de la quantité des intrants au niveau national pour la production agricole</p> <p>Organiser l'importation des intrants en quantité suffisante pour être disponible à temps pour les agriculteurs</p> <p>Créer des points de vente décentralisés</p> <p>Mettre en place un système de crédit pour les intrants</p>	<p>Organiser et sensibiliser les agriculteurs à entretenir les plantations</p> <p>Appuyer et encadrer les agriculteurs qui s'engagent dans les cultures non traditionnelles</p> <p>Améliorer et moderniser les infrastructures de séchage</p>
Bénéficiaires	. Les producteurs et leurs structures associatives constitueront les principaux bénéficiaires. Quant aux bénéficiaires, outre les producteurs, ils sont constitués des institutions publiques en charge de la recherche, de la production, de la fourniture de matériel et d'intrants agricoles ainsi que des acteurs du secteur privé.		

Mise en œuvre	<p>La mise en œuvre exige un partenariat fort impliquant la recherche (CIAT), les institutions étatiques d'encadrement, et le réseau des opérateurs semenciers comportant les ONGs et autres opérateurs privés ainsi que les producteurs et leurs organisations. Le modèle agricole privilégiera le type agro-forestier à base de café/cacao avec association de cultures pérennes compatibles.</p> <p>Le dispositif de la recherche (centres et stations) en étroite relation avec la FENAPA permettra de produire et de former les agris multiplicateurs à la production locale des semences, des boutures et des rejets de qualité. Ces agris multiplicateurs seront formés et appuyés sur la mise en place de parcelles de production de semences, des boutures et des rejets.</p> <p>Un appui particulier sera accordé aux agris multiplicateurs dans le domaine du stockage, du contrôle de la qualité et de la certification.</p> <p>Il sera question également d'identifier les opérateurs capables d'importer des intrants modernes connexes et des structures disposées à approvisionner les utilisateurs.</p>
---------------	--

Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>			
Composante 1.2.	<b>Développement de l'élevage à cycle court</b>			
Contexte et justification	<p>La production de protéines d'origine animale est très faible par rapport aux besoins. Les statistiques malgré leur manque de fiabilité estiment la consommation saotoméenne à 4kg de viande par habitant et par an. Le petit élevage peut jouer un rôle éminemment positif dans l'accroissement de l'offre en protéines animales et la diversification des revenus des ménages et surtout celles des franges (familles) et les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) en raison des faibles coûts d'investissements et de la prolificité des espèces élevées. La production de la viande répond à peu près à 59% de la demande locale. Cet indicateur est encourageant et montre que la production de la viande peut constituer une opportunité d'investissement, en plus du rôle important au niveau de la sécurité alimentaire, en tant que source de protéines pour la population. La composante va ainsi porter son intérêt sur l'aviculture villageoise améliorée, l'élevage des petits ruminants, des porcs et celui non conventionnel se rapportant aux escargots pour les diverses raisons qui suivent :</p> <p>La volaille est partout élevée dans le pays. Elle a comme avantages la rapidité de son cycle biologique, son métabolisme élevé et le faible coût de production par rapport aux viandes rouges. L'aviculture représente la meilleure activité pour produire une grande quantité de protéines animales. Les principales contraintes sont en milieu traditionnel, les performances génétiques réduites des sujets locaux, l'absence d'habitat et d'alimentation améliorés et l'exposition aux maladies et, en particulier de celles de Newcastle, laringotraquéite infectieux, bronchites et Gumboro qui déciment périodiquement les élevages. L'élevage semi-intensif reste tributaire des circuits d'importation de sujets améliorés, des difficultés d'accès aux intrants, aliments et produits vétérinaires.</p> <p>L'élevage de petits ruminants et des porcs est pratiqué dans presque toutes les régions de la RDSTP dans les mêmes conditions et contraintes que l'aviculture traditionnelle, avec une faible productivité. L'élevage des escargots se trouve encore au stade embryonnaire et se pratique dans le pays de façon artisanale. C'est une nouvelle activité très intéressante qui peut contribuer à la protection de l'environnement en limitant dans une certaine mesure le braconnage et en diminuant la pression anthropique sur la faune sauvage. Toutefois, il faudra veiller à un équilibre écologique entre sa production et sa consommation car les escargots attaquent et consomment la culture du Taro qui représente une part importante de l'alimentation de base dans les habitudes alimentaires de la population.</p>			
Volets	<b>Aviculture</b>	<b>Elevage des petits ruminants</b>	<b>Elevage des porcs</b>	<b>Elevage non conventionnel</b>
Résultats attendus	L'aviculture au niveau des communautés est améliorée	Le développement de l'élevage des petits ruminants est appuyé	Le développement de l'élevage des porcs est appuyé	Le développement de l'élevage non conventionnel est promu
Actions :	Organiser et former les producteurs (aviculteurs) Mettre en œuvre un programme de vaccination et de déparasitage systématique Améliorer le système alimentaire et l'hygiène	Former les éleveurs et les cadres Mettre en œuvre un programme de vaccination et de déparasitage systématique Améliorer le système alimentaire (pâturage) et l'hygiène	Procéder à la sélection et l'amélioration de la race des porcs Améliorer le système alimentaire et l'hygiène Mettre en œuvre un programme de déparasitage systématique Faciliter l'accès au crédit	Réaliser une étude de faisabilité technique et économique de petites et moyennes exploitations Mettre en œuvre un projet pilote d'encadrement technique et économique d'une exploitation Former les cadres éleveurs Vulgariser les activités face au résultat obtenu de suivi et évaluation
Bénéficiaires	Les producteurs et les OPA des zones à fortes potentialités de développement de l'élevage du territoire national seront les bénéficiaires des volets aviculture, élevage des petits ruminants et des porcs. Pour l'élevage non conventionnel, la promotion de l'élevage des escargots s'effectuera principalement en RAP			

Mise en œuvre	<p>Pour assurer une exécution efficace du programme, l'unité de gestion s'appuiera sur l'expertise technique locale. Le sous-programme se chargera de la fourniture en intrants vétérinaires et d'élevage. Aidé par l'expertise locale, il assurera la formation des auxiliaires aviculteurs, des vulgarisateurs.</p> <p>Les objectifs quantitatifs sont : l'installation de 20 exploitations avicoles, 10 exploitations s'adonnant aux ovins et 30 exploitations s'adonnant aux caprins. L'installation de porcheries dans 40 exploitations et la diffusion de noyaux d'escargots auprès de 50 ménages agricoles</p>
---------------	---

Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>	
Composante 1.2.	<b>Développement de l'élevage à cycle court</b>	
Contexte et justification	<p>La production de protéines d'origine animale est très faible par rapport aux besoins. Les statistiques malgré leur manque de fiabilité estiment la consommation santoméenne à 4 kg de viande par habitant et par an. Le petit élevage peut jouer un rôle éminemment positif dans l'accroissement de l'offre en protéines animales et la diversification des revenus des ménages et surtout celles des franges (familles) et les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) en raison des faibles coûts d'investissements et de la prolificité des espèces élevées. La composante va porter son intérêt sur l'aviculture villageoise améliorée, l'élevage des petits ruminants, des porcs et celui non conventionnel se rapportant aux escargots. La composante cherchera à améliorer l'élevage des espèces à cycle court, par une amélioration des paramètres zootechniques et sanitaires de la race, à savoir : de l'habitat avec des matériaux locaux, de l'alimentation (biomasse, sous-produits agricoles et sous-produits agro-industriels disponibles à proximité), de l'hygiène, de la prévention et du traitement des maladies.</p>	
Volets	<b>Amélioration des abris des animaux</b>	<b>Disponibilité et accessibilité des intrants pour la production et la protection animales</b>
Résultats attendus	Les abris des animaux sont améliorés	Les intrants pour la production et la protection animales sont disponibles et accessibles
Actions :	<p>Inventorier les abris des animaux au niveau national pour la réhabilitation</p> <p>Construire de nouveaux abris selon la nécessité</p>	<p>Assurer l'approvisionnement en médicaments, vaccins et antiparasitaires et désinfectants</p> <p>Assurer l'approvisionnement en ration animale</p>
Bénéficiaires	<p>Les producteurs et les OPA des zones à fortes potentialités de développement de l'élevage du territoire national seront les bénéficiaires des volets aviculture, élevage des petits ruminants et des porcs. Pour l'élevage non conventionnel, la promotion de l'élevage des escargots s'effectuera principalement en RAP</p>	
Mise en œuvre	<p>Pour assurer une exécution efficace du programme, l'unité de gestion s'appuiera sur l'expertise technique locale. Le sous-programme se chargera de la vulgarisation des plans-type d'abris améliorés pour les animaux, des intrants vétérinaires et d'élevage. Aidé par l'expertise locale, il assurera la formation des auxiliaires aviculteurs, des vulgarisateurs.</p>	



Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>			
Composante 1.3.	<b>Développement des Pêches et de l'aquaculture</b>			
Contexte et justification	La zone côtière du Pays est comprise parmi la limite de la Zone Economique Exclusive (ZEE), qui s'étend jusqu'aux 200 milles maritimes, et la limite continentale située à 100 m d'altitude, à partir de la ligne de la côte. Cette zone possède une grande biodiversité en faune et flore. Les études élaborées indiquent que le potentiel de la pêche est plus grand autour de l'île de Principe où la production peut varier de 3800 tonnes (avril) à 7000 tonnes (août). Le total de la biomasse autour des îles est estimé à 12 000 tonnes. La pêche constitue la principale source de revenu pour les communautés côtières et joue donc un rôle important au niveau de la sécurité alimentaire. La consommation est de 28 Kg /habitant et par an et le niveau de capture représente environ 80% de la consommation de protéine animale. Le développement de la pêche semi-industrielle, la pêche maritime artisanale modernisée, l'aquaculture, l'approvisionnement des matériaux et intrants de pêche, etc., pourront élever la contribution du secteur au PIB, à la sécurité alimentaire et améliorer la qualité de vie des pêcheurs et mareyeuses (palaïes). La composante cherchera à moderniser la pêche artisanale à travers l'utilisation des pirogues plus performantes, à développer la pêche semi-industrielle et l'aquaculture, à construire des infrastructures de conservation (aire de séchage, entrepôt frigorifique, équipement de fabrique de glace).			
Volets	<b>Gestion rationnelle des plans d'eau</b>	<b>Organisation des acteurs des filières pêche artisanale et pêche semi-industrielle</b>	<b>Développement de l'aquaculture</b>	<b>Disponibilité et accessibilité des intrants pour la production halieutique</b>
Résultats attendus	La gestion rationnelle des plans d'eau est appuyée	La pêche maritime est améliorée	L'aquaculture est encouragée	Les intrants pour la production halieutique sont disponibles et accessibles
Actions :	Mettre en place un cadre de concertation et de gestion des conflits des acteurs de la filière halieutique Sensibiliser les aquaculteurs et pêcheurs pour la gestion durable d'eau douce et de la côte à travers l'amélioration des techniques de pêche au niveau des communautés Assurer le contrôle et la fiscalisation de la côte et de la mer territoriales Appliquer la législation de pêche et sa réglementation	Sensibiliser les pêcheurs pour l'utilisation des pirogues en fibre de verre et non du bois Organiser les coopératives de pêcheurs Former les pêcheurs pour la gestion des coopératives et associations Former les pêcheurs en gestion et comptabilité Réorganiser les associations des pêcheurs	Sensibiliser les petits et moyens entrepreneurs de l'agriculture et autres pour l'activité d'aquaculture Aménager des bassins piscicoles à titre pilote Procéder à l'achat des alevins adaptables à STP de l'extérieur du pays et sa distribution aux aquaculteurs Former les techniciens et acteurs de production Faire le suivi technique par des techniciens avec expertise au niveau de l'aquaculture	Importer les matériaux et équipements de pêche (filet, moteurs, etc) Organiser les acteurs pour la fixation de prix Distribuer les matériaux avec le représentant des associations ou coopératives de pêcheurs pour la commercialisation au niveau de chaque district Organiser les postes de vente des matériaux de pêche décentralisés
Bénéficiaires	Les communautés des pêcheurs, les exploitations agricoles, et leurs associations, les structures publiques de recherche et d'appui à la production et le secteur privé connexe.			
Mise en œuvre	La mise en œuvre de cette composante, notamment en ce qui concerne la pêche, qu'elle soit artisanale ou semi-industrielle, demandera une forte implication du secteur privé, car les activités d'approvisionnement en matériel et équipements de pêche ainsi que celles relatives à l'entretien et la réparation des engins de pêche lui incombent.			

Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>			
Composante 1.4.	<b>Promotion et développement de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière</b>			
Contexte et justification	<p>L'approvisionnement en matière ligneuse est en nette régression à cause de l'agriculture itinérante, la récolte du bois de chauffe et d'œuvre pour une population toujours croissante. Le système agro forestier contribue efficacement au maintien de la fertilité du sol en fixant l'azote atmosphérique et en augmentant la teneur en matière organique. Aussi permet-il d'améliorer le rendement à l'unité de surface, à augmenter les revenus des ménages et sédentariser les agriculteurs. Beaucoup d'essences forestières et de cultures fruitières jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire.</p> <p>Les conditions climatiques sont favorables pour la culture de beaucoup d'espèces fruitières ; Malheureusement en dehors de certaines zones et de certaines espèces telles que les agrumes, l'arboriculture fruitière est très peu développée.</p> <p>Parmi les contraintes à l'exploitation et la production des produits forestiers non ligneux (PFNL), on peut citer la faible régénération de certaines ressources naturelles fournissant des PFNL alimentaires, à cause des méthodes de prélèvement non appropriées et excessives. La pression est plus forte pour les espèces dont on exploite les parties génératives, telles les fruits (fruit-à-pain et Jaca) qui ont un marché local bien développé.</p> <p>On note surtout la difficulté à réaliser des inventaires pour estimer les stocks disponibles et l'harmonisation même des méthodologies à appliquer pour ces inventaires, compte tenu de la grande diversité des PFNL, et leurs systèmes de production, de leurs différentes méthodes de collecte ou de récolte, de leur saisonnalité.</p> <p>La pauvreté des populations riveraines et le manque d'alternatives économiques sont, dans la majorité des cas, à la base de la pression forte (augmentation d'intensité et de fréquence de prélèvement) de l'exploitation sur les ressources naturelles. La saisonnalité et la variabilité annuelle de la production et de la distribution des PFNL font qu'il est difficile d'en faire une activité génératrice des revenus à titre principal.</p> <p>Il s'agira dans cette composante de développer l'agroforesterie et de promouvoir l'arboriculture fruitière et l'exploitation rationnelle des PFNL</p>			
Volets	<b>Promotion de l'agroforesterie en milieu rural</b>	<b>Renforcement de la lutte contre la déforestation et promotion des sources d'énergie non végétale</b>	<b>Promotion de l'arboriculture fruitière</b>	<b>Valorisation des produits forestiers non ligneux</b>
Résultats attendus	L'agroforesterie est vulgarisée et améliorée	La lutte contre la déforestation et la promotion des sources d'énergie non végétale sont renforcées	L'arboriculture fruitière est promue	Les produits forestiers non ligneux sont mieux valorisés
Actions :	<p>Organiser des séminaires et ateliers sur le système de culture agroforestière</p> <p>Créer des champs pilotes de recherche avec les combinaisons harmonieuses et symboliques entre les espèces et modèles de cultures pour servir de champ école aux agriculteurs au moment de la vulgarisation (pratique brésilienne)</p> <p>Sélectionner les espèces d'arbustes et d'arbres adaptés à vulgariser</p> <p>Appuyer la mise en place des pépinières au niveau des communautés</p> <p>Appuyer l'organisation de la distribution des plants</p> <p>Faire le suivi et l'entretien des plantations dans la communauté</p>	<p>Créer un cadre de concertation des autorités compétentes avec les communautés pour combattre la problématique des coupes clandestines d'arbres</p> <p>Traduire la législation forestière version Portugaise en langue maternelle "forro" et réglementer l'utilisation des scies à moteur</p> <p>Vulgariser la loi forestière</p> <p>Améliorer la traçabilité des produits forestiers et de la chaîne de commercialisation</p> <p>Entreprendre une surveillance rigoureuse et une gestion des peuplements forestiers durant tout le cycle de croissance</p> <p>Introduire dans les écoles des matières sur la protection des forêts et le milieu environnemental</p> <p>Sensibiliser la population sur l'utilité de la forêt pour permettre sa conservation</p>	<p>Appuyer l'implantation de pépinières au niveau des communautés</p> <p>Organiser la distribution des plants</p> <p>Organiser le Suivi et l'entretien des plantations pilotes</p>	<p>Réaliser une analyse de la filière PFNL à fort potentiel de commercialisation</p> <p>Etablir un cadre législatif et réglementaire pour la collecte, le transport et la commercialisation des PFNL (fruit-à-pain, jaca, produits de la chasse, etc.)</p> <p>Organiser les acteurs de la filière et en particulier les collecteurs et les chasseurs</p> <p>Développer des pépinières de références pour l'approvisionnement en PFNL domestiqués</p>
Bénéficiaires	Les populations vulnérables sur l'ensemble du pays : acteurs de la filière forestière (transporteurs, commerçants), groupes ou associations de collecteurs des PFNL			

Mise en œuvre	<p>La mise en œuvre des volets agroforesterie et arboriculture fruitière sera fondée sur une approche participative et le dispositif d'encadrement autour des pépinières de production de plants forestiers, agro-forestiers et fruitiers.</p> <p>La mise en œuvre du volet valorisation des PFNL permettra la mise en place et l'application d'une stratégie nationale de gestion durable des PFNL.</p>
---------------	--

Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>	
Composante 1.5.	<b>Valorisation des ressources naturelles de base</b>	
Contexte et justification	<p>La RDSTP regorge d'importantes ressources en terres irrigables, en eaux de surface et des bas-fonds qui restent encore peu utilisés pour la production agricole. Le pays a connu quelques essais d'irrigation, au profit des petits exploitants agricoles. La plupart de ces ouvrages sont tombés en désuétude par abandon. L'irrigation informelle soutient encore le secteur ; les petits exploitants, forts des résultats des cultures des bas-fonds, se sont mis à provoquer des crues dans les terrains non inondables grâce à des barrages érigés sur les parcours des ruisseaux qui ont servi à irriguer les cultures maraîchères (feuilles) par arrosage manuel, les légumineuses (haricots). La valorisation des bas-fonds et des terres inondables permet des rendements plus élevés, la protection de l'environnement et la sédentarisation des paysans exploitants et la potentialisation des sites. Il s'agira dans le volet « Maîtrise de l'eau pour les activités agricoles » de réaliser l'aménagement et la gestion des bassins de rétention d'eau en réhabilitant ou en aménageant les sites inondables et en organisant leur exploitation à travers la mise en place de comités de gestion.</p> <p>La valeur de la terre du point de vue économique, son aptitude à produire dépend de beaucoup de facteurs dont la fertilité, la situation géographique, l'aménagement et la superficie. Cependant les ressources naturelles qui constituent la base des systèmes de production subissent, d'année en année, sous l'influence des aléas climatiques et de la croissance de la population humaine et animale, une pression sans cesse continue liée à la surexploitation, notamment dans les zones périurbaines. Cette pression avec la réduction de l'espace cultivable, engendre une dégradation de la fertilité des terres, et la mise en culture de terres marginales, avec comme conséquence, des atteintes fortes à l'environnement, la réduction des rendements et de la production et une plus grande paupérisation des populations. Le volet « gestion de la fertilité des terres » s'efforcera de renverser cette tendance.</p>	
Volets	<b>Maîtrise de l'eau pour les activités agricoles</b>	<b>Gestion de la fertilité des terres</b>
Résultats attendus	L'aménagement et la gestion des bassins de rétention d'eau pour l'irrigation sont assurés	La gestion de la fertilité des terres est améliorée
Actions :	<p>Réhabiliter 6 structures existantes (captations, canaux et réservoir)</p> <p>Réaliser 6 nouvelles constructions selon les réalités du terrain</p> <p>Suivre les travaux de nettoyage des rigoles avec la participation de la communauté bénéficiaire</p> <p>Responsabiliser les coopératives et les associations communautaires pour la gestion durable des systèmes d'irrigation</p>	<p>Sensibiliser et Former les agriculteurs sur la bonne gestion de la fertilité des terres (importance des compositions organiques)</p> <p>Appuyer l'installation des centres de compostage dans les districts</p> <p>Etablir des parcelles de démonstration de fertilité du sol dans les champs</p> <p>Former les agriculteurs dans les domaines de ravageurs et maladies, les mesures de prévention, et la relation entre les symptômes des maladies et les symptômes d'infertilité du sol</p>
Bénéficiaires	Le programme est concentré dans les zones de fortes potentialités. Les producteurs et leurs organisations constitueront les groupes cibles ; à cette catégorie s'ajoutent les établissements scolaires, les ONG et les structures d'encadrement.	
Mise en œuvre	<p>La gestion des sites aménagés doit être assurée par les populations bénéficiaires avec l'appui des structures d'encadrement (services étatiques, ONG).</p> <p>L'introduction des techniques d'aménagement et des techniques d'exploitation simples et peu coûteuses, permet d'assurer une prise en charge rapide par les associations à travers la formation. S'agissant de la gestion de la fertilité des terres, la mise en œuvre sera basée d'abord sur les producteurs pris individuellement ou à travers leurs organisations de base. La sensibilisation et l'information des populations, le choix raisonné des sites et des exploitations pilotes, la mise en place des parcelles de démonstrations en milieu rural et l'organisation de visites inter-paysannes permettront non seulement de les convaincre sur les résultats concrets, mais aussi de garantir l'appropriation des innovations et savoir-faire et, par ces paysans, de prendre en compte leurs préoccupations et, par voie de conséquence, d'aboutir à des innovations aisément reproductibles et durables.</p>	

Sous programme 1	<b>Intensification durable des productions végétale, halieutique, animale et diversification agricole</b>	
Composante 1.6.	<b>Mécanisation/ motorisation agricole et technologies appropriées</b>	
Contexte et justification	La préservation des ressources naturelles et l'accroissement des revenus des paysans, imposent de rechercher davantage la croissance de la production par l'intensification. Cela nécessite un équipement adéquat des producteurs Ainsi, devant cet impératif d'accroissement des superficies à cultiver et d'exécution d'opérations post-récolte, le pays est appelé à recourir à des technologies plus appropriées notamment la motorisation agricole, en lieu et place des moyens manuels actuellement en usage chez la majorité des exploitants agricoles. Aujourd'hui tout le monde est unanime pour reconnaître que le degré de la mécanisation reste en deçà des potentialités du pays en matière de production agricole. Il s'agira de conduire une mécanisation agricole cohérente et accessible aux paysans, surtout les plus démunis, notamment les femmes rurales. Cependant, il faut toujours avoir à l'esprit que la mécanisation à elle seule n'augmente pas les rendements et ne contribue pas à l'intensification agricole.	
Volets	<b>Mécanisation/Motorisation agricole</b>	<b>Technologies appropriées</b>
Résultats attendus	Le développement de la motorisation agricole est assuré	Des technologies appropriées à la production agricole, aux opérations post-récolte, à la conservation et à la transformation des produits agricoles sont testées, adaptées et diffusées.
Actions :	Organiser et former les producteurs pour leur faciliter l'accès à la motorisation Renforcer les structures de l'Etat en matière de mécanisation/ motorisation Favoriser l'organisation des opérateurs économiques privés et l'importation du matériel Appuyer l'installation et l'entretien des motopompes pour l'irrigation Encourager les artisans à fabriquer localement certaines machines adaptées aux conditions du pays	Mettre en place une structure publique d'étude et d'adaptation de technologies appropriées pour la production, les opérations post-récoltes, la transformation et la conservation des productions agricoles Organiser des rencontres périodiques d'information/formation entre les producteurs, les artisans et le secteur privé pour faciliter l'adoption et la mise en application des technologies appropriées Faciliter l'incubation des PME et la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi en milieu rural et périurbain
Bénéficiaires	Les principaux bénéficiaires seront les producteurs et leurs organisations, le secteur privé, les structures d'appui et de recherche.	
Mise en œuvre	Il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, une synergie et une complémentarité doivent être recherchées avec les autres composantes ayant les productions animale, halieutique et forestière dans leurs activités. Les pouvoirs publics devront faire en sorte que le secteur privé commercial s'intéresse au développement de la mécanisation/motorisation agricole, qui pourrait présenter de bonnes opportunités d'affaires.	

### **Coût total par sous-programme**

**SOUS-PROGRAMME 1 : Intensification durable des productions végétales, halieutique, animale et diversification agricole : 3.440.000 \$US**

Composante 1.1. : Amélioration de la productivité des productions végétales	: 505.000 \$US
Composante 1.2. : Développement de l'élevage à cycle court	: 489.000 \$US
Composante 1.3. : Développement des pêches et de l'aquaculture	: 708.000 \$US
Composante 1.4. : Promotion et Développement de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière	: 218.000 \$US
Composante 1.5. : Valorisation des ressources naturelles de base	: 475.000 \$US
Composante 1.6. : Mécanisation/Motorisation agricole	: 1.045.000 \$US

## SOUS-PROGRAMME 2 : VALORISATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Sous programme 2	<b>valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>		
Composante 2.1	<b>Stockage et Conservation des produits agricoles</b>		
Contexte et justification	La préservation des produits agro-pastoraux et halieutiques n'est pas très développée à cause de l'état rudimentaire ou de l'inexistence des installations de stockage au niveau des marchés. Quand ces installations existent, elles sont faites de matériaux locaux et offrent une protection limitée vis-à-vis des ravageurs. Ceci constitue un réel facteur limitant de la capacité de négociation des agriculteurs lorsqu'ils traitent avec les acheteurs. Les producteurs sont dans ce cas obligés d'écouler leur production à des prix trop bas par méconnaissance des techniques de conservation ou par manque d'infrastructures adéquates.		
Volets	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits végétaux	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits d'origine animale	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits d'origine halieutique
Résultats attendus	Le stockage et la conservation des produits végétaux sont améliorés	Le stockage et la conservation des produits d'origine animale sont améliorés	Le stockage et la conservation des produits d'origine halieutique sont améliorés
Actions :	Appuyer l'installation d'infrastructures collectives et individuelles de stockage et de conservation des produits agricoles végétaux Organiser la formation des acteurs sur les techniques améliorées de stockage et de conservation des céréales et légumineuses ainsi que sur les techniques améliorées de stockage et de conservation des racines et tubercules Organiser la formation des acteurs sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements	Former les acteurs en stockage et conservation de viande et autres produits dérivés Appuyer l'installation des infrastructures collectives et individuelles de conservation Appuyer l'encadrement des associations des acteurs liés au stockage et conservation de viande et d'autres produits dérivés	Construire des infrastructures de conservation Acheter des machines de fabrication de glace Acheter des matériaux (boîtes) pour le transport de poisson avec glace Sensibiliser les pêcheurs et marayeuses pour l'usage des glaces
Bénéficiaires	Les producteurs, les associations de producteurs, les négociants et plus généralement les structures de recherche et d'appui		
Mise en œuvre	La mise en œuvre consistera pour les volets relatifs à la production végétale, animale et halieutique à organiser et former localement les producteurs dans l'installation des structures de stockage et de conservation. Les magasins de stockage à installer seront construits en matériaux locaux et le programme assurera l'approvisionnement en matériaux non disponibles sur place. Les denrées à conserver seront fournies par les producteurs et les membres des OPA.		

Sous programme 2	<b>valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>			
Composante 2.2	<b>Transformation des produits agricoles</b>			
Contexte et justification	La transformation est une fonction importante pour l'amélioration des produits par l'accroissement de la valeur ajoutée. En raison du déficit de technologies et d'infrastructures de traitement appropriées, la transformation est très peu développée. Les activités de transformation paysanne se concentrent en priorité sur les produits destinés à l'autoconsommation familiale ; seuls les surplus sont commercialisés et ce, en fonction des opportunités qui se présentent. Les activités de transformation liées à l'élevage touchent en particulier les producteurs de bovins, porcins, caprins et ovins. Pour les produits de pêche, hormis la production des zones proches des grandes agglomérations qui peut être consommée en partie, sous forme de poisson frais, la grande majorité de la production est soumise à un traitement soit par séchage (méthode la plus diffusée), soit par salaison puis séchage ; le fumage est très peu pratiqué. Les techniques sont très rudimentaires et ne permettent pas l'obtention de produits répondant aux normes d'hygiène et de salubrité et des pertes importantes sont enregistrées. En outre, Le conditionnement et la qualité de l'emballage sont devenus de nos jours une exigence de la clientèle, tant du point de vue du marketing que de la qualité et de l'hygiène des produits ; l'usage des sachets en plastiques constitue une source majeure de préoccupation quant aux risques de pollution de l'environnement.			
Volets	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits végétaux	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits d'origine animale	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits d'origine halieutique	Mise à disposition d'emballages appropriés
Résultats attendus	La transformation des produits végétaux est appuyée	La transformation des produits d'origine animale est appuyée	La transformation des produits d'origine halieutique est appuyée	Des emballages appropriés sont disponibles
Actions :	Identifier des technologies performantes	Identifier des technologies performantes	Identifier des technologies performantes	Appuyer l'organisation de journées

	de transformation des produits végétaux Organiser la formation aux techniques améliorées de transformation des produits végétaux Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition du matériel de transformation des produits végétaux Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation	de transformation des produits d'origine animale Organiser la formation aux techniques améliorées de transformation des produits d'origine animale Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition du matériel de transformation des produits d'origine animale Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation	de transformation des produits d'origine halieutique Organiser la formation aux techniques améliorées de transformation des produits d'origine halieutique Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition du matériel de transformation des produits d'origine halieutique Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation	de réflexion sur l'approvisionnement en emballages pour les produits agro-alimentaires et agro-industriels Appuyer l'organisation des voyages et d'études prospectifs pour l'approvisionnement en emballages des produits agro-alimentaires et agro-industriels Aider à la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans l'emballage des produits agro-alimentaires et agro-industriels Aider à la prospection et localisation des aires géographiques ou petites unités industrielles disposant d'emballage élémentaire à bon prix. Organiser et appuyer l'accès des producteurs et des transformateurs à des emballages biodégradables
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs associations et principalement les femmes qui sont les plus impliquées dans les activités de transformation, les ONG et les structures publiques de recherche et d'appui conseil, les promoteurs privés et les industriels.			
Mise en œuvre	Il s'agira surtout d'encourager les méthodes de transformation et de stockage qui ne dénaturent pas les qualités nutritionnelles des aliments et ne sont pas nocives (en termes de salage et séchage par exemple). La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG (en particulier l'ONG Quà-Tèla et les structures de recherche et d'appui pour identifier les technologies performantes. Une étroite collaboration avec le secteur de la transformation et les industriels de l'emballage est nécessaire.			

Sous programme 2	<b>valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>
Composante 2.2	<b>Transformation des produits agricoles</b>
Contexte et justification	La transformation est une fonction importante pour l'amélioration des produits par l'accroissement de valeur ajoutée. En raison du déficit de technologie et d'infrastructure de traitement approprié, la transformation est très peu développée. Les activités de transformation paysanne se concentrent en priorité sur les produits destinés à l'autoconsommation familiale, seuls les surplus sont commercialisés et ce en fonction des opportunités qui se présentent. Les activités de transformations liées à l'élevage touchent en particulier les producteurs de bovins, porcins, caprins et ovins. Pour les produits de pêche, hormis la production des zones proches des grandes agglomérations qui peut être consommée en partie, sous forme de poisson frais, la grande majorité de la production est soumise à un traitement soit par séchage (méthode la plus diffusée), soit par fumage plus rare. Les techniques sont très rudimentaires et ne permettent pas l'obtention de produits répondant aux normes d'hygiène et de salubrité et des pertes importantes sont enregistrées. Le conditionnement et la qualité de l'emballage sont devenus de nos jours une exigence de la clientèle, tant du point de vue du marketing que de la qualité et de l'hygiène des produits ; l'usage des sachets en plastiques constitue une source majeure de préoccupation quant aux risques de pollution de l'environnement. Enfin, la réduction des coûts des produits transformés localement revêt une grande importance pour assurer leur compétitivité dans le cadre d'une large vulgarisation sur les marchés par rapport à ceux importés.
Volet	Vulgarisation des produits transformés localement
Résultats attendus	La vulgarisation des produits transformés localement est assurée
Actions :	Stimuler la création de programmes de radio et télévision pour vulgariser les produits transformés localement et promouvoir sa valorisation et consommation pour les

	faire rentrer dans les habitudes alimentaires des populations Réaliser des visites d'échange d'expériences dans les centres de transformation avec les transformateurs de différentes communautés Instaurer des primes de mérite au centre de transformation avec les produits de bonne qualité, une bonne organisation et un environnement sain
Bénéficiaires	Les producteurs ; les promoteurs privés, les industriels
Mise en œuvre	La composante travaillera en étroite collaboration avec le secteur de la transformation, les industriels de l'emballage et le secteur du marketing pour la promotion et la vulgarisation des produits transformés localement.

Sous programme 2	<b>valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>	
Composante 2.3.	<b>Appui à la promotion et au développement de la qualité</b>	
Contexte et justification	Aujourd'hui, les consommateurs ont à leur disposition une énorme variété de nourriture en provenance du monde entier. Il y a des risques que cette nourriture soit contaminée. Presque partout dans le monde, un nombre croissant des consommateurs et la plupart des gouvernements sont entrain de prendre conscience des questions de qualité et de salubrité des aliments et de la nécessité d'une surveillance rigoureuse. Grâce aux règles du Codex Alimentarius, notamment sur l'étiquetage, les additifs alimentaires, les résidus de pesticides, les contaminants ou l'hygiène alimentaire, le gouvernement devra renforcer les normes relatives à la qualité des aliments et leur contrôle en particulier pour les aliments produits localement et les produits importés. Les producteurs vivriers, notamment les agriculteurs et les pêcheurs, jouent un rôle vital dans l'alimentation de la population. Cependant ils ne connaissent pas les normes et/ ou ne les appliquent pas, d'où la nécessité de renforcer leurs capacités.	
Volets	Renforcement des capacités des acteurs sur l'assurance « qualité »	Renforcement du dispositif national de normalisation et de contrôle de la qualité
Résultats attendus	Les capacités des acteurs sont renforcées sur l'assurance « qualité »	Le dispositif national de normalisation et de contrôle de la qualité des produits agricoles est renforcé.
Actions :	Appuyer l'élaboration, la production et l'édition des textes réglementaires, fiches techniques et modules de formation sur la réglementation et les normes de qualité des produits agricoles, alimentaires et agro-industriels Sensibiliser, former et encadrer les producteurs primaires, transformatrices et opérateurs économiques sur la réglementation et normes de qualité des produits agricoles, alimentaires et agro-industriels Renforcer l'inspection locale à tous les niveaux pour vérifier la qualité des produits (date de validité, apparence, conditions hygiéniques, etc...) Promouvoir l'instauration de Labels agricoles Aider à la mise en place et au fonctionnement d'une commission nationale de labels agricoles	Appuyer le renforcement d'un système de contrôle sanitaire des produits Appuyer la formation et le perfectionnement des Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés du contrôle, de la normalisation et de la certification de la qualité Appuyer le renforcement en équipement et moyens de déplacement et de fonctionnement des structures chargées du contrôle, de la normalisation et de la certification de la qualité Construire un centre équipé d'un laboratoire d'analyse et de contrôle de la qualité
Bénéficiaires	Les producteurs, les associations et groupements, le secteur privé, les structures publiques de recherche et d'appui et conseil.	
Mise en œuvre	La composante mettra à profit les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS qui aident les pays en développement à appliquer les normes du Codex Alimentarius et à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments soutenus par un fonds fiduciaire FAO/OMS. La composante sera développée en direction du secteur privé, des groupements et associations et des structures publiques en charge de l'assurance qualité	

Sous programme 2	<b>Valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>	
Composante 2.4.	<b>Commercialisation des produits agricoles</b>	
Contexte et justification	Les problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et animaux sont très vastes et différent d'une filière à une autre. S'agissant des marchés des denrées alimentaires, leur commercialisation est informelle, et souvent très segmentée avec multiples changements de mains entre l'exploitation agricole initiale (l'agriculteur) et le consommateur final induisant de fait une succession de marges , mais également de pertes de produits dont le producteur fait nécessairement les frais. Ceci explique	

	<p>en grande partie que les ménages ruraux adoptent une stratégie de subsistance en ne commercialisant les produits que pour répondre à des opportunités qui s'offrent ou à des besoins immédiats d'argent.</p> <p>L'enclavement de certaines zones de production, la détérioration de l'infrastructure des voies de communication entraînent un allongement des circuits de distribution et un éloignement des centres où l'activité commerciale est très dynamique. Ceci constitue une forte limitation aux échanges commerciaux des produits agricoles, animaux et halieutiques.</p> <p>L'absence ou l'insuffisance d'infrastructures marchandes (marchés, structures de stockage et de conservation), la méconnaissance des techniques de conservation ou de transformation, la périodicité et le caractère périssable de certains produits alimentaires désorganisent la commercialisation des produits alimentaires. C'est le cas des fruits, des légumes feuilles et des poissons, etc.</p> <p>L'absence d'informations ou les informations mal gérées sur les disponibilités alimentaires à travers le pays font que les échanges des produits agricoles, animaux et halieutiques ne se déroulent pas bien entre les zones de production et les zones ou centres qui se trouvent dans le besoin alimentaire.</p>		
Volets	Appui à l'organisation et au fonctionnement des circuits de commercialisation des produits agricoles	Appui au désenclavement participatif des zones de production	Renforcement des systèmes d'informations sur les marchés et les prix
Résultats attendus	L'organisation et le fonctionnement des circuits de commercialisation sont améliorés	Le désenclavement participatif des zones de production est appuyé	Le système d'informations sur les marchés et les prix est renforcé.
Actions :	<p>Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations professionnelles des producteurs, transformateurs et commerçants sur le marketing, les techniques de négociation commerciale et l'analyse des informations sur les marchés</p> <p>Appuyer l'organisation d'un cadre de concertation et de réseaux entre les organisations professionnelles des producteurs, transformateurs et commerçants</p> <p>Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles et des administrations territoriales pour la gestion et l'exploitation des équipements marchands communautaires</p> <p>Réaliser des foires agricoles décentralisées</p>	<p>Aider à la réhabilitation de 30 Kms de pistes principales</p> <p>Assurer l'entretien de 50 Kms de pistes principales</p> <p>Renforcer les capacités des 32 GIME pour l'entretien des routes et pistes de dessertes rurales, des bacs d'accostage et des ponts et des balises le long des côtes maritimes</p>	<p>Aider à l'harmonisation des unités de mesure sur les marchés</p> <p>Aider à la normalisation des produits en termes de qualité</p> <p>Appuyer la diffusion des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles</p> <p>Organiser le recyclage périodique des agents enquêteurs pour le relevé des prix et des informations sur les marchés</p>
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs associations, les ONG et les structures publiques de recherche et d'appui conseil.		
Mise en œuvre	La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui. Il serait également nécessaire de favoriser les synergies avec d'autres projets en cours d'exécution		

Sous programme 2	<b>Valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>
Composante 2.5.	<b>Aménagement ou réhabilitation des infrastructures marchandes</b>
Contexte et justification	<p>Les problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et animaux sont très vastes et diffèrent d'une filière à une autre. L'enclavement de certaines zones de production, la détérioration de l'infrastructure des voies de communication entraînent un allongement des circuits de distribution et un éloignement des centres où l'activité commerciale est très dynamique. Ceci constitue une forte limitation aux échanges commerciaux des produits agricoles, animaux et halieutiques.</p> <p>L'absence ou l'insuffisance d'infrastructures marchandes (marchés, structures de stockage et de conservation), la méconnaissance des techniques de conservation ou de transformation, la périodicité et le caractère périssable de certains produits alimentaires désorganisent la commercialisation des produits alimentaires. C'est le cas des fruits, des légumes feuilles et des poissons, etc.</p>



	L'absence d'informations ou les informations mal gérées sur les disponibilités alimentaires à travers le pays font que les échanges des produits agricoles, animaux et halieutiques ne se déroulent pas bien entre les zones de production et les zones ou centres qui se trouvent dans le besoin alimentaire.	
Volets	Appui à l'aménagement ou la réhabilitation des infrastructures marchandes	Appui à la construction et la réhabilitation des marchés
Résultats attendus	Le développement des infrastructures de stockage est appuyé	La construction ou la réhabilitation des marchés ruraux et urbains est appuyée
Actions :	Etablir des modèles-type d'infrastructures de stockage à vulgariser à base de matériaux locaux Appuyer la vulgarisation de ces modèles-type en fonction de la taille des marchés	Appuyer la réhabilitation/construction et équipement de 6 marchés à São Tomé et 1 marché à Principe ainsi que de 3 entrepôts
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs associations, les ONG et les structures publiques de recherche et d'appui conseil.	
Mise en œuvre	La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui. Il serait également nécessaire de favoriser les synergies avec d'autres projets en cours d'exécution	

Sous programme 2	<b>Valorisation et commercialisation des productions agricoles</b>	
Composante 2.6.	<b>Amélioration du transport et des communications</b>	
Contexte et justification	Les problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et animaux sont très vastes et diffèrent d'une filière à une autre. L'enclavement de certaines zones de production, la détérioration de l'infrastructure des voies de communication entraînent un allongement des circuits de distribution et un éloignement des centres où l'activité commerciale est très dynamique. Ceci constitue une forte limitation aux échanges commerciaux des produits agricoles, animaux et halieutiques. L'absence ou l'insuffisance d'infrastructures marchandes (marchés, structures de stockage et de conservation, réseau de transport), la méconnaissance des techniques de conservation ou de transformation, la périodicité et le caractère périssable de certains produits alimentaires désorganisent la commercialisation des produits alimentaires. C'est le cas des fruits, des légumes feuilles et des poissons, etc. L'absence d'informations ou les informations mal gérées sur les disponibilités alimentaires à travers le pays font que les échanges des produits agricoles, animaux et halieutiques ne se déroulent pas bien entre les zones de production et les zones ou centres qui se trouvent dans le besoin alimentaire.	
Volets	Appui à l'amélioration du réseau de transport et des communications	Appui aux producteurs dans l'évacuation des produits
Résultats attendus	Le réseau de transport et des communications sont améliorés	Les producteurs sont appuyés pour l'évacuation des produits
Actions :	Elargir le réseau de transport public, améliorer la fréquence de rotations pour faciliter l'évacuation des productions Identifier les opérateurs commerciaux impliqués dans le transport et les appuyer dans les formalités d'acquisition des moyens de transport	Poursuivre et intensifier l'appui aux producteurs dans l'acquisition de 30 motos à crédit pour l'évacuation primaire et la vente des produits agricoles
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs associations, les ONG et les structures publiques de recherche et d'appui conseil.	
Mise en œuvre	La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui. Il serait également nécessaire de favoriser les synergies avec d'autres projets en cours d'exécution	

### Coût total par sous-programme

<b>SOUS-PROGRAMME 2 : valorisation et commercialisation des productions agricoles :</b>	<b>3.816.000 \$US</b>
Composante 2.1. : <b>Stockage et conservation des produits agricoles</b>	<b>: 531.000 \$US</b>
Composante 2.2. : <b>Transformation des produits agricoles</b>	<b>: 130.000 \$US</b>
Composante 2.3. : <b>Appui à la promotion au développement de la qualité</b>	<b>: 240.000 \$US</b>
Composante 2.4. : <b>Commercialisation des produits agricoles</b>	<b>: 1.115.000 \$US</b>
Composante 2.5. : <b>Aménagement ou réhabilitation des infrastructures marchandes</b>	<b>: 650.000 \$US</b>
Composante 2.6. : <b>Amélioration du transport et des communications</b>	<b>: 1.150.000 \$US</b>

### SOUS-PROGRAMME 3 : Amélioration du régime alimentaire dans les écoles

Sous programme 3	<b>Amélioration du régime alimentaire dans les écoles</b>	
Composante 3.1.	<b>Développement de la production agricole en milieu scolaire</b>	
Contexte et justification	<p>Les activités agricoles en général (cultures vivrières, cultures maraîchères, petit élevage, pisciculture) jouent un rôle important dans la stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Elles constituent non seulement une source de produits d'une haute valeur nutritive (légumes, viande, œufs, poisson, etc.), mais aussi une source de revenus et d'opportunités d'emploi pour les jeunes producteurs, les diplômés sans emploi, les femmes, les fonctionnaires mal rémunérés etc. Ces activités trouvent leur pleine justification dans le contexte de la RDSTP qui souffre d'un déficit en produits vivriers, en raison d'une production nationale faible compensée par des importations alimentaires de plus en plus croissantes.</p> <p>D'une manière générale, la sécurité alimentaire est corrélée avec la situation éducative des districts et des ménages. Il s'agira de promouvoir l'éducation de la communauté scolaire, <b>en combinant l'aspect productif avec l'aspect éducatif</b>. En outre, les importations croissantes de denrées alimentaires accentuent le déficit de la balance commerciale et tendent à modifier les habitudes alimentaires de la population. De ce fait, en agissant très tôt sur la couche juvénile de la population à travers des actions visant à encourager la consommation des produits cultivés localement, on espère renverser la tendance actuelle, améliorer le régime alimentaire dans les écoles et revenir aux habitudes alimentaires traditionnelles.</p>	
Volets	Organisation de la production agricole dans les établissements scolaires	Implantation des potagers scolaires
Résultats attendus	La production agricole autour des établissements scolaires est organisée	La mise en place des potagers scolaires est encouragée
Actions :	<p>Introduire dans l'espace des écoles, des cultures alimentaires (bananes plantains, manioc, maïs, patates douces, arachides, etc.).</p> <p>Organiser et sensibiliser les agriculteurs à produire et livrer leurs productions en priorité aux écoles plus proches situées dans les zones à forte prévalence d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à bon prix</p>	Développer la culture de légumes (tomates, haricots, carottes, choux, oignons, etc.) dans les écoles et/ou leurs alentours.
Bénéficiaires	Les préscolaires, élèves, jeunes producteurs, femmes, les enseignants.	
Mise en œuvre	La mise en œuvre de la composante sera basée sur la sensibilisation et l'organisation des producteurs proches des établissements scolaires ; la composante suscitera la contribution de ces producteurs pour l'approvisionnement en priorité des établissements en produits végétaux variés afin de promouvoir la diversité alimentaire provenant du terroir. Un contrat d'approvisionnement pourrait être négocié avec ces producteurs. Les cultures maraîchères encouragées et pratiquées par les élèves sous l'encadrement de leurs enseignants viendront contribuer à l'amélioration de la situation nutritionnelle des élèves qui fréquentent les différents établissements scolaires participant au programme. Le programme interviendra dans la facilitation des négociations avec les autorités politico-administratives et les communautés pour la mise à disposition de parcelles dans le cadre de l'implantation des jardins scolaires et la mise en place d'un système de gestion des potagers scolaires.	

Sous programme 3	<b>Amélioration du régime alimentaire dans les écoles</b>	
Composante 3.2.	<b>Promotion et développement des cantines scolaires</b>	
Contexte et justification	<p>D'une manière générale, la sécurité alimentaire est corrélée avec la situation éducative des districts et des ménages. Il s'agira de promouvoir l'éducation de la communauté scolaire, en combinant l'aspect productif avec l'aspect éducatif. En outre, les importations croissantes de denrées alimentaires accentuent le déficit de la balance commerciale et tendent à modifier les habitudes alimentaires de la population. De ce fait, en agissant très tôt sur la couche juvénile de la population à travers des actions visant à encourager la consommation des produits cultivés localement, on espère renverser la tendance actuelle et revenir aux habitudes alimentaires traditionnelles. Il s'agira dans cette composante d'améliorer le régime alimentaire dans les écoles et de promouvoir des débouchés stables et proches des sites de production pour les principales cultures vivrières de chaque localité à travers les cantines scolaires. Toutefois, dans le cadre de l'autonomisation recherchée des cantines scolaires, il faudra veiller aux mesures sanitaires et de biosécurité adéquates en vue de garantir la santé des élèves.</p>	

Volets	Approvisionnement des cantines scolaires	Consommation des productions locales à travers les démonstrations culinaires	Vulgarisation des compositions nutritionnelles des aliments
Résultats attendus	L'approvisionnement des cantines scolaires en produits végétaux, animaux et halieutiques est assuré	Les productions locales sont valorisées à travers les démonstrations culinaires organisées périodiquement dans les établissements scolaires	Les principes d'une alimentation équilibrée et les bonnes pratiques alimentaires sont vulgarisées au sein des établissements scolaires et à destination des familles
Actions :	<p>Etablir un cadre permanent de concertation pour garantir l'approvisionnement des cantines en produits alimentaires et horticoles tout en veillant aux mesures sanitaires et de biosécurité adéquates</p> <p>Installer un réseau d'approvisionnement en poissons pour les cantines scolaires</p> <p>Renforcer la composante alimentaire des enfants avec les produits de la pêche issus de la production locale</p>	Organiser périodiquement les démonstrations culinaires dans les établissements scolaires	<p>Concevoir des dépliants et les mettre à la disposition des établissements scolaires</p> <p>Organiser périodiquement les séances d'informations et de formations dans les établissements scolaires</p>
Bénéficiaires	Les préscolaires, les élèves, les jeunes producteurs, les femmes, les enseignants.		
Mise en œuvre	La mise en œuvre de la composante sera basée sur la sensibilisation et l'organisation des producteurs proches des établissements scolaires ; la composante suscitera la contribution de ces producteurs pour l'approvisionnement en priorité des établissements en produits végétaux variés afin de promouvoir la diversité alimentaire provenant du terroir tout en veillant aux mesures sanitaires et de biosécurité adéquates en vue de garantir la santé des élèves. Un contrat d'approvisionnement pourrait être négocié avec ces producteurs. Des formations seront nécessaires pour la gestion de l'approvisionnement. Les cultures maraîchères encouragées et pratiquées par les élèves sous l'encadrement de leurs enseignants viendront contribuer à l'amélioration de la situation nutritionnelle des élèves qui fréquentent les différents établissements scolaires participant au programme. La promotion d'une culture de la responsabilité des membres de la communauté, au niveau du sous-programme destiné à fournir les cantines scolaires en substitution des importations sera recherchée. La mobilisation des ressources financières pour le fonctionnement des cantines scolaires proviendrait de l'association des parents d'élèves et des dons provenant des coopérations bilatérales et multilatérales.		

Sous-programme 3	<b>Amélioration du régime alimentaire dans les écoles</b>
Composante 3.3.	<b>Amélioration de l'hygiène sanitaire dans les établissements scolaires</b>
Contexte et justification	L'eau potable est une nécessité de base pour garantir la bonne santé. L'élimination inadéquate des excréments humains et la mauvaise hygiène individuelle sont à l'origine de diverses maladies. Plus de la moitié de la population (64%) ne possèdent pas d'installations sanitaires. Cette situation contribue à la détérioration des conditions d'assainissement et d'hygiène. La composante s'emploiera à développer très tôt de bonnes aptitudes d'hygiène sanitaire aux élèves dans les établissements scolaires.
Volet	Renforcement des mesures d'hygiène sanitaire dans les établissements scolaires
Résultats attendus	Les mesures d'hygiène sanitaire dans les établissements scolaires sont renforcées à travers des formations concernant les sujets environnementaux, alimentaires, nutritionnels et l'utilisation de potagers scolaires et communautaires
Actions :	<p>Mettre en œuvre une stratégie d'information et de formation sur les sujets liés à l'éducation environnementale, alimentaire et nutritionnelle pour les enseignants, le corps technico-pédagogique, les élèves, le personnel des cantines, les parents et la communauté en général.</p> <p>Procéder à l'achat et distribution des poubelles dans les écoles</p> <p>Sensibiliser les élèves dans les établissements scolaires sur la nécessité de l'assainissement et de l'hygiène du milieu</p>

	Aménager des points d'eau dans les écoles Améliorer les conditions sanitaires dans les écoles Sensibiliser les élèves à l'hygiène personnelle (lavage des mains, hygiène corporelle, etc.)
Bénéficiaires	Les préscolaires, les élèves, les jeunes producteurs, les femmes, les enseignants.
Mise en œuvre	Dans la mise en œuvre de la composante, il sera mis à profit un partenariat fort impliquant les Ministères, les établissements scolaires, les ONG et les institutions internationales de coopération bilatérale ou multilatérale (OMS, PAM, UNICEF, Brésil, Japon)

### **Coût total par sous-programme**

<b>SOUS-PROGRAMME 3 : Amélioration du régime alimentaire dans les écoles</b>	<b>: 238.000 \$US</b>
Composante 3.1. : <b>Développement de la production agricole en milieu scolaire</b>	<b>: 65.000 \$US</b>
Composante 3.2. : <b>Promotion et développement des cantines scolaires</b>	<b>: 53.000 \$US</b>
Composante 3.3. : <b>Amélioration de l'hygiène sanitaire dans les établissements scolaires</b>	<b>: 120.000 \$US</b>

## SOUS-PROGRAMME 4 : GESTION DE LA VULNERABILITÉ ALIMENTAIRE

Sous-programme 4	<b>Gestion de la vulnérabilité alimentaire</b>		
Composante 4.1.	<b>Prévention et gestion des crises alimentaires</b>		
Contexte et justification	<p>Les groupes de modes de vie les plus affectés par l'insécurité alimentaire et qui présentent par conséquent les pourcentages les plus élevés de scores de consommation alimentaire pauvre et limite sont les ménages dépourvus d'activités ou de sources de revenu et dépendant du commerce, de l'administration publique, des services socio collectifs ou de transformation. Les résultats de l'enquête conduite par le PAM en septembre 2007 fournissent une meilleure compréhension de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire des ménages en milieu rural.</p> <p>L'enquête montre que 72% des ménages ont déclaré avoir subi un choc au cours des 12 derniers mois. Les stratégies de survie en relation avec la sécurité alimentaire qu'ils ont alors les plus fréquemment adoptées sont: (i) réduire le nombre de repas journalier ; (ii) limiter la quantité de nourriture; (iii) manger des aliments moins coûteux ou moins préférés et (iv) réduire la consommation des adultes pour permettre aux enfants de manger.</p> <p>Un programme national de nutrition (PRONANUT) a été élaboré par le Ministère de la santé avec l'appui des partenaires techniques au développement de la RDSTP. Le PNSAN soutiendra et complètera les actions du PRONANUT</p>		
Volets	Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité	Appui au système d'alerte précoce	Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence
Résultats attendus	Les systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité sont renforcés.	Le système national d'alerte précoce est appuyé.	L'adéquation de l'aide alimentaire d'urgence est assurée
Actions :	<p>Renforcer les capacités de coordination et d'analyse de la vulnérabilité</p> <p>Organiser des ateliers d'analyse de la vulnérabilité</p> <p>Appuyer des enquêtes nutritionnelles et de mortalité au niveau des communautés</p> <p>Créer un fond de crises alimentaires</p>	<p>Appuyer le suivi de la collecte des données statistiques sur la production végétale, animale et halieutique</p> <p>Appuyer l'évaluation annuelle de la campagne agricole</p> <p>Etablir le bilan alimentaire à la fin de chaque campagne agricole pour mieux orienter les interventions</p>	<p>Aider à la mise en place des comités d'aide alimentaires au niveau des districts</p> <p>Renforcer les capacités des districts pour la coordination et la gestion de l'aide humanitaire d'urgence</p> <p>Compléter l'aide alimentaire avec les produits locaux de haute valeur nutritive</p>
Bénéficiaires	Les groupes vulnérables, les structures publiques de statistiques, le programme national de nutrition, les services décentralisés de l'agriculture et les ONGs.		
Mise en œuvre	La complexité et la variété des crises nécessitent souvent diverses formes de réponses qui bien évidemment, dépassent largement les compétences d'une seule institution, quelle qu'elle soit. Voilà pourquoi, le partenariat est indispensable, si l'on veut assurer l'efficacité et l'efficience de l'aide après une crise. Le rôle de la FAO, du PAM, des ONGs et des organisations de la société civile est vital dans les activités de l'aide alimentaire d'urgence. Leurs relations étroites avec les populations et leurs connaissances profondes des conditions locales fournissent une base précieuse à la conception des interventions.		

Sous programme 4	<b>Gestion de la vulnérabilité alimentaire</b>		
Composante 4.2.	<b>Amélioration de l'état nutritionnel des populations</b>		
Contexte et justification	<p>La sous-alimentation et la malnutrition demeurent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population auxquels la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe est aujourd'hui confrontée. Elles menacent la survie de beaucoup d'individus, en particulier les femmes et les enfants qui constituent les groupes les plus vulnérables. Cette situation est liée à l'accès limité aux denrées alimentaires, aux mauvaises pratiques alimentaires mais aussi à la morbidité. Le manque d'accès aux services de santé de base et la sous information des mères sur les pratiques culinaires sont également incriminées. Sur l'ensemble du pays, la malnutrition chronique ou retard de croissance touche 23,3% des enfants de 6-59 mois. La malnutrition globale aigue ou émaciation est de 7,8%, dont 1,2% sous la forme sévère alors que le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale est de 9,3%.</p> <p>La malnutrition protéino-énergétique chronique ou encore sous-nutrition chronique se traduit par une taille trop petite pour l'âge et correspond à un retard de croissance. La taille pour âge est révélatrice de la qualité de l'environnement et, d'une manière générale, du niveau de développement socio-économique d'une population. Selon les résultats de l'enquête MICS III de la RDSTP portant sur l'indice taille pour âge, on constate que 23,3 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de sous nutrition chronique modérée et 10,3 % de la forme sévère.</p> <p>De nos jours, les experts en nutrition s'accordent à reconnaître que la malnutrition peut être évitée par de petites interventions peu coûteuses, intégrées, prenant comme</p>		

	centre, la famille et comme cibles principales, la mère et l'enfant.		
Volets	Développement de micro-jardins	Amélioration de la situation nutritionnelle	Amélioration de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition
Résultats attendus	Le maraîchage sous forme de jardin de case (micro jardin) est encouragé pour assurer la diversité alimentaire	La situation nutritionnelle des populations à risque est durablement améliorée	La prévention et la prise en charge de la malnutrition protéino-énergétique sont améliorées
Actions :	Sensibiliser les communautés rurales à installer des micro-jardins autour de leurs maisons Développer l'accès des ménages aux intrants et aux outils de vulgarisation agricole Appuyer techniquement et financièrement les communautés pour organiser les cultures maraîchères sous forme de jardin de case	Elaborer et mettre en œuvre un plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences de la malnutrition Organiser et mettre en place un système d'information et de surveillance nutritionnelle Organiser des enquêtes nutritionnelles dans les zones de santé concernées par le programme Réaliser des séances de démonstration culinaire au niveau des unités de prise en charge nutritionnelle et au niveau des communautés Promouvoir la consommation des aliments nutritifs locaux riches en Fer, en acide folique et en vitamine B12 Appuyer les activités de fortification des aliments et de développement des aliments de complément	Appuyer les familles d'enfants malnutris en intrants agricoles et autres Aider à multiplier et vulgariser les manuels réalisés par le PAM sur la valeur nutritive des aliments à São Tomé et Príncipe Assurer le suivi et la supervision des structures de prise en charge nutritionnelle Augmenter le taux de couverture du programme de supplément en vitamine A
Bénéficiaires	Les populations vulnérables, les structures de santé publique et de nutrition.		
Mise en œuvre	Une attention particulière sera accordée aux projets de fortification des aliments de grande consommation. Toutefois, dans l'approche à la malnutrition protéino-énergétique des enfants, il faudrait développer une coordination avec le Ministère de la Santé et d'autres agences comme le PAM, l'UNICEF et l'OMS pour encourager la production/transformation de farine de poisson et leur intégration dans l'alimentation des enfants malnutris. Ce faisant, on développe l'entrepreneuriat privé (pêche et transformation) mais aussi on apprend aux ménages (surtout les mamans) des solutions plus durables et saines.		

Sous programme 4	<b>Gestion de la vulnérabilité alimentaire</b>
Composante 4.2.	<b>Amélioration de l'état nutritionnel des populations</b>
Contexte et justification	La sous-alimentation et la malnutrition demeurent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population auxquels la République Démocratique de Sao-Tomé et Príncipe est aujourd'hui confrontée. Elles menacent la survie de beaucoup d'individus, en particulier les femmes et les enfants qui constituent les groupes les plus vulnérables. Cette situation est liée à l'accès limité aux denrées alimentaires, aux mauvaises pratiques alimentaires mais aussi à la morbidité. Le manque d'accès aux services de santé de base et la sous information des mères sur les pratiques culinaires sont également incriminées. Sur l'ensemble du pays, la malnutrition chronique ou retard de croissance touche 23,3% des enfants de 6-59 mois. La malnutrition globale aigue ou émaciation est de 7,8%, dont 1,2% sous la forme sévère alors que le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale est de 9,3%. La malnutrition protéino-énergétique chronique ou encore sous-nutrition chronique se traduit par une taille trop petite pour l'âge et correspond à un retard de croissance. La taille pour âge est révélatrice de la qualité de l'environnement et, d'une manière générale, du niveau de développement socio-économique d'une population. Selon les résultats de l'enquête MICS III de la RDSTP portant sur l'indice taille pour âge, on constate que 23,3 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de sous nutrition chronique modérée et 10,3 % de la forme sévère. De nos jours, les experts en nutrition s'accordent à reconnaître que la malnutrition peut être évitée par de petites interventions peu coûteuses, intégrées, prenant comme centre, la famille et comme cible principale, la mère et l'enfant.
Volets	Renforcement des capacités des agents de santé sur les aspects nutritionnels
Résultats attendus	Les capacités des agents de santé sur les aspects nutritionnels sont renforcées

Actions :	Elaborer et vulgariser le manuel de nutrition (bonnes pratiques, etc.) Organiser des ateliers de formation des agents de santé et des animateurs ruraux Appuyer la réalisation des enquêtes de suivi et d'identification des contraintes éventuelles pour l'adaptation des outils
Bénéficiaires	Les populations vulnérables, les structures de santé publique et de nutrition.
Mise en œuvre	Une attention particulière sera accordée aux projets de fortification des aliments de grande consommation. Toutefois, dans l'approche de réduction de la malnutrition protéino-énergétique des enfants, il faudrait développer une coordination avec le Ministère de la santé et d'autres agences comme le PAM, l'UNICEF et l'OMS pour encourager la production/transformation de farine de poisson et leur intégration dans l'alimentation des enfants malnutris. Ce faisant, on développe l'entrepreneuriat privé (pêche et transformation) mais aussi on apprend aux ménages (surtout les mamans) des solutions plus durables et saines.

Sous programme 4	<b>Gestion de la vulnérabilité alimentaire</b>	
Composante 4.3.	<b>Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale</b>	
Contexte et justification	L'eau est essentielle à la vie, à la santé, et confère une certaine dignité à l'homme. Dans la plupart des cas, les principaux problèmes de santé sont causés par une hygiène insuffisante due au manque d'eau ou par la consommation d'eau contaminée. L'accès à l'eau et l'approvisionnement sont donc à la fois un indicateur direct et un indicateur indirect. L'enquête CFVSA du PAM de septembre 2007 montre que sur l'ensemble du pays, l'accès à l'eau semble être la chose la plus équitable. Le problème d'accès physique à l'eau ne se pose pas véritablement à Sao Tomé et Príncipe. Ce sont les femmes qui ont la responsabilité principale d'aller chercher l'eau de boisson pour le ménage dans tous les districts du pays. Mais l'élimination inadéquate des excréments humains et la mauvaise hygiène individuelle sont à l'origine de diverses maladies. Cette situation contribue à la détérioration des conditions d'assainissement.	
Volets	Amélioration de la desserte en eau potable	Amélioration de l'hygiène alimentaire et de l'assainissement de l'environnement
Résultats attendus	La desserte en eau potable est améliorée	L'hygiène et l'assainissement de l'environnement sont améliorés
Actions :	Réhabiliter ou créer des points d'eau et sources d'eau potable Appuyer l'organisation et l'installation des comités locaux de gestion des points d'eau Elaborer et éditer des fiches techniques et des modules de formation sur les techniques de gestion et entretien des points d'eau et d'assainissement de l'environnement Appuyer la formation des membres des comités locaux de gestion des points d'eau aux techniques de gestion et d'entretien des points d'eau et d'assainissement de l'environnement Identifier et vulgariser une technologie simple de purification de l'eau	Elaborer les supports IEC pour l'hygiène alimentaire, l'eau et l'assainissement du milieu Organiser la formation des populations à l'hygiène alimentaire et à l'assainissement de l'environnement Renforcer les capacités d'intervention des ONG en IEC pour l'hygiène alimentaire, l'eau et l'assainissement du milieu
Bénéficiaires	Les populations vulnérables sur l'ensemble du territoire	
Mise en œuvre	La mise en œuvre du programme prévoit l'aménagement d'1 adduction gravitaire-réseau 3 km pour l'alimentation en eau potable et surtout des actions d'organisation et de sensibilisation autour des points d'eau pour l'entretien, l'hygiène et l'assainissement.	

### **Coût total par sous-programme**

<b>SOUS-PROGRAMME 4 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire</b>	<b>: 1.001.000 \$US</b>
Composante 4.1. : <b>Prévention et gestion des crises alimentaires</b>	<b>: 480.000 \$US</b>
Composante 4.2. : <b>Amélioration de l'état nutritionnel des populations</b>	<b>: 245.000 \$US</b>
Composante 4.3. : <b>Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale</b>	<b>: 276.000 \$US</b>

## SOUS-PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES STRUCTURES D'APPUI

Sous-programme 5	<b>Renforcement des capacités des structures d'appui</b>			
Composante 5.1.	<b>Amélioration du cadre législatif et réglementaire pour l'expansion du secteur agroalimentaire</b>			
Contexte et justification	L'atteinte de l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le cadre des OMD exige des structures publiques efficaces et efficaces marquées par une Administration publique apte à livrer les biens et services de qualité, un secteur privé productif, et une société civile dynamique. Elle exige aussi par ailleurs de la part du Gouvernement des politiques et stratégies appropriées et saines capables de favoriser une modernisation du monde rural, une meilleure organisation et une professionnalisation des acteurs de la production agricole et agroalimentaire ; il s'avère dès lors nécessaire de mener des actions coordonnées de renforcement des capacités dans le cadre d'un programme national impliquant les secteurs public, privé et la société civile au niveau central, des districts et des communautés.			
Volet	Renforcement des capacités des producteurs agroalimentaires			
Résultats attendus	L'environnement économique est rendu favorable aux petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires	Un mécanisme efficient de soutien aux petites et moyennes entreprises agricoles et agro-alimentaires est mise en place et est opérationnel	La capacité d'amélioration de la qualité des produits agro-alimentaires est renforcée	Les capacités de la Direction de l'agro-industrie et du secteur agro industriel du CATAP sont renforcées
Actions :	Eliminer les restrictions quantitatives, administratives et légales Elaborer les textes juridiques forts et des mesures d'accompagnement Procéder à la signature effective de la déclaration gouvernementale de la politique nationale de micro-finance	Identifier les besoins d'appui des producteurs agro-alimentaires Réaliser une étude de coût de rentabilité du processus de transformation des principaux produits locaux en vue de les rendre compétitifs sur les marchés	Organiser un recyclage des producteurs agro-alimentaires sur les normes de qualité	Recycler le personnel et renforcer l'équipement du centre et de la Direction de l'agro-industrie
Bénéficiaires	Les producteurs, les transformatrices, les ONG et plus spécifiquement la Direction de l'agro-industrie et le CATAP			
Mise en œuvre	La mise en œuvre de cette composante reposera sur une synergie et un partenariat dynamique avec tous les projets environnants La relation forte entre les services de recherche, de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des bénéficiaires, la prise en compte de la demande dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local.			



Sous-programme 5	<b>Renforcement des capacités des structures d'appui</b>	
Composante 5.2.	<b>Renforcement des capacités d'appui conseil</b>	
Contexte et justification	Le caractère multisectoriel et transversal du programme indique qu'un grand nombre d'acteurs sur l'ensemble du territoire national sera impliqué. Ce qui nécessitera des besoins importants en orientation politique, en coordination et de mise en synergie ainsi que la nécessité de définir clairement les rôles respectifs des différents acteurs concernés	
Volets	Renforcement des capacités d'appui conseil des structures publiques et privées	Renforcement des capacités des producteurs et des organisations professionnelles agricoles (OPA)
Résultats attendus	Les capacités des structures publiques et privées d'appui conseil sont renforcées	
Actions :	Identifier les besoins de formation Renforcer les structures publiques (centrales et décentralisées)	Identifier les besoins de formation Renforcer le fonctionnement des OPA
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs OPA, les structures publiques et privées d'Appui Conseil.	
Mise en œuvre	La mise en œuvre va privilégier trois types d'activités de renforcement des capacités. Le premier type regroupe les activités de formation de courte ou de longue durée ainsi que les voyages d'études au profit des agents et fonctionnaires du secteur public. Le deuxième type concerne la mise à disposition d'équipements. Le troisième type identifie l'appui en consultation et expertise locale ou externe de courte et longue durée, la réalisation de différentes études en rapport avec les réformes en faveur des institutions du secteur public, secteur privé et de la société civile.	

Sous-programme 5	<b>Renforcement des capacités des structures d'appui</b>		
Composante 5.3.	<b>Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche (DGAP)</b>		
Contexte et justification	Il est admis que le secteur agricole a souffert de l'insuffisance des moyens que ce soit en termes de crédits ou d'intrants, d'atonie de l'Etat, tant au niveau central que dans les districts, avec comme corollaire un délabrement général du tissu économique et une détérioration des services agricoles. Le programme dont l'objectif est d'engendrer une amélioration de la productivité est construit autour de certains axes dont la planification nationale de la relance agricole et le renforcement de la capacité institutionnelle centrale et décentralisée, le recentrage de l'Etat sur les fonctions régaliennes de planification et de contrôle pour assurer la recherche agricole et l'appui conseil en partenariat avec les privés et la société civile au sens large.		
Volets	Renforcement des capacités des structures d'analyse, de suivi et de coordination du Ministère en charge de l'Agriculture	Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services	Renforcement des capacités des structures de la recherche agricole et de la vulgarisation
Résultats attendus	Les capacités des structures d'analyse, de suivi et de la coordination de la DGAP sont renforcées	Les capacités des structures de contrôle et d'inspection des services (Direction des forêts et autres) sont renforcées	Les capacités des structures de la recherche agricole et de la vulgarisation (CIAT) sont renforcées.
Actions :	Identifier les besoins de formation Renforcer les structures de la DGAP Participer au fonctionnement et à l'Equipement de la DGAP	Identifier les besoins d'appui Renforcer les structures de contrôle et d'inspection Participer au fonctionnement et à l'Equipement des structures de contrôle et d'inspection	Identifier les besoins d'appui Renforcer les structures de recherche agricole et de la vulgarisation
Bénéficiaires	Les administrations centrales et décentralisées du Ministère de la Planification et du Développement, en charge de l'Agriculture, et plus généralement les producteurs, les ONG et le secteur privé		
Mise en œuvre	La mise en œuvre de cette composante tiendra compte du processus déjà entamé de la restructuration des services du Ministère en charge de l'Agriculture. La performance des producteurs et de leurs associations ainsi que la mise en œuvre harmonieuse du PNSAN permettant d'atteindre pleinement les objectifs fixés ne peuvent être obtenues sans un dispositif de recherche adapté et une vulgarisation active, agissant en interaction et basés sur la participation de l'ensemble des acteurs. La relation forte entre les services de recherche, de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des agents des structures d'encadrement et des producteurs, la prise en compte de la demande dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local.		

Sous-programme 5	<b>Renforcement des capacités des structures d'appui</b>		
Composante 5.4.	<b>Mesures d'accompagnement du PNSAN</b>		
Contexte et justification	<p>Le programme de privatisation inséré dans le processus de la réforme foncière a accompli partiellement les objectifs prévus au début. Le projet est terminé depuis le milieu de l'année 2000, même si les activités de distribution de terres se sont poursuivies jusqu'à la fin de 2005. Dans le cadre des questions liées aux terres, on enregistre : le besoin de consolidation du processus commencé avec le Programme de Privatisation Agricole et de Développement des Petites Entreprises Agricoles (PPADPP); le manque de règlement de la Loi Foncière en vigueur; le besoin de requalification des données statistiques de la distribution de terres; le manque d'autorité dans les communautés émergeant suite au démantèlement des entreprises agricoles distribués (renforcement du pouvoir local); l'absence d'organisations des paysans qui prennent en charge la gestion communautaire des terres; le manque du cadastre et l'enregistrement des terres agricoles distribués dans le cadre du PPADPP. Les actions qui n'ont pas été conclues dans le cadre du processus commencé avec le PPADPP, ainsi que les vices de procédure constatés, montrent le besoin d'une actualisation de la Loi Foncière pour l'intégration des éléments qui permettent d'assurer une meilleure gestion et de meilleures garanties pour la possession et l'usage des terres. La définition d'un programme d'aménagement de l'espace d'habitation dans les communautés s'impose également de façon urgente.</p> <p>Par ailleurs, la notion de microfinance est relativement récente à Sao-Tomé et Príncipe (STP) dans sa forme organisée ; les premières caisses locales d'épargne et de crédit autogérées datent de 1996. Le secteur comprend trois types d'institutions : les institutions mutualistes d'épargne et de crédit, les projets de développement à volet crédit et les ONG ou associations intervenant dans le domaine de la microfinance. En dépit de la réelle volonté du Gouvernement de promouvoir le financement des activités génératrices de revenus des populations, ses méthodes d'intervention et son manque d'intérêt quant aux résultats des financements accordés, ont contribué à développer une pratique d'assistanat qui a compromis tous les efforts déployés. Cette situation a été aggravée par les faibles résultats des autres intervenants (ONG, projets) dans la distribution du crédit.</p> <p>Pour amorcer une augmentation substantielle de la production agricole, il sera nécessaire de promouvoir la microfinance et améliorer son accès aux producteurs agricoles. L'utilisation des outils de communication part du principe que le développement en général, et le développement rural en particulier, suppose une participation active et consciente de ceux qui doivent en bénéficier. En effet, le développement ne peut se réaliser, et se comprendre sans un changement de mentalités et de comportements de la population concernée. Les différents acteurs reconnaissent la nécessité de : (i) reconstruire une bonne infrastructure microfinancière pour améliorer l'offre de services financiers durables ; (ii) soutenir le secteur de la microfinance, le réguler et le sécuriser compte tenu de son impact potentiel sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette reconstruction et l'amélioration de l'environnement offrent des opportunités d'investissement productif pour le secteur financier. C'est dans un tel contexte que les acteurs du secteur agricole et rural ont adopté une stratégie nationale de microfinance et un plan d'action 2007-2012 respectivement en Juin et Décembre 2006. Mais depuis, aucun suivi des résolutions prises lors de l'élaboration de cette stratégie n'ont été effectuées et même la déclaration gouvernementale de politique nationale de microfinance élaborée à cette occasion n'a pas été signée.</p> <p>Par rapport au monde rural, la communication devient un impératif, en raison des comportements, aptitudes et pratiques des producteurs, souvent enclins aux traditions et au conservatisme. Elle induit chez les populations un changement d'attitude à l'égard du progrès, tout en garantissant la promotion de leur savoir et savoir-faire. Il s'agit donc d'utiliser de façon systématique et organisée la communication, au moyen d'outils de communication : l'alphabétisation fonctionnelle, la radio, la télévision, les journaux, les affiches et les relations interpersonnelles.</p>		
Volets	Consolidation de la réforme foncière	Amélioration de l'accès des producteurs aux services financiers	Appui à l'opérationnalisation d'un système de suivi et de stabilisation des prix
Résultats attendus	La consolidation de la réforme foncière est effective	L'accès des producteurs aux services financiers est amélioré	Un système de suivi et de stabilisation des prix est opérationnel
Actions :	Analyser les documents législatifs existants et formuler des propositions d'amélioration Réaliser un séminaire et rédiger un document de projet pour la mise en œuvre des activités en matière de sécurité agraire (aspects juridiques et institutionnels)	Faire la relecture des documents de la politique de la microfinance et actualiser les données statistiques Etablir un cadre de concertation permanente entre les acteurs de la microfinance Elaborer des outils méthodologiques pour la réalisation d'un plan d'affaire ou d'un plan de financement	Former ou recycler les enquêteurs des prix sur les marchés Renforcer les capacités des structures chargées du traitement des relevés de prix Diffuser les relevés de prix sur les marchés
Bénéficiaires	Les administrations centrales et décentralisées du Ministère en charge de l'Agriculture, et plus généralement les producteurs, les ONG et le secteur privé		
Mise en œuvre	Le PNSAN ne va pas mettre en place un dispositif de micro crédit, mais faire revisiter la stratégie nationale de microfinance élaborée en 2006 et encourager un mécanisme qui facilite l'accès des producteurs agricoles aux services financiers offerts par les IMF en : (i) Favorisant l'ouverture par les groupes et les individus des comptes auprès des IMF ; (ii) Encourageant la sécurisation de l'épargne des groupes et des individus auprès des IMF ; (iii) Mettant en place au sein de ces IMF des fonds de soutien, notamment des lignes de crédit ou des fonds de garantie.		

Sous-programme 5	<b>Renforcement des capacités des structures d'appui</b>	
Composante 5.4.	<b>Mesures d'accompagnement du PNSAN</b>	
Contexte et justification	Par rapport au monde rural, la communication devient un impératif, en raison des comportements, aptitudes et pratiques des producteurs, souvent enclins aux traditions et au conservatisme. Elle induit chez les populations un changement d'attitude à l'égard du progrès, tout en garantissant la promotion de leur savoir et savoir-faire. Il s'agit donc d'utiliser de façon systématique et organisée la communication, au moyen d'outils de communication : l'alphabétisation fonctionnelle, la radio, la télévision, les journaux, les affiches et les relations interpersonnelles.	
Volets	Renforcement des capacités en alphabétisation des ruraux	Appui à l'utilisation par les différents acteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
Résultats attendus	Les capacités en alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes sont renforcées	L'utilisation des NTIC par les différents acteurs est appuyée
Actions :	Construire, réhabiliter et équiper les centres de formation et de lecture selon les besoins Produire les supports pédagogiques appropriés Organiser et évaluer les cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation	Organiser des séances de formation et de recyclage des acteurs de la production agricole sur l'utilisation des NTIC pour améliorer la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire
Bénéficiaires	Les administrations centrales et décentralisées du Ministère en charge de l'Agriculture, et plus généralement les producteurs, les ONG et le secteur privé	
Mise en œuvre	La population devra se regrouper en associations ou groupements où elle pourra bénéficier des formations sur les évaluations des besoins qui regroupent les actions suivantes (l'élaboration des projets bancables, les procédures d'accès au crédit et la facilitation du recouvrement). Plusieurs activités seront réalisées par des prestataires privés selon la procédure d'appel à candidature.	

Sous-programme 5	<b>Renforcement des capacités des structures d'appui</b>		
Composante 5.5.	<b>Mise en œuvre du PNSAN et arrangements institutionnels</b>		
Contexte et justification	Le PNSAN sera réalisé sur une durée de dix (10) ans, allant de 2013 à 2022 selon une approche programmée articulée sur deux (02) phases de cinq (05) ans. La première phase, allant de 2013 à 2017, sera consacrée aux interventions prioritaires orientées sur trois grands axes majeurs, à savoir : (i) Amélioration de la productivité et développement des productions (ii) Amélioration de l'état nutritionnel de la population et suivi/gestion de la vulnérabilité (iii) Renforcement institutionnel L'opérationnalisation des structures d'orientation/ supervision/coordination/gestion/suivi-évaluation du programme et la coopération sud-sud seront les volets prioritaires à prendre en compte.		
Volets	Opérationnalisation des structures de coordination et de gestion du PNSAN	Mise en place d'un dispositif interne de suivi et évaluation du PNSAN	Promotion du partenariat et de la coopération Sud-Sud
Résultats attendus	Les structures de coordination et de gestion du PNSAN sont opérationnelles	Le dispositif interne de Suivi Evaluation est mis en place	Le partenariat et la coopération des pays du sud sont promus
Actions :	Mettre en place et rendre opérationnel le comité interministériel d'orientation et de supervision du PNSAN Mettre en place et rendre opérationnel l'unité technique de gestion et de coordination du programme Appuyer le fonctionnement des cellules techniques au niveau des districts Elaborer les manuels de procédures	Créer un comité de suivi et évaluation du PNSAN et assurer son fonctionnement Déterminer les indicateurs de base au démarrage du programme Elaborer un manuel de Suivi et évaluation du programme Assurer un suivi de la mise en œuvre et de la production régulière des rapports d'activités du programme (rapports d'avancement périodiques, programme de travail et budgets annuels) Réaliser une étude socioéconomique de référence, des enquêtes, des études thématiques, une étude d'impact environnemental au démarrage et à l'achèvement du PNSAN.	Instaurer un partenariat avec les autres programmes/projets. Stimuler la coopération Sud-Sud
Bénéficiaires	les pouvoirs publics, les entités décentralisées, les organisations des producteurs, le secteur privé, la société civile, les ONG et plus généralement les producteurs, les consommateurs et la population saotoméenne toute entière.		
Mise en œuvre	La mise en œuvre du programme se fera au niveau des districts et sera basée sur les principes de subsidiarité et de « faire faire ». Etant donné la dimension		

	<p>multisectorielle de la sécurité alimentaire, toutes les compétences locales au niveau des districts et des communautés doivent être mises en contribution à savoir : les pouvoirs publics, les entités décentralisées, les organisations des producteurs, le secteur privé, la société civile, les ONGs.</p> <p>Cette option est dictée par le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire et la nécessité de prendre en compte les différentes initiatives mises en œuvre dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il sera ainsi développé des synergies susceptibles de maximiser l'impact de différentes actions entreprises par différents intervenants.</p> <p>Le PNSAN dans sa mise en œuvre devra se doter des structures d'orientation/supervision et de coordination/gestion (tant au niveau Central que dans les Districts) capables de favoriser la synergie effective et d'éviter le double emploi ; les structures centrales ne devraient surtout prendre en charge que ce que les structures au niveau des Districts ne peuvent faire.</p> <p>A cet effet un manuel de procédures de mise en œuvre du PNSAN sera élaboré. Il précisera notamment les dispositions opérationnelles et les rôles respectifs des structures centrales et des structures au niveau des districts du Programme dans le respect des principes de la décentralisation.</p> <p>Un dispositif interne de suivi et évaluation (S&amp;E) sera mis en place afin de s'assurer de la gestion efficace du programme. Le Cadre Logique, qui constitue l'outil de planification, de suivi et d'évaluation des activités devra être revu dès la première année de mise en œuvre du Programme. Au cours de cette revue, on s'assurera de la pertinence des indicateurs initialement définis afin de les modifier le cas échéant.</p> <p>La recherche de synergies et de partenariats avec d'autres projets/bailleurs de fonds sera systématiquement soutenue à travers une bonne coordination des interventions. Les structures déconcentrées des différents ministères sectoriels impliqués seront mises à contribution pour l'exécution des activités relevant de leurs compétences et bénéficieront des moyens complémentaires de la part du programme. A cet égard des protocoles d'accord seront établis et des ONGs qualifiées seront sollicitées par le PNSAN pour la réalisation de certaines activités de leur compétence.</p> <p>S'agissant plus spécifiquement de la coopération sud-sud, l'on ne devrait recourir qu'à une expertise pour laquelle le pays ne dispose pas de compétences localement.</p>
--	--

### **Coût total par sous-programme**

<b>SOUS-PROGRAMME 5 : Renforcement des capacités des structures d'appui</b>	<b>: 1.478.500 \$US</b>
Composante 5.1 : <b>Amélioration du cadre législatif et réglementaire pour l'expansion du secteur agroalimentaire</b>	<b>: 276.000 \$US</b>
Composante 5.2: <b>Renforcement des capacités d'appui conseil</b>	<b>: 110.000 \$US</b>
Composante 5.3 : <b>Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche (DGAP)</b>	<b>: 430.000 \$US</b>
Composante 5.4 : <b>Mesures d'accompagnement du PNSAN</b>	<b>: 197.500 \$US</b>
Composante 5.5 : <b>Mise en œuvre du PNSAN et arrangements institutionnels</b>	<b>: 465.000 \$US</b>

## V. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME.

### V.1. Coût du programme

Le coût total du programme est estimé à environ **9.973.500 \$US** pour une période indicative de 5 ans (cf. tableaux N°17 et N°17 bis en annexe pour le récapitulatif des coûts et le document intitulé coûts détaillés des composantes par sous-programme du PNSAN). Il peut être amené à varier conformément aux négociations avec les partenaires potentiels intéressés au financement. Durant la première année, le Programme concentrera ses efforts sur l'implantation et l'installation des secteurs pilotes dans des districts sélectionnés. La deuxième année inclura tous les districts dans le processus et, à partir de la troisième année, le Programme fonctionnera dans tout le Pays.

### V.2. Financement du programme

En dépit de la réelle volonté du Gouvernement de promouvoir le financement des activités agricoles, les statistiques bancaires indiquent un montant de 42 milliards de Dobras<sup>11</sup> environ sur la période allant de Janvier 2010 à Septembre 2011 ; ce qui est très faible comme crédit alloué au secteur agricole. Dans le cas de la RDSTP, les ressources sont très limitées. Le manque de ressources requiert des initiatives particulières pour compléter les efforts déployés dans les démarches de mobilisation des ressources par l'Etat.

Le coût du PNSAN dont le financement est étalé sur cinq ans, dépasse ainsi de loin la part annuelle des prévisions et d'exécution des crédits budgétaires généralement modiques alloués à l'agriculture (moins de 3% en 2010, cf. **tableau N°16** en annexe).

Compte tenu de la recrudescence de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le PNSAN constitue une priorité devant laquelle le Gouvernement devra mobiliser des fonds nécessaires pour sa mise en œuvre afin de prétendre atteindre d'ici à l'horizon 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la faim et la réduction de la pauvreté.

Dans ce cadre, il sied de relever cependant, quelques contraintes majeures qui expliquent les tendances récentes de faibles enveloppes budgétaires sectorielles en général et celles allouées au secteur agricole en particulier. Il s'agit de :

- la faible mobilisation des ressources internes et externes exacerbée par les effets de la crise financière internationale;
- la rigidité de la capacité d'absorption des ressources extérieures, entraînant un faible taux d'exécution physique et financière des projets et programmes financés par les partenaires au développement;
- la persistance des rigidités structurelles dont notamment, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes qui limitent la mobilisation optimale des

---

<sup>11</sup> Le taux de conversion est de 1 \$ pour 18 000 dobras environ

- ressources tant internes qu'externes, de même que la productivité et la compétitivité des entreprises (coût élevé des facteurs de production);
- l'imprévisibilité de l'aide publique au développement ;
- les flux dérisoires des investissements directs étrangers au regard du faible climat des affaires, des opportunités insuffisantes de profit, d'un environnement macroéconomique et politique instable ;
- le manque de volonté politique, etc.

A la lumière de ces contraintes encore pendantes, il est retenu cependant en ce qui concerne la contribution du Gouvernement, un taux de l'ordre de 10% comme engagement minimal pour les cinq premières années du programme en tenant compte toutefois des forces et opportunités ci-après :

- le démarrage de la phase initiale de création de l'équipe nationale pour l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) : 2011-2015 qui va prévoir une allocation efficiente des ressources publiques basée, désormais, sur les programmes d'actions prioritaires et la gestion axée sur les résultats (PAP/CDMT ou budgets -programmes) ;
- le respect des engagements internationaux dont l'engagement de MAPUTO (2003) échu en 2008 puis reprécisé en 2010 et recommandant aux Etats de consacrer à leur secteur agricole et rural pas moins de 10% des ressources budgétaires et de porter le taux d'accroissement des productions agricoles à 6% ;
- le respect des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide à savoir : l'alignement, l'appropriation, l'harmonisation des interventions, la responsabilité mutuelle des acteurs et l'obligation de résultats ;
- la disponibilité des ressources additionnelles provenant des différents allègements de la dette extérieure et de l'exploitation pétrolière prochaine ;
- la revue des contributions de quelques Gouvernements Africains dans leurs PNSA respectifs (Benin, Burundi, Congo-Brazzaville, Tchad, RDC, etc.) qui indique des taux moyens oscillant entre 10 et 50% ;

Le Programme sera financé par des ressources du Budget Général de l'État (OGE), par des partenaires nationaux et internationaux du secteur (bailleurs de fonds) et des donations. Après la validation du document du PNSAN au cours de l'atelier national projeté pour la deuxième quinzaine de Juin 2012, la Direction de la Programmation basée au niveau de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche préparera une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme, qui sera soumise à l'analyse et à l'approbation du Ministère du Plan et du Développement, en charge du secteur de l'agriculture, puis par la suite au Gouvernement.

C'est en ce sens que dans le calendrier prévisionnel de formulation du PNSAN, il est projeté de rencontrer dans un premier temps les bailleurs de fonds bilatéralement et d'organiser à São Tomé avant la fin de l'année 2012, une Table Ronde des partenaires au développement de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe. Vu l'ampleur du défi à relever et son importance pour l'avenir du pays, le financement du PNSAN constitue

une urgence, devant laquelle le Gouvernement est appelé à se mobiliser pour rendre disponible les fonds nécessaires à sa réalisation.

## **VI. COMMUNICATION, INFORMATION ET SUIVI ET EVALUATION DU PNSAN**

### **6.1- Production des rapports et exécution de différentes revues du programme**

#### ***Rapports et revues***

L'unité technique de gestion et de coordination du PNSAN aura à produire des rapports semestriels et un rapport annuel sur les activités et l'exécution du budget et du programme. Le responsable de cette unité technique aura la responsabilité de préparer et de soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du programme : un rapport de démarrage du projet trois mois après l'atelier de lancement, les rapports semestriels, les rapports de suivi-évaluation, le rapport de revue à mi-parcours et enfin le rapport d'achèvement.

#### ***Rapports d'avancement***

Ces rapports produits sur base semestrielle et annuelle feront le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prévues dans les plans annuels de travail. Ils donneront également une idée sur les obstacles rencontrés et les solutions préconisées.

#### ***Audits annuels***

Les comptes ouverts pour la gestion des ressources mobilisées en faveur du PNSAN seront audités chaque année par un auditeur extérieur dont le rapport sera soumis aux différents organes d'orientation et de supervision du Programme ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du PNSAN.

#### ***Revue à mi-parcours***

Il est prévu une évaluation du projet à mi-parcours afin de vérifier la pertinence des stratégies et actions entreprises au cours des deux premières années, tirer les leçons et proposer des correctifs éventuellement nécessaires. Ainsi, au milieu de la troisième année après le début de la première phase de cinq ans, un rapport technique sur les résultats obtenus à mi-parcours sera produit en préparation d'une mission multipartite de revue à mi-parcours. Ce rapport sera basé sur les informations recueillies dans le cadre du système de suivi évaluation. La mission conjointe de revue à mi-parcours impliquera le Gouvernement et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du PNSAN. Indépendamment de la revue à mi-parcours, des revues techniques peuvent être entreprises chaque fois que nécessaire.

#### ***Rapport d'achèvement et évaluation finale***

Une évaluation de fin de programme (année 5), permettra d'analyser et de tirer les enseignements sur les actions menées et les résultats obtenus. Cet exercice permettra alors de proposer aux acteurs organisés des différentes filières, les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du programme. L'évaluation des résultats et des impacts préliminaires du programme sera effectuée par une équipe d'experts indépendants et le rapport sera soumis au Gouvernement et aux différents partenaires techniques et financiers du programme ainsi qu'aux bénéficiaires.

## 6.2 Suivi et évaluation

### *Processus de suivi-évaluation*

Les différents sous-programmes à mettre en œuvre dans le cadre du PNSAN feront l'objet d'un suivi évaluation ayant pour objet de suivre l'exécution de toutes les activités, d'évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d'estimer l'impact des projets, en particulier sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le niveau de pauvreté aussi bien dans les zones d'intervention que dans l'ensemble du pays.

L'objectif majeur du système de suivi et évaluation est de générer des informations fiables sur la mise en œuvre du programme et l'impact des technologies démontrées sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires, la conservation des ressources naturelles, et l'équité dans le genre. Ce suivi/évaluation aurait à servir également à la visibilité des résultats escomptés et dans la promotion des ajustements nécessaires aux activités et projets inclus dans le PNSAN. Par conséquent, le suivi doit concerner à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités et la performance de la structure de gestion. A cet égard les réactions des bénéficiaires et les observations au champ sont des outils importants dans l'analyse. Aussi, dans le but de guider l'évaluation, des enquêtes sont nécessaires pour établir la situation de départ qui précède la mise en œuvre du programme.

Le suivi concernera les aspects suivants :

- **Activités réalisées dans le cadre des sous-programmes, composantes et résultats/volets qui les constituent.** Il s'agit de connaître l'état de réalisation des différentes activités au niveau physique et financier. Ce travail devra être mené en collaboration avec tous les acteurs participant aux projets.
- **Impacts des projets.** Ce travail nécessitera l'actualisation des données de base de la zone d'intervention en liaison étroite avec l'IOF afin de connaître la situation de référence avant le démarrage des projets. Les données concernant les indicateurs retenus seront relevés, afin d'évaluer l'impact des projets. Ce travail devra prendre particulièrement en compte l'évolution de la pauvreté.
- **Suivi participatif (participation des bénéficiaires).** Il s'agit d'associer les différents acteurs afin de connaître la perception des populations participant aux projets sur les différentes activités entreprises. Ce travail pourra être mené par le dispositif interne de suivi-évaluation. Il faudra s'assurer que ce dispositif interne englobe en son sein les représentants des services publics, des associations des producteurs et de la société civile.



### ***Indicateurs clés de suivi***

Outre l'enquête pour la détermination de la situation de référence, il convient également de s'entendre sur les indicateurs à utiliser pour le suivi et l'évaluation des impacts reliés aux objectifs du programme et de ses composantes. Quelques-uns de ces indicateurs en suivant les grands domaines d'intervention identifiés, sont indiqués ci-après :

#### Intensification agricole

- Le taux de croissance de la production agricole par an (%) ; le taux de croissance de la production vivrière par an (%) ; le taux d'accroissement moyen des rendements des principales cultures ; la quantité d'engrais utilisée par hectare ; la quantité de pesticides utilisée par hectare de terres cultivées ; le prix des intrants agricoles sur les marchés agricoles ; le nombre d'infrastructures réalisées (le nombre d'ouvrages d'irrigation construits ou réhabilités ; le pourcentage d'ouvrages d'irrigation fonctionnels ; la proportion des terres irriguées sous cultures vivrières ; le taux d'augmentation des paysans équipés en matériels agricoles).

#### Diversification agricole

- Le taux de croissance de la production animale par an (%) ; le taux de croissance de la production halieutique par an (%) ; le nombre de pêcheries aménagées ; la quantité totale de produits halieutiques commercialisées sur les marchés nationaux (tonnes) ; le nombre de filières agricoles organisées et fonctionnelles ; les effectifs d'animaux présentés sur les marchés à bétail ; le nombre d'animaux présentés par espèce sur les marchés à bétail.

#### Micro-jardins et Cantines scolaires

- Le nombre d'école ayant des périmètres maraîchers aménagés ; le nombre de cantines scolaires créées et fonctionnelles ; la part des productions maraîchères dans le disponible vivrier au niveau des communautés ; le taux d'approvisionnement des marchés en produits vivriers.

#### Valorisation agricole

- Le taux de réduction des pertes sur récoltes ou sur les captures ; la production nette des différentes spéculations agricoles et des captures ; le nombre de Kilomètres d'infrastructures de désenclavement réhabilitées ou construites ; le nombre d'infrastructures de commercialisation, de conditionnement, de conservation/stockage et de transformation des produits agricoles ; le nombre d'infrastructures fonctionnelles de commercialisation, de conditionnement, de conservation/stockage et de transformation des produits agricoles ; le nombre d'infrastructures de conditionnement et de conservation des produits animaux ou halieutiques ; le nombre d'unités de transformation des produits halieutiques.

### Vulnérabilité alimentaire

- La situation épidémiologique (le nombre total de personnes vulnérables ; la prévalence du VIH/SIDA ; la mortalité infantile et la mortalité infanto-juvénile) ; l'indice de sécheresse ; le prix à la production des principaux produits agricoles ; le prix à la consommation des principaux produits agricoles ; le taux d'inflation ; les quantités d'excédents existants par type de produits alimentaires ; l'indice de Gini de répartition des revenus ; l'indice des prix à la consommation des principaux produits agricoles ; le pourcentage du déficit alimentaire comblé par les aides alimentaires et les importations ; les réserves alimentaires familiales ; la quantité d'aide alimentaire reçue ; le nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire ; la part de l'aide alimentaire et des importations dans le disponible alimentaire national ;
- La situation nutritionnelle : le pourcentage de ménages ayant changé leurs habitudes alimentaires ; la malnutrition/le retard de croissance/l'insuffisance pondérale (le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition chronique sévère (%)) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition chronique modérée (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition aiguë sévère (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition aiguë modérée (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)) ; la prévalence des anémies (le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une carence en vitamine A ; le pourcentage de femmes enceintes présentant une carence en vitamine A ; la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes ; la prévalence de l'anémie chez les femmes allaitantes ; la situation nutritionnelle des femmes (le pourcentage de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) atteintes de déficience énergétique chronique ; le taux de couverture des ménages en sel iodé).

### Aspect institutionnel

- Le taux d'encadrement des paysans ; le nombre de paysans appliquant les conseils agro météorologiques sur les cultures vivrières ; le taux de mobilisation des financements extérieurs acquis dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le taux de mobilisation des financements sur le budget national dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le nombre de publications sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le nombre total de postes de contrôle dans le pays ; le nombre de SIM fonctionnels ; le nombre de réunions du Comité interministériel d'orientation et de supervision du PNSAN ; le taux d'exécution des décisions et recommandations prises par le Comité interministériel d'orientation et de supervision du PNSAN.

## **VII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.**

Les contraintes exogènes qu'il faut surveiller pour éviter les difficultés dans la mise en œuvre du PNSAN sont les suivantes :

- **La non appropriation du document du PNSAN par le Gouvernement** et le non suivi/évaluation des recommandations peuvent être à l'origine de l'oubli du

programme dans les tiroirs des Directions Techniques Centrales chargées de sa mise en œuvre.

- **Un manque de moyens financiers et matériels.** L'insuffisance des ressources financières pourra limiter sinon nuire à la mise en œuvre adéquate des actions ciblées. Il est recommandé ici de tenir compte de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale dans tout le processus de préparation, d'arbitrage et d'allocation budgétaire au sein du Gouvernement. Il en est de même dans la mobilisation et la répartition des ressources extérieures.
- **Faibles compétences des ressources humaines.** L'utilisation d'un staff techniquement peu formé et mal outillé dans la gestion administrative, technique et financière des projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle peut constituer un facteur limitant des performances attendues. La démotivation, le vieillissement et le départ à la retraite du personnel d'encadrement à la base pourraient constituer un sérieux handicap dans la mise en œuvre, l'animation et le suivi du programme, si un renouvellement dudit personnel n'est pas assuré dans l'immédiat. Dans tous les cas, le renforcement des capacités opérationnelles de ce personnel s'avère indispensable.
- **Possible manque de qualification des prestataires de services.** Les prestataires de service qui seront retenus pour l'exécution de certaines activités et n'ayant pas de qualification suffisante, peuvent être à la base de la contre performance du programme.
- **La non implication effective des acteurs et la non appropriation du programme par les bénéficiaires.** La réussite du PNSAN est conditionnée non seulement par l'implication effective des acteurs dans la planification des activités, mais aussi et surtout par son appropriation par les bénéficiaires ; cela augmenterait les chances d'atteindre les objectifs fixés et assurer la durabilité du programme.
- **Des aléas climatiques imprévisibles.** Les perturbations climatiques se révèlent toujours imprévisibles et influencent les résultats des campagnes agricoles. Elles entraînent soit des retards de semis, soit des arrêts précoces des pluies suivis de récoltes insignifiantes, soit des excès des pluies suivis de recrudescence de maladies et ravageurs des cultures, des inondations de champs et de la destruction des ouvrages de franchissement. La mise en place d'un système d'alerte rapide constituerait une bonne mesure d'atténuation et de prévention de ces risques.

A ces contraintes exogènes, il faudrait aussi mentionner l'instabilité politique. En effet si la possibilité de revenir à une stabilité politique durable dans le pays est compromise, cette situation pourrait retarder considérablement la mise en œuvre du programme.

## VIII. REFORMES POLITIQUES ET MESURES PREALABLES.

Les mesures préalables à mettre en œuvre pour faciliter le démarrage du Programme et lui créer les conditions favorables à l'atteinte de ses objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle concernent: i) les mesures incitatives pour rendre l'activité agricole rentable et encourager les investissements dans le secteur et ii) les mesures visant à rendre l'environnement favorable à la production agricole.

### **VIII.1 Mesures incitatives.**

Les mesures incitatives que le Gouvernement peut préconiser sont nombreuses, mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- Envisager des allègements fiscaux et des dispositions douanières favorables à l'importation des intrants et équipements d'agriculture, d'élevage et de pêche (engrais, semences, plants, produits phyto et zoo sanitaires, outillage de pêche et d'élevage, tracteurs, charrues, motopompes etc.) pour favoriser une intensification progressive de l'agriculture. Ces mesures sont susceptibles d'inciter les opérateurs privés à exercer les fonctions de distributeurs d'intrants, d'outillage et des équipements. Cette activité fait aujourd'hui largement défaut dans les campagnes.
- Soutenir les services d'appui et d'encadrement des producteurs (vulgarisation, formation, recherche) en renforçant leurs effectifs, en assurant leur formation et en les dotant de moyens d'intervention efficaces. Ce soutien a pour avantage la mise à disposition d'un encadrement de qualité aux producteurs. Le renforcement de ces services d'appui favoriserait l'adoption rapide, par les producteurs, des techniques disponibles et améliorerait la productivité, les revenus et les performances agricoles.
- Eradiquer les tracasseries administratives pour permettre au secteur privé de jouer le rôle de collecteur et de distributeur des produits agricoles, d'élevage et de pêche. Ainsi, un soutien à la mise en œuvre de la composante « commercialisation des produits agricoles » serait assuré.

### **VIII.2 Mesures de soutien pour un environnement favorable**

L'insuffisance des moyens financiers au niveau de l'Etat pour soutenir la mise en œuvre des différents plans, programmes et projets agricoles, constitue actuellement l'une des causes de l'aggravation de la problématique du secteur agricole quant à sa capacité à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à contribuer à la réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD.

En effet, en dépit des engagements internationaux auxquels la RDSTP a souscrit en matière agricole, entre autres la déclaration de Maputo (2003) fixant à au moins 10% du budget de l'Etat la part des dépenses ordinaires et en capital à consacrer à l'agriculture, n'est malheureusement pas respectée (moins de 3% en 2010).

Parmi les causes de la faiblesse des financements publics alloués à l'agriculture, on peut relever :

- La mauvaise gestion des finances publiques : celle-ci est caractérisée par des allocations budgétaires sur des bases historiques et non prioritaires (en se référant aux besoins réels) et une gestion budgétaire sur base caisse axée plus sur les moyens que sur les résultats attendus ;
- Les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale : les réformes imposées par ces deux institutions de Brettons Woods ont conduit à des coupes budgétaires tant au niveau des secteurs sociaux que de la production.
- Et plus récemment, la hausse des prix des denrées alimentaires a affecté les populations les plus vulnérables, la crise énergétique a alourdi la facture liée aux

produits pétroliers, et la crise économique et financière internationale a refroidit l'investissement direct étranger (IDE) et menacé les flux d'aides au pays.

En vue de garantir le succès du PNSAN, il est impérieux que le Gouvernement et le Parlement de la RDSTP favorisent l'accroissement de la part des ressources en faveur de l'agriculture conformément à la déclaration de Maputo.

Les autres mesures de soutien regroupent :

- *Une politique volontariste à tous les niveaux* : La signature effective de la déclaration gouvernementale de la politique nationale de microfinance pour redynamiser ce secteur et l'engagement de tous les bénéficiaires dans le processus de planification, d'exécution et d'évaluation des projets seront essentiels pour que les communautés se sentent engagées dans les résultats et le succès des projets qui les concernent.
- *Une politique foncière soutenue* : Dans le cadre des réformes agraires mises en œuvre après l'indépendance avec la distribution des terres aux petits et moyens paysans, la diversification des cultures attendue n'a pas eu lieu, ce qui constitue un facteur d'entrave au développement agricole du Pays. Il est urgent de prendre des textes juridiques fortes et des mesures d'accompagnement (d'ordre financier, organisationnel et de formation) pour consolider la réforme foncière qui a permis la redistribution des terres agricoles.
- *La maîtrise de la croissance démographique* : Comme corollaire à la première mesure, le Gouvernement est conscient du danger que représente la pression démographique sur les ressources naturelles en général et en particulier sur le facteur terre, base de la productivité des différentes spéculations agricoles, sylvicoles et zootechniques. Des mesures seront prises en direction de la maîtrise de la croissance démographique à travers la sensibilisation dans certaines communautés.
- *Une politique commerciale* devant permettre les transactions commerciales dans les marchés internes et externes, à travers l'élimination de restrictions quantitatives, administratives et légales aux exportations et importations des produits et intrants.
- *Une politique d'investissements structurants* : Le Gouvernement doit mettre l'accent sur les investissements dans les domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport. De tels investissements permettront de rendre l'environnement favorable en agissant sur :
  - (i) La dépendance de la production agricole aux précipitations irrégulières ; celles-ci pèsent lourdement sur la productivité des cultures à cause de la faible utilisation des variétés à haut rendement et des produits fertilisants ;
  - (ii) L'amélioration des routes, devant réduire les frais et les délais de transport ; ce qui améliorerait la compétitivité et la rentabilité des exploitations ;
  - (iii) L'insuffisance des infrastructures d'entreposage et de transformation ; ce qui réduirait ainsi les pertes post-récolte et maximiserait les revenus des producteurs.

## **IX. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DURABILITE DU PROGRAMME.**

Les études d'impact environnemental seront réalisées au démarrage de la mise en œuvre du PNSAN. Mais d'ores et déjà, il peut être dit que la pertinence du Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle est d'avoir un impact positif sur :

- (i) l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- (ii) la lutte contre la pauvreté ;
- (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Dans le cadre de suivi d'impact direct sur la sécurité alimentaire, les indicateurs pourraient être : la disponibilité en énergie calorique par tête, la disponibilité en protéine par tête, les importations alimentaires totales, les importations agricoles par rapport aux importations totales, les exportations agricoles par rapport aux exportations totales, les quantités totales d'engrais utilisés par rapport à la superficie des terres arables. Ces indicateurs peuvent se regrouper en :

- Risque social : exode rural ; situation alimentaire des populations ; place de l'agriculture dans l'emploi et pourcentage de la population vivant en milieu rural ; niveau de pauvreté nationale et niveau de pauvreté en milieu rural ; profondeur de la pauvreté.
- Risque environnemental : perte de terre arable ; indice de dégradation des terres ; indice de dépendance pour l'eau.
- Potentiel économique : place de l'agriculture dans le PIB ; place des produits agricoles dans les exportations.

La durabilité des actions est conditionnée par le degré de leur appropriation par les bénéficiaires. Pour favoriser celle-ci, le programme a été conçu dans le cadre d'une approche participative. L'appropriation par les bénéficiaires sera davantage renforcée par le fait que les actions retenues du programme sont basées sur : les demandes et besoins prioritaires des bénéficiaires ; la participation et la responsabilisation de ces derniers dans la planification, la réalisation des travaux d'aménagements ; la sensibilisation et la formation des organisations socioprofessionnelles à la gestion et l'entretien des infrastructures à réaliser.

L'apprentissage par l'action, le partenariat avec les institutions et la mise en place d'un cadre de politiques publiques favorables sont autant d'éléments essentiels pour la durabilité.

## **X. CONCLUSION**

La mise en œuvre de PNSAN nécessite de développer des partenariats et des synergies susceptibles de maximiser les différentes actions entreprises par les différents intervenants. En outre pour éviter au programme des difficultés dans sa réalisation et garantir une véritable durabilité aux actions, il faudra avoir à l'esprit les quelques points suivants :

- Le savoir-faire local doit être valorisé dans le cadre de la mise en œuvre des actions.
- Le transfert des responsabilités vers les communautés doit être une constante au cours de toute la période de mise en œuvre du programme afin de faciliter la pérennisation

des actions après la phase d'exécution du PNSAN ; le but recherché étant que les bénéficiaires s'approprient le programme.

- Les choix techniques devront privilégier des technologies simples et faciles à reproduire avec une maintenance réduite.
- L'implication de la femme, des jeunes, des sinistrés dans toutes les activités de l'exécution à l'évaluation.
- La politique d'aménagement et de mise en valeur devra être renouvelée et les efforts doivent s'orienter vers les techniques d'aménagement à coûts modérés et économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement.
- La gestion rationnelle et durable des ressources sols/eau dans le domaine de l'irrigation est devenue une impérieuse nécessité compte tenu de la croissance démographique très rapide qui se traduit par une très forte pression sur les ressources. Elle passe par une meilleure connaissance du secteur de l'irrigation. A cet effet, des documents normatifs sur la conception et la gestion des périmètres irrigués devront être établis.
- Le PNSAN veillera également à minimiser les impacts négatifs globaux de l'irrigation, en particulier sur la santé et la pollution diffuse.

Les leçons apprises d'autres programmes montrent que le manque de soutien politique est un des facteurs d'échec majeur de tout programme. Malgré la disponibilité des gouvernements successifs de ces dernières années en faveur de la priorité du secteur agricole, les actions d'investissement concrètes réalisées ont été relativement peu nombreuses.

La disponibilité de ressources financières pour la mise en œuvre de plusieurs activités proposées dans le Programme, la stabilité politique entraînant une paix durable dans le pays, l'existence d'institutions publiques et privées réellement structurées et l'existence de ressources humaines compétentes sont des facteurs déterminants de succès.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**ADAPA : Action pour le Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et pour la Protection de l'Environnement**

**APD : Aide Publique au Développement**

**CADR : Centre Agricole pour le Développement Durable**

**CAP : Cadre d'Assistance Pays**

**CATAP : Centre d'Apprentissage Technique Agricole et Professionnel**

**CDMT : Cadre de Dépense à moyen terme**

**CIAT : Centre d'Investigation Agronomique et Technique**

**CPLP : Communauté des Pays de Langue Portugaise**

**CSFVA : Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité**

**DGAP : Direction Générale de l'Agriculture et de la pêche**

**DOBRA : Monnaie Nationale Saotoméenne**

**FAO : Food Agriculture Organisation**

**FENAPA : Fédération Nationale de Petits Agriculteurs Familiaux**

**FIC : Fonds d'Intervention Communautaire**

**FONG : Fédération Nationale des ONG**

**GAR : Gestion Accès aux Résultats**

**GIME : Brigade de Cantonier pour la Maintenance et l'Entretien des Routes**

**IDE : Investissement Direct Etranger**

**INE/IOF : Institut National de statistiques et d'économie**

**MARAPA : Mer, Environnement et Pêche Artisanale**

**MPD : Ministère du Plan et Développement**

**OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement**

**OMS : Organisation Mondiale pour la Santé**

**ONG : Organisation Non Gouvernementale**

**PADE : Projet d'Appui au Développement de l'Elevage**

**PAM : Programme Alimentaire Mondial**



**PAPAFPA : Programme d'Aide à la Petite Agriculture Familiale et à la Pêche Artisanale**

**PAP : Programme d'Action Prioritaire**

**PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine**

**PIB : Produit Intérieur Brut**

**PNSAN : Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle**

**PNUD : Programme des Nations Unies Pour le Développement**

**PRIASA : Projet de Réhabilitation des Infrastructures d'Appui à la Sécurité Alimentaire**

**PRODESE : Programme pour le Développement Durable du Secteur de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Forêt et des Pêches**

**PRONER : Programme National de Vulgarisation Rurale**

**PPTE : Pays Pauvres Très Endettés**

**PRS : Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté**

**PTF : Partenaires Techniques et Financiers**

**RDSTP : République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe**

**SIM : Système d'Information sur les Marchés**

**\$US =USD : Dollars des Etats Unis d'Amérique**

**UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance**

**ZDC : Zone de Développement Conjoint**

**ZEE : Zone Economique Exclusive**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**CHARTRE ACTUALISEE DE POLITIQUE AGRICOLE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES , RDSTP VOLUME I, TCAS document de travail N°70 septembre 2006**

**PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA FORÊT ET DES PÊCHES (PRODESE), RDSTP Mai 2009**

**ANALYSE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET de LA VULNÉRABILITÉ (CSFVA), RDSTP JANVIER 2009**

**POLITIQUE NATIONALE DE MICROFINANCE ET PLAN D'ACTION 2007 – 2012, RDSTP JUIN ET DÉCEMBRE 2006**

**PROFIL DU PAYS PAR LE PNUD, NOVEMBRE 2011**

**Documents de travail des points focaux (Agriculture, Pêche, Elevage, Nutrition, Genre et développement), Novembre 2011**

**Receitas Alimentares, PAM Maio de 2010**

**Manual sobre : Nutrição, Higiene e Saneamento, PAM 2009/2010**

**GIME, Por uma estrada melhor Apoio ao sector rodoviario – Edição Especial Setembro/2007**

**Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité – Sao Tomé et Principe, 2004**

**Inquerito Demografico (IDSSTP) e sanitario 2008-2009 ; publication INE.MESURE DITS ICF MACRO. Calverton, Maryland USA-2010**

## GLOSSAIRE

**La sécurité alimentaire** (1) existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

**La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire** (2) se définit par la façon dont les vies et les stratégies des ménages sont exposées au risque, atténuée par la capacité d'y faire face.

**Disponibilité** : C'est la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone en tenant compte de toutes les formes de production domestique, industrielle, les imports commerciaux et l'aide alimentaire.

**Accessibilité** : C'est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire.

**Utilisation** : C'est l'utilisation par les ménages de la nourriture à laquelle ils ont accès ; et la satisfaction des besoins en éléments protéino-énergétiques et en micronutriments. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, etc.

**Pauvreté et insécurité alimentaire** : La faim est un symptôme, une conséquence, une expression de la pauvreté. Les personnes extrêmement pauvres vivent dans l'insécurité alimentaire et sont hautement vulnérables. Néanmoins, tous ceux qui sont pauvres ne sont pas toujours vulnérables à l'insécurité alimentaire. Certaines populations peuvent avoir des revenus faibles sans toutefois être en situation d'insécurité alimentaire.

**Ménage** : C'est un groupe de personnes (ou une seule personne) apparentées ou non, vivant ensemble dans le même logement ou concession, et satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels (nourriture en particulier). Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage.

**ANNEXES**

**(Se référer au document intitulé Annexes PNSAN\_STP)**